

RAPPORT

2025
DE LA PRÉSIDENTE

Crédits photo : Nicolas Mainu ; Yann Gachet - Grand Poitiers



GRAND POITIERS
communauté urbaine

Édito

L'année 2025 a confirmé la capacité de Grand Poitiers à poursuivre, avec constance et ambition, les transformations engagées depuis 2020. Portée par une vision collective et par le travail quotidien des élus, des agents et des partenaires locaux, cette année a été marquée par des avancées très concrètes pour renforcer la qualité de vie dans chacune de nos 40 communes.

Au cœur de cette dynamique, l'entretien durable de notre patrimoine routier a constitué un chantier majeur. Après un diagnostic partagé avec toutes les communes, nous avons engagé les premiers Grands Entretiens Routiers, avec une programmation coordonnée à l'échelle des quatre centres de ressources. Cette nouvelle manière de travailler marque un tournant : passant d'une approche curative à une stratégie d'entretien préventif. Les habitants ont pu en mesurer les effets dès 2025, avec des travaux plus lisibles et pensés sur le long terme.

Dans le même esprit d'aménagements utiles et de proximité, le schéma de randonnée a permis de proposer de nouveaux itinéraires sécurisés et accessibles dans de nombreuses communes. Ce maillage, qui se structure désormais à l'échelle du territoire, offre une nouvelle manière de découvrir Grand Poitiers. En 2025, de nombreux chemins ont été ouverts ou requalifiés, faisant progresser significativement l'objectif d'un réseau complet et homogène.

L'année a également été celle de l'accélération écologique, notamment grâce à la mise en œuvre du Plan Canopée. Plantation d'arbres, création de haies, renaturation de sites, aménagements favorisant l'infiltration de l'eau : ces interventions ont transformé durablement les espaces du quotidien. L'effort engagé en 2025, tant par les services de Grand Poitiers que par les communes, consolide une stratégie de végétalisation à la fois ambitieuse et pragmatique.

Ces actions s'inscrivent dans une année où nous avons poursuivi l'avancée de nombreux chantiers structurants : transition énergétique et mobilisation autour du Plan Climat, amélioration des services du quotidien, développement des mobilités, solidarité renforcée avec les communes, et accompagnement des acteurs qui font vivre notre territoire. Chacune de ces politiques publiques contribue à un même objectif : garantir un développement équilibré, durable et solidaire de Grand Poitiers.

Avec l'ensemble du Bureau communautaire, je veux saluer l'engagement des élus et des agentes et agents, qui ont permis ces réalisations. Grâce à leur travail, 2025 a consolidé les fondations d'un territoire plus résilient, mieux connecté et toujours plus attentif aux besoins de ses habitantes et habitants.

Bonne lecture de ce rapport 2025, qui retrace l'ensemble des actions menées au service de nos communes et de leurs habitantes et habitants.

La Présidente de Grand Poitiers

Florence JARDIN

GRAND POITIERS

communauté urbaine

Édito	1
Chapitre I : Présentation générale – points de repères.....	6
1) Rappel juridique	6
2) Coup d’œil sur Grand Poitiers	7
3) Les élus du Conseil communautaire au 31 décembre 2025	8
4) Les compétences communautaires	9
5) Les instances communautaires	14
Chapitre II : Contexte 2025.....	15
1) La gouvernance au service des communes et des habitantes et des habitants	15
2) La continuité autour de la Solidarité.....	18
a. Le fonds de concours Projet de Territoire	18
b. Le fonds de concours « Fonds d’Initiative Communale »	20
c. Le fonds de concours Solidarité	21
d. Les services communs	22
Chapitre III : Réalisations par feuilles de route	23
1) Transition énergétique.....	24
a. Forum des solutions pour le climat – Mobilisation territoriale 2025.....	24
b. Le bilan de la modernisation de l’éclairage public	25
c. Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) label 5 étoiles	25
d. Montgorges : mise en œuvre de la chaufferie biomasse et démarrage du réseau Poitiers-Biard	27
e. Inauguration de la centrale solaire de Chardonchamps (Poitiers).....	28
2) Déchets et économie circulaire	29
a. Expérimentation d’un cycle d’animations sur la réduction des déchets et l’économie circulaire en partenariat avec les communes du territoire.....	29
b. Modernisation et amélioration de l’offre de services sur le territoire : un enjeu écologique, territorial et humain	30
c. Renforcement de l’exemplarité en matière de production et de traitement des déchets	31
d. Massification du réemploi territorial et émergence d’un tiers-lieu de l’économie circulaire	32

3) Eau et assainissement	33
a. Programme d'Actions de Prévention des Inondations Vienne-Clain (PAPI) 2023 à 2029	33
b. Sécurisation du pompage du poste Moulin Apparent	34
c. Traitement de l'eau potable par rayonnement ultraviolet	35
d. Trophée de l'eau Loire-Bretagne : filière chanvre.....	35
e. Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).....	36
4) Voirie	38
a. Campagne d'entretien des voies routières communautaires	38
b. Travaux d'aménagement dans les communes	39
c. « <i>Grand Poitiers entre en gare</i> » : les premiers aménagements	40
5) Agriculture et alimentation.....	42
a. Accompagnement des acteurs des solidarités alimentaires	42
b. Projet Alimentaire Territorial (PAT).....	43
c. Développement d'une filière locale de bœuf pour la restauration collective	43
6) Biodiversité	44
a. Plan Canopée	44
b. 1 000 km de réseau communautaire de randonnée	45
c. 3 ^{ème} édition de la Fête de la Biodiversité.....	46
d. Les Espaces de Biodiversité Préservée (EBP)	46
7) Sports	48
a. Tour de France Femmes 2025 de cyclisme.....	48
b. L'accès de toutes et tous à une diversité de pratiques sportives	49
c. La garantie de la qualité des équipements sportifs.....	50
8) Culture et patrimoine.....	51
a. Grand Poitiers rejoint le Projet européen LiBri	51
b. Les actions au titre du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH).....	51
c. Festival itinérance	52
d. Exposition « Destination ? Au-delà du jeu » des Orks Grand Poitiers	53
e. Beaux-Arts, école d'arts plastiques et les journées portes ouvertes du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).....	54

9) Tourisme	56
a. Étude hôtelière « Grand Poitiers entre en gare »	56
b. Étude Mobilité Touristique.....	56
c. Accompagnement des prestataires touristiques autour du tourisme durable	57
d. Parc des expositions Grand Poitiers : Étude de faisabilité et de renouvellement du parc	59
e. Nouveaux locaux et une boutique estivale pour l’Office de Tourisme de Chasseneuil-du-Poitou	60
10) Urbanisme et foncier	62
a. Service commun : Autorisation d’Occupation des Sols (AOS).....	62
b. Élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi)	62
c. Stratégie et action foncière	64
11) Mobilités	66
a. Plan de Mobilité 2025 – 2035	66
b. Vitalis : 100% bio-GNV pour le bus.....	67
c. Accompagnement pour les personnes empêchées – Mobilités inclusives	68
d. Poursuite des aménagements cyclables du Réseau Vélo	70
12) Développement économique	71
a. Dynamique « Jeu » Grand Poitiers	71
b. Mise en œuvre du SLESRI (Schéma Local de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation)	72
c. Semaine de l’emploi du 13 au 17 octobre 2025	73
d. Commission d’indemnisation pour les commerçants	74
13) Solidarités et politique de la ville.....	75
a. Préparation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030	75
b. Sécurisation du terrain de Grand Passage des gens du voyage et réhabilitation et extension de l’aire d’accueil des gens du voyage des Grimaudières sur la commune de Saint-Benoît	75
c. Révision de l’offre publique Petite Enfance sur le territoire de Grand Poitiers	76
d. Les actions en faveur d’une meilleure accessibilité	77
14) Vers un logement pour tous	78
a. Soutien à la production de logements locatifs sociaux	78
b. Étude d’impact du volet habitat - Quartier de la gare	79
c. Création de l’accueil de jour professionnel	80

15) Ressources humaines.....	81
a. Accompagnement sur les transformations métier : le projet « accueil » pour améliorer l'accueil des usagers	81
b. Développement des carrières et valorisation des métiers	82
c. Évènements internes : défi inter-entreprises, challenge des salariés, victoires de l'innovation, les Olympiades et le Tour Féminin 2025	83
16) Finances et commande publique	86
a. Service commun : conseil financier	86
b. Mise en œuvre de la nouvelle politique d'achats responsables de la collectivité et de la boîte à outils BOC DITE	87
c. Contexte budgétaire 2025	88
17) Contractualisations, relations partenariales et participation citoyenne	90
a. Recherche de subventions dans le cadre de la stratégie financière	90
b. Projet Interreg CHARME autour de la digitalisation du patrimoine.....	92
c. Défi Europe	92
18) Stratégie de la donnée et numérique	94
a. Développement des services en ligne pour les usagers.....	94
b. Le numérique responsable et la sécurisation des systèmes	94
c. Nouveau service commun de la donnée	95
19) Centres de ressources et politique de déconcentration	96
a. Optimiser l'intervention technique grâce aux outils numériques	96
b. Réunions des agents techniques communaux et communautaires	97
c. Publications.....	98
d. Les Espaces France Services	99
20) Patrimoine communautaire.....	100
a. Schéma directeur immobilier	100
b. Gestion du parc de véhicules et matériels	101
c. Cellule sobriété	101
Chapitre IV : Synthèse du compte administratif	104

Chapitre I : Présentation générale – points de repères

1) Rappel juridique

L'obligation d'un rapport annuel du Président ou de la Présidente est issue du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

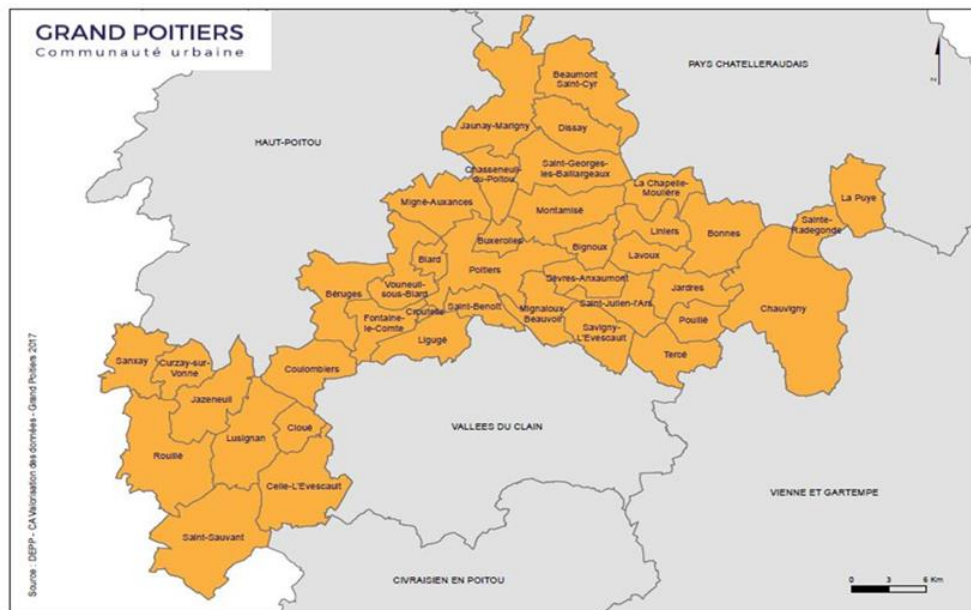
L'article L5211-39 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

- article 76 : Information sur l'obligation de rédaction d'un Rapport du Président chaque année, prévoit que :

« Le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

2) Coup d'œil sur Grand Poitiers



D'une superficie de 1 065 km², Grand Poitiers Communauté urbaine compte 199 378 habitants en 2025 (*chiffres officiels publiés par l'INSEE pour l'année 2025*), répartis sur les 40 communes du territoire.

Quatre Centres de Ressources délimitent géographiquement les quatre secteurs de Grand Poitiers Communauté urbaine :

- Nord
- Sud
- Est
- Centre



3) Les élus du Conseil communautaire au 31 décembre 2025

GRAND POITIERS

communauté urbaine

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LES MEMBRES DU BUREAU

Dans un souci de gouvernance partagée, les 14 délégué.e.s de la Présidente ont les mêmes attributions que les Vice-président.e.s et portent aussi la même dénomination.

LA PRÉSIDENTE



Florence Jardin
Présidente
de la communauté urbaine
GRAND POITIERS

Claude Eidelshtein Vice-Présidente Rapporteur général, finances et commande publique CHASSENEUIL-DU-POITOU	Robert Rochaud Vice-Présidente Finances et commande publique POITIERS	Léonore Moncond'huy Vice-Présidente Contratualisation avec les partenaires institutionnels, relations internationales et coopération décentralisée POITIERS	Stéphane Allouch Vice-Présidente Personnel, ressources et dialogue social POITIERS	Éric Ghivlanda Vice-Présidente Centres de ressources, politique et communication de la déconcentration, système d'information géographique et Open data SAINT-GEORGES-LÈS-BAILLARGEAUX	Emmanuel Bazile Vice-Présidente Patrimoine Intercommunal (Innovation énergétique, Schéma directeur immobilier, Gros entretien et réparations, maitrise communautaire gestion locale) Voirie dont l'entretien des voiries et ERP BIGNOUX	Théo Saget Vice-Présidente Participation citoyenne et évaluation de politiques publiques POITIERS	Romain Mignot Vice-Présidente Transition énergétique SÈVRES-ANXAUMONT	Aloïs Gaborit Vice-Présidente Sobriété, transition énergétique, urbanisme, habitat, forçier et Schéma de cohérence territoriale (SCoT) POITIERS	Michel François Vice-Présidente Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche, Vie étudiante, Emploi, Insertion, Économie sociale et solidaire, Économie sociale et Économie circulaire DISSAY	Bastien Bernella Vice-Présidente Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche, Vie étudiante, Emploi, Insertion, Économie sociale et solidaire, Économie sociale et Économie circulaire POITIERS	Gilles Morisseau Vice-Présidente Eau, Assainissement et Grand cycle de l'eau BIARD	Jean-Louis Pourcaud Vice-Présidente Voie dont l'entretien des voiries et Établissements recevant du public (ERP) POITIERS	Bernard Peterlongo Vice-Présidente Urbanisme, Habitat, Foncier et Développement du numérique SAINT-BENOÎT	Frédéric Poirier Vice-Présidente Agriculture, Alimentation, Développement rural et GEMAPI, Contrats de ruralité, Gestion de crise et résilience CLOUÉ
Sylvie Aubert Vice-Présidente Mobilités FONTAINE-LE-COMTE	Frankie Angebaud Vice-Présidente Mobilités POITIERS	Gérard Blanchard Vice-Présidente Gestion des déchets BUXEROLLES	Jean-Charles Auzanneau Vice-Présidente Communication digitale, Système d'information géographique et Open data VOUNEUIL-SOUS-BIARD	Béatrice Vanneste Vice-Présidente Culture, patrimoine, événementiel, sport et Open data SAINT-JULIEN-LARS	Charles Reverchon-Billot Vice-Présidente Culture, patrimoine, événementiel, sport et Open data POITIERS	Laurent Lucaud Vice-Présidente Établissements recevant du public (ERP), Commissions des monuments, Défense incendie, Comité de crise et Résilience POITIERS	Isabelle Mopin Vice-Présidente Communauté et valorisation urbain/rural, puy, prévention des inondations, défense incendie, Comité de crise et Résilience COULOMBIERS	Dany Coineau Vice-Présidente Bioéconomie, qualité environnementale, fourniture animale, crématorium MIGNALOUX-BEAUVOIR	Alexandra Duval Vice-Présidente Vie sociale, politique de la ville, petite enfance, handicap, lutte contre les discriminations, gens du voyage et conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance (CSPD) POITIERS	Jean-Luc Soulard Vice-Présidente Vie sociale, politique de la ville, petite enfance, handicap, lutte contre les discriminations, gens du voyage et conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance (CSPD) ROUILLE	Corine Sauvage Vice-Présidente Sports MONTAMISÉ	Maxime Pédaboscq Vice-Présidente Sports POITIERS	Élisabeth Naveau Diop Vice-Présidente Logement social, Éklidom et habitat social POITIERS	

LES CONSEILLERES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Samira Barro-Konaté POITIERS	Martine Bataille SAINT-BENOÎT	Béatrice Bejanin POITIERS	Sonia Benmani VOUNEUIL-SOUS-BIARD	Gérard Benoit LA PUVE	Alexandra Bernard POITIERS	François Blanchard POITIERS	Joël Bland SAINT-BENOÎT	Élodie Bonnafous POITIERS	Aurélien Bourdier POITIERS	Coralie Breuille-Jean POITIERS	Anthony Brottier POITIERS	Christophe Chappet SAINT-SAUVAINT	Bernard Chauvet JAZENEUIL	Vincent Chenu SAVIGNY-L'ÈVESCAULT	Alain Clays POITIERS	Serge Cousin BONNES	Ombelyne Dagicour POITIERS
Karine Dangreux-Henin JAUNAY-MARIGNY	Guy Davignon JAUNAY-MARIGNY	Nathalie Desjardins BUXEROLLES	Ludovic Devergne BUXEROLLES	Rafael Dos Santos Cruz POITIERS	Pascal Faideau LINIERS	Julie Fontaine POITIERS	Vincent Gafel POITIERS	Nelly Garde-Flip CHAUVIGNY	Carine Gilles POITIERS	Pascale Guillet POUILLE	Gérard Herbert CHAUVIGNY	Monique Hernandez POITIERS	Olivier Kirch BÉRUGES	Solange Lacudjamaï POITIERS	Jean-Louis Ledoux LUSIGNAN	Sébastien Léonard MIGNÉ-AUXANCES	Frédéric Léonard CELLE-L'ÈVESCAULT
Zoé Loriaux Chevalier POITIERS	Maguy Lumineau LAVOUX	Jean-Luc Maerten JARDRES	Bernard Mauzé LIGUGÉ	Jérôme Neveux JAUNAY-MARIGNY	Chantal Nocquet POITIERS	Kentin Pinguet POITIERS	Philippe Prioux SANKAY	Nicolas Réveillaut BEAUMONT-SAINT-CYR	Julie Reynard POITIERS	Christian Richard TERCÉ	Nathalie Rimbault-Hérigault POITIERS	Pierre-Étienne Rouet POITIERS	Sylvie Roy LA CHAPELLE-MOULIÈRE	Arnaud Rousseau CROUTELLE	Sylvie Sap POITIERS	Rozenn Séréas CURZAY-SUR-VONNE	Valérie Simon SAINT-RADEGONDE

LES CONSEILLERES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉANTS

- | | | | | |
|---|---|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Justine Aubry - JAZENEUIL▶ Roseline Beauchamps-Contreras - SANKAY▶ Jean-Philippe Berjonneau - SAINT-JULIEN-LARS▶ Barbara Boucher-François - BIGNOUX▶ Gérard Bouchet - CURZAY-SUR-VONNE▶ Cendrine Cazareth - CHASSENEUIL-DU-POITOU▶ Jérôme Chargelègue - CLOUÉ | <ul style="list-style-type: none">▶ Josette Corbin - SAINT-SAUVAINT▶ Véronique Delaveau - CELLE-L'ÈVESCAULT▶ Virginie Deschamps - SAVIGNY-L'ÈVESCAULT▶ Brigitte Dimier - BEAUMONT-SAINT-CYR▶ Véronique Foucher - SAINT-RADEGONDE▶ Jérôme Fourré - COULOMBIERS▶ Jean-Louis Giraudeau - POUILLE | <ul style="list-style-type: none">▶ Anne-Laure Gorge - SÈVRES-ANXAUMONT▶ François Hervouët - BÉRUGES▶ Françoise Langlois-Hulin - BONNES▶ Vincent Martin - UNIERS▶ Sylviane Mauxion - SAINT-GEORGES-LÈS-BAILLARGEAUX▶ Jean-Luc Michelet - MONTAMISÉ▶ Arnaud Monvoisin - LA CHAPELLE-MOULIÈRE | <ul style="list-style-type: none">▶ Geneviève Moreau - BIARD▶ Jean-François Morillon - LAVOUX▶ Christian Nau - MIGNALOUX-BEAUVOIR▶ Jean-François Péan - CROUTELLE▶ Aurore Pinguet - ROUILLE▶ Chantal Pinonnet - LA PUVE▶ Ludmila Polo - JARDRES | <ul style="list-style-type: none">▶ Christine Polo - TERCÉ▶ Stéphanie Steinmetz - DISSAY▶ Jérôme Tanché - FONTAINE-LE-COMTE▶ Claudine Vaillant - LUSIGNAN▶ Stéphanie Verrier - LIGUGÉ |
|---|---|---|---|---|



Claude Thibault
POITIERS



Bruno Vivier
BUXEROLLES

4) Les compétences communautaires

Compétences obligatoires et intérêt communautaire

La voirie

Grand Poitiers est compétent en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie et de ses accessoires (*trottoirs, arbres d'alignement, fossés, ouvrages d'art, etc.*). La gestion des chemins ruraux reste de la compétence des communes, ainsi que la propreté des voies. Le territoire est divisé en quatre centres de ressources, permettant une gestion de proximité de la compétence.

La mobilité

La Communauté urbaine est l'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son territoire. À ce titre, elle a une compétence en matière de transports publics et scolaires, qu'elle a confié à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, Vitalis. Elle intervient également en matière de mobilités solidaires et de mobilités partagées, et contribue au développement des mobilités douces. Grand Poitiers gère par ailleurs en régie 7 parkings publics sur la commune de Poitiers.

Le développement économique et l'emploi

Grand Poitiers est compétent en matière de création et de gestion des Zones d'activités économiques (ZAE) et porte des dispositifs de soutien aux entreprises, en complément de la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). La Communauté urbaine porte également le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), outil territorial qui permet de favoriser l'accès et le développement de l'emploi sur le territoire.

La gestion des déchets

Grand Poitiers gère en direct ou via des prestataires la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble des 40 communes. La Communauté urbaine dispose de 11 déchetteries et d'une Unité de valorisation énergétique (UVE). Grand Poitiers est également engagée dans une démarche d'économie circulaire et réalise ou soutient des actions de sensibilisation sur le tri et la prévention des déchets.



L'habitat

Au titre de sa compétence en matière d'habitat, Grand Poitiers est chargé de l'élaboration du Programme local de l'habitat (PLH), stratégie commune et concertée en matière d'habitat à l'échelle de ses 40 communes. Il soutient le développement de logements sociaux, par l'intermédiaire des bailleurs sociaux et en partenariat avec l'État, met en place des programmes d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

La politique de la Ville

Grand Poitiers est chargé en lien avec l'État, la commune de Poitiers et d'autres partenaires institutionnels et associatifs, de piloter le contrat de Ville qui comprend un ensemble d'actions au bénéfice des quartiers dits « prioritaires ».

L'eau et l'assainissement

Grand Poitiers gère en régie la compétence eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les 13 communes historiques de l'ancienne Communauté d'agglomération. Sur les 27 autres communes, ces compétences sont déléguées au syndicat Eaux de Vienne. Grand Poitiers est par ailleurs en charge de la gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble du territoire des 40 communes. La Communauté urbaine pilote également des actions en matière de protection de la ressource en eau.

Urbanisme

Grand Poitiers est chargé de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) applicable sur l'ensemble de son territoire. Grand Poitiers a également une compétence en matière d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) qu'il a transféré au Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (Smasp). La Communauté urbaine est également compétente pour créer les Zones d'aménagement concertées (Zac) reconnues d'intérêt communautaire

Focus : La procédure d'élaboration du PLUi de Grand Poitiers

Le 25 juin 2021, le Conseil communautaire de Grand Poitiers a prescrit officiellement l'élaboration du PLU. Les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont été débattues le 29 septembre 2023 et depuis 2024, la construction des pièces règlementaires est engagée : Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), Règlement et Zonage. Avant d'arrêter le projet de PLUi en Conseil communautaire et de lancer la phase administrative (*consultation des Personnes publiques associées et enquête publique*) d'une durée incompressible d'un an, certains arbitrages et temps forts restent à réaliser : temps d'appropriation par les nouveaux élus, réunions publiques, et des arbitrages divers (*notamment sur l'intégration de la trajectoire du Zéro artificialisation nette (ZAN), les zones économiques communautaires, etc*).

Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Une délibération portant définition de l'intérêt communautaire liste les équipements culturels et sportifs qui relèvent de Grand Poitiers. On y trouve notamment l'Espace Mendès France, le Théâtre Auditorium de Poitiers, la Médiathèque François-Mitterrand et son réseau, le Conservatoire à rayonnement régional, les complexes aquatiques, la patinoire, le Centre équestre, certains complexes sportifs, stades ou gymnases.

Le crématorium

La Communauté urbaine a confié, par Délégation de service public (DSP), l'exploitation du crématorium communautaire, situé 1 rue du souvenir à Poitiers, à la société des Crématoriums de France.

Cadre de vie et transition énergétique

Grand Poitiers est compétent en matière de gestion des réseaux de chaleur sur l'ensemble de son territoire. Il contribue par ailleurs à la transition énergétique en accompagnant les particuliers et les entreprises dans des démarches de maîtrise de l'énergie.

Focus : Le Plan climat air énergie territorial (PCAET)

L'objectif du Plan Climat de Grand Poitiers est de définir et mettre en œuvre une stratégie ambitieuse et réaliste pour la transition écologique du territoire, en fédérant les acteurs et habitants dans la démarche.

Focus : L'intérêt communautaire

Trois compétences obligatoires sont soumises à la définition d'un intérêt communautaire :

- Les équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs,
- Les cimetières,
- Les opérations d'aménagement.

L'intérêt communautaire correspond à la ligne de partage au sein d'une compétence obligatoire entre les domaines d'action qui relèvent des communes et ceux qui par leur étendue, leur contenu, leur objet stratégique, leur dimension financière ou leur rayonnement sont transférés à la Communauté urbaine. Une délibération du Conseil communautaire, prise à la majorité des 2/3 des membres du Conseil, liste les équipements et les opérations d'aménagement qui sont d'intérêt communautaire et qui sont donc transférés à Grand Poitiers.

La promotion du tourisme

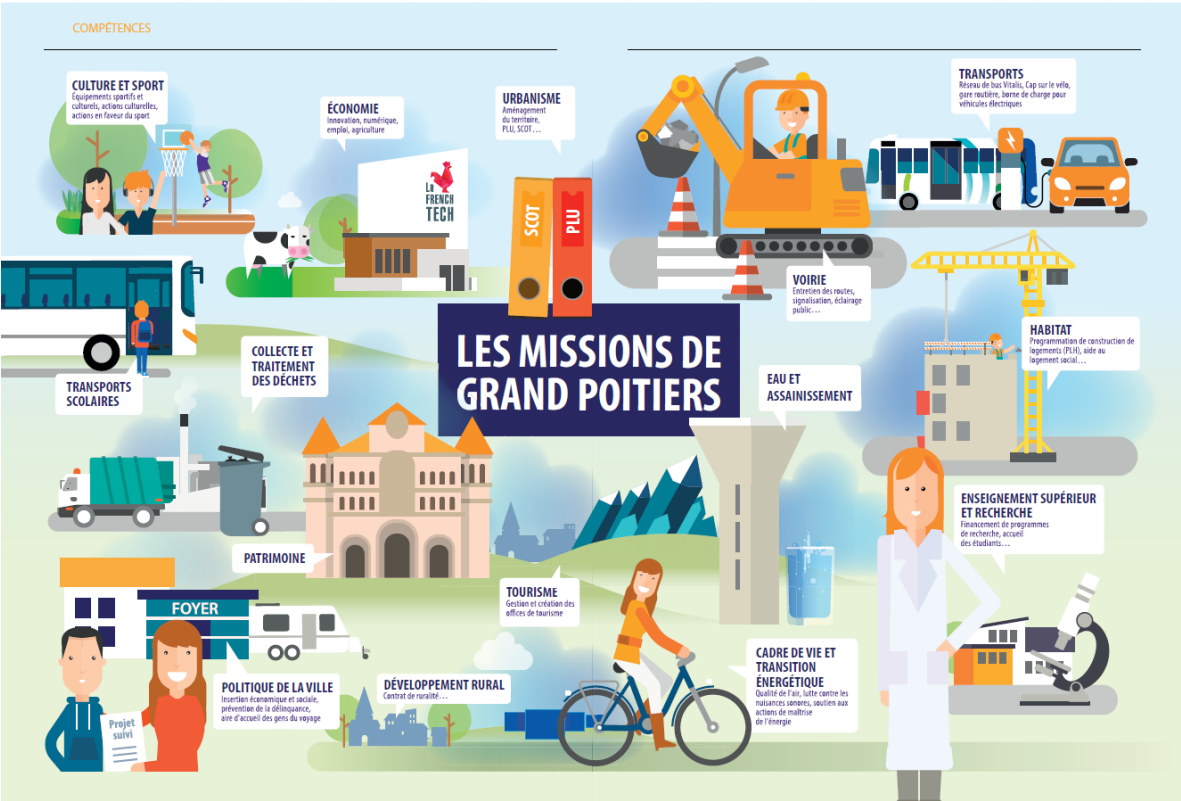
Grand Poitiers est l'autorité compétente pour la création de l'office de tourisme à l'échelle des 40 communes.

Les aires d'accueil des gens du voyage

Grand Poitiers compte sur son territoire sept aires d'accueil des gens du voyage. Une aire de grand passage sur la commune de Poitiers a également été aménagée.

La gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la prévention des inondations (PI)

La compétence GEMA est transférée depuis 2018 aux syndicats de rivière et la PI est conservée par Grand Poitiers et mise en œuvre dans le cadre d'une convention triennale de délégation avec l'EPTB (Établissement public territorial du bassin) Vienne.



Compétences facultatives

En plus de ces compétences obligatoires qui sont communes à l'ensemble des communautés urbaines, Grand Poitiers dispose également de compétences facultatives qui portent principalement sur les thématiques suivantes :

La petite enfance

Grand Poitiers a en charge la gestion de plusieurs structures d'accueil à Sèvres-Anxaumont, Jaunay-Marigny, Beaumont Saint-Cyr, Saint-Georges-lès-Baillargeaux et Lusignan et apporte son soutien à des structures associatives à Lusignan et Dissay.

L'enfance et la jeunesse

Plusieurs Accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) relèvent de la compétence de Grand Poitiers : l'ALSH à Chauvigny géré en direct par la Communauté urbaine, l'ALSH de Sèvres-Anxaumont dont la gestion a été confiée à la Ligue de l'enseignement et celui de Lusignan et Saint-Sauvant géré par le Centre socio-culturel la Maison pour tous Pays Mélusin.

Développement numérique et Système d'information géographique (SIG)

Grand Poitiers met à disposition des communes un outil SIG dénommé « Gaïa ».

Culture et Patrimoine

La Communauté urbaine mène des actions en matière de lecture publique, d'animation et de valorisation du patrimoine. Elle apporte un appui auprès d'associations d'enseignement musical, et organise ou soutient des événements culturels communautaires. Elle met également en œuvre des actions d'animation auprès des établissements scolaires du 1^{er} degré.

Sport

Grand Poitiers met en œuvre des actions éducatives sur le temps scolaire, et une programmation sportive et de loisirs sur le temps extra-scolaire. Il soutient les pratiques sportives de haut niveau, et met en œuvre ou apporte un appui à certains événements sportifs.

Équipements touristiques

Grand Poitiers participe à la communication et à la valorisation des sentiers de randonnées. Relèvent de sa compétence les Grottes de la Norée, le vélo-rail et le spectacle Les Géants du ciel à Chauvigny, équipements dont la gestion est confiée à des tiers.

Au titre de ses compétences facultatives, Grand Poitiers est également compétent en matière de qualité environnementale et préservation de la biodiversité, de fourrière animale, de vie étudiante, de défense extérieure contre l'incendie sur les 13 communes relevant de la Régie Eau-Assainissement, d'abris-voyageurs.

5) Les instances communautaires



© Illustration du magazine interne Un pour tous n°14 (décembre 2020)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Conférences des Maires	13	11	8	8	8	6
Bureaux communautaires	5	12	17	12	12	11
Délibérations en Bureaux communautaires	14	72	51	87	101	101
Conseils communautaires	6	8	6	6	7	6
Délibérations en Conseils communautaires	532	530	370	392	418	326

L'année 2025 marque une stabilisation du nombre de délibérations votées en Bureau communautaire ainsi qu'une diminution du nombre de délibérations en Conseil communautaire.

Depuis 2020, dans un souci d'efficacité de l'action publique, et afin de faciliter et d'accélérer le processus de décision, le Conseil communautaire a délégué davantage de pouvoirs au Bureau communautaire et à la Présidente. Le Conseil communautaire conserve un contrôle sur l'ensemble des délégations accordées, qui font l'objet d'un rendu compte lors du Conseil communautaire qui suit la séance de Bureau.

Chapitre II : Contexte 2025

1) La gouvernance au service des communes et des habitantes et des habitants

Depuis 2020, Grand Poitiers a fait le choix d’une gouvernance fondée sur la proximité, la coopération et la transparence. L’actualisation du Pacte de gouvernance, adoptée en juin 2024, a marqué une nouvelle étape dans cette ambition : elle a permis de consolider un fonctionnement collectif, plus lisible pour les communes, plus efficace pour les élus, et plus accessible pour les habitants.

Une gouvernance repensée pour renforcer la proximité

Avec cette mise à jour, Grand Poitiers a réaffirmé un principe essentiel : la décision se construit avec les communes, pas à leur place. Le pacte de gouvernance revisité a introduit de nouvelles modalités de travail destinées à fluidifier les échanges, rendre les politiques publiques plus lisibles et garantir une meilleure articulation entre l’intercommunalité et les communes.

GRAND POITIERS

Communauté urbaine

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	28 juin 2024	à	14h00
N°ordre	4	Titre	Modification du pacte de gouvernance de Grand Poitiers Communauté urbaine
N° identifiant	2024-0218		
Rapporteur(s)	M. Éric GHIRLANDA Théo SAGET		
Date de la convocation	21/06/2024		

De nouvelles instances ont également été instaurées dans le pacte de gouvernance en 2024. Leur déploiement s’est poursuivi en 2025, dans le cadre de nombreux temps d’échanges, visant à consolider durablement une organisation reposant sur les principes d’écoute, de concertation et de co-construction.

Des instances renforcées au service des élus locaux

Les Comités Locaux de Territoire, expérimentés puis confirmés depuis 2022, ont poursuivi leur montée en puissance en 2025. Leur rôle a été renforcé pour devenir de véritables espaces de dialogue infra-communautaire. Organisés dans les quatre centres de ressources, ils ont permis d’associer un plus grand nombre d’élus communaux aux travaux intercommunaux, d’identifier collectivement les besoins locaux, et de suivre des sujets opérationnels comme le Gros entretien routier, l’entretien des espaces verts, la fauche ou les projets de mobilité.

Les séminaires des élus municipaux, nouvelle instance créée par la mise à jour du Pacte de gouvernance, ont été déployés pour la première fois en 2025. Organisés à Vouneuil-sous-Biard, à Coulombiers et à Liniers, ces rendez-vous ont permis de renforcer la proximité entre Grand Poitiers et l’ensemble des élus municipaux, y compris ceux non siégeant au Conseil communautaire. Conçus comme des temps d’échanges courts mais denses, fondés sur des ateliers thématiques animés par les Vice-présidents et les services, ils ont favorisé l’interconnaissance et une meilleure compréhension des politiques communautaires. Les retours ont souligné l’importance de ces espaces, tout en exprimant un besoin d’allonger la durée des ateliers afin d’améliorer la qualité des échanges.

La création du Congrès, instance élargie réunissant Maires et Vice-présidents, a constitué l'évolution la plus marquante du Pacte. En 2024, il avait permis de poser les bases d'un débat partagé. En 2025, il s'est affirmé comme un outil stratégique d'anticipation et de consensus. La séance du 10 juillet 2025, dédiée notamment au Schéma directeur immobilier, a démontré la capacité de cette instance à structurer collectivement des orientations importantes pour l'avenir du territoire.

Les réunions des Directeurs Généraux des Services et des Secrétaires Généraux, organisées à plusieurs reprises dans l'année, ont poursuivi leur rôle de relais technique, permettant de diffuser de manière homogène les informations et de faire remonter les préoccupations locales.

Le Comité de suivi du Pacte de gouvernance associe 15 membres dont 7 issus du Bureau communautaire et 8 représentants des communes, permet de garantir un suivi continu, équilibré et représentatif du territoire sur le pacte de Gouvernance. Son rôle est double : évaluer la mise en œuvre des dispositions du Pacte et proposer, si nécessaire, des ajustements pour améliorer encore la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la gouvernance. Lors de sa première réunion, le Comité a dressé un bilan détaillé des instances, identifié des pistes d'amélioration (*participation, animation, articulation entre niveaux d'instances*) et confirmé l'intérêt des dispositifs nouvellement créés, notamment les séminaires des élus municipaux et les Comités locaux de territoires.

Une gouvernance qui favorise la mutualisation et la coopération

L'année 2025 a aussi confirmé l'intérêt des démarches de mutualisation, rendues possibles par la confiance installée depuis 2020 et renforcées par le Pacte actualisé. Mise à disposition de matériel, conventions de mutualisation, soutien juridique ou financier, participation active au réseau national de mutualisation : autant d'actions qui témoignent de la volonté de Grand Poitiers d'accompagner les communes dans leurs besoins, en particulier les plus petites.

Cette dynamique collective permet de réduire les coûts, d'optimiser les ressources humaines et matérielles, et de garantir une qualité de service homogène sur l'ensemble des 40 communes.

Une gouvernance tournée vers l'avenir

En 2025, avec la pleine application du Pacte de gouvernance actualisé en 2024, Grand Poitiers a franchi un cap. L'intercommunalité s'est dotée d'un fonctionnement plus lisible, plus participatif, plus efficace. Les élus municipaux, qu'ils soient communautaires ou non, disposent désormais d'espaces réguliers pour s'informer, débattre, influencer les projets et coconstruire les politiques publiques.

Cette gouvernance renouvelée permet :

- D'améliorer l'efficacité de l'action publique,
- D'accélérer la mise en œuvre des projets,
- De renforcer la confiance entre communes et intercommunalité,
- De garantir que chaque politique communautaire reste pensée avec les communes, pour les communes et pour les habitants.

Une relation de travail quotidienne avec les communes

En 2025, la Mission Relations Territoires et Partenariats a assumé pleinement son rôle de porte d'entrée et de facilitateur pour les communes. Elle a accompagné les mairies dans la compréhension des dispositifs communautaires, la préparation de leurs dossiers, la mobilisation des fonds de concours ou l'accès aux services communs (*juridique, financier, instruction des autorisations du droit des sols, OpenData, protection des données*).

Le Pacte de gouvernance a permis de structurer et sécuriser cette relation quotidienne autour d'objectifs clairs :

- Répondre rapidement aux besoins exprimés par les élus,
- Mieux informer sur les politiques communautaires,
- Offrir un appui technique homogène sur tout le territoire,
- Renforcer la cohérence entre décisions intercommunales et réalités municipales.

Les fonds de concours, qu'il s'agisse du Fonds Projet de Territoire, du Fonds de Solidarité ou du Fonds d'Initiative Communale, ont également constitué un levier important de cette gouvernance partagée. Ils ont contribué à soutenir des projets locaux dans toutes les communes, en assurant équité et transparence dans l'attribution des aides.

2) La continuité autour de la Solidarité

La Communauté urbaine de Grand Poitiers a mis en place un dispositif de fonds de concours afin de renforcer la solidarité entre les communes du territoire. Ces fonds constituent un soutien financier apporté aux municipalités. Grand Poitiers propose également un service commun dédié à l'accompagnement et au conseil des communes, illustrant une autre forme de solidarité intercommunale.

a. Le fonds de concours Projet de Territoire

Dans une démarche d'équité et de solidarité, et afin d'affirmer encore davantage son soutien aux communes du territoire, Grand Poitiers a choisi d'allouer une enveloppe de 40 000 € à chacune des communes membres avant la fin du mandat. Ainsi, l'ensemble des quarante communes aura pu bénéficier de ce fonds de concours d'ici l'échéance 2020-2026.

3 axes sont prioritaires pour l'éligibilité des projets :

- Transition écologique : sobriété foncière, recyclage foncier urbain, mobilité douce, tourisme éco-responsable et durable, rénovation énergétique, végétalisation et biodiversité, alimentation et production locale,
- Revitalisation des centres bourgs et centre-ville : aménagement de l'espace public, aide au dernier commerce,
- Accès aux soins et services publics et marchands : maisons de santé, équipements sportifs et culturels, administratif, aide au dernier commerce, tiers lieux.

Les Conférences des maires du 03 mars 2025, 10 avril 2025, 03 septembre 2025 et du 06 novembre 2025 ont décidé de soutenir chacun des 55 projets suivants :

Commune	Projet	Fonds Projet de Territoire attribué en €
Cloué	Achat d'un outil de désherbage	1 572,00
	Achat d'une faucheuse à disque	4 975,80
	Amélioration et optimisation du circuit de chauffe de la chaudière	10 710,18
	Achat et aménagement du terrain Grand Rue en parking	12 750,00
Coulombiers	Remise en état du clocher de l'église du bourg	5 158,54
	Remise en état du lavoir du bourg	11 994,20
	Aménagement du Champ de Foire	22 500,00
Croutelle	Achat de matériel informatique pour la mairie	1 458,00
	Achat d'un broyeur à végétaux	3 143,00
	Achat d'une aire de jeux pour enfants	5 718,06

Commune	Projet	Fonds Projet de Territoire attribué en €
Curzay-sur-Vonne	Création d'un vitrail pour l'église Saint-Martin	443,00
	Achat d'un panneau d'affichage libre	700,34
	Honoraires du géomètre (<i>division parcellaire du lotissement</i>)	867,30
	Installation d'un poteau incendie (<i>lieu-dit les Chaumes</i>)	1 457,88
	Continuité de la rénovation de la toiture de l'église Saint-Martin (<i>zone non cultuelle</i>)	1 584,96
	Changement de la porte latérale de l'église Saint-Martin	1 757,02
	Renouvellement du parc de jeux extérieur	2 500,00
	Création d'un parking au stade communal	2 686,08
	Rénovation de la toiture de l'église (<i>partie non cultuelle</i>)	3 584,64
	Changement menuiseries de la mairie	5 984,48
	Honoraires Maitrise d'œuvre (<i>rénovation de l'église</i>)	6 151,58
Jardres	Acquisition de matériel techniques et sportifs	3 567,57
	Acquisition de matériels (<i>centre technique municipal et mairie</i>)	9 265,00
	Rénovation de la maison communale	27 167,08
Jazeneuil	Travaux d'accessibilité de l'église	40 000,00
La Chapelle-Moulière	Achat matériel de projection	997,58
	Changement fenêtre du logement communal	1 257,25
	Achat d'une nouvelle porte dans le vieux cimetière	2 022,00
	Achat d'une armoire blindée et ignifugée	2 380,41
	Installation d'un nouveau colombarium	2 680,02
	Changement rideaux de la salle des fêtes	2 715,60
	Création d'un ossuaire	3 046,57
	Changement de vélux sur bâtiment communal à usage de restaurant	3 124,80
	Achat d'un portillon et d'un portail dans le nouveau cimetière	3 760,20
La Puye	Étude prospective d'aménagement de l'îlot " <i>André Blanchard</i> " pour la création de logements sociaux	2 805,00
	Mise aux normes et réaménagement des bâtiments communaux	8 513,80
	Réaménagement du presbytère en espace associatif et culturel	17 390,26
Lavoux	Travaux d'aménagement bâtiment communal en espace culturel	40 000,00
Migné-Auxances	Aménagement de l'épicerie solidaire et du café associatif	40 000,00
Pouillé	Acquisition d'un véhicule pour le service technique	10 154,38
	Travaux pour la rénovation énergétique de la mairie et de l'école	29 845,62

Commune	Projet	Fonds Projet de Territoire attribué en €
Rouillé	Rénovation énergétique de la Bibliothèque	40 000,00
Sainte- Radegonde	Renouvellement poteau incendie	1 166,34
	Installation d'une réserve incendie dans le bourg	15 400,00
	Rénovation énergétique et électrique de la petite salle annexe de la mairie	19 657,19
Saint-Sauvant	Réhabilitation d'un local commercial et de logements	40 000,00
Tercé	Installation d'un système anticalcaire à l'école communale	1 501,00
	Acquisition de nouvelle vaisselle pour la salle des fêtes	1 692,00
	Remplacement de deux éclairages solaires dans le chemin des Essarts	2 487,00
	Réhabilitation électrique sur les logements communaux à vocation sociale	2 816,00
	Installation de 5 nouveaux poteaux incendie	4 431,00
	Installation et mise aux normes du système de sécurité au sein de l'école et de la salle des fêtes du Friaula	4 858,00
	Acquisition d'un véhicule pour le service technique	5 000,00
	Création et aménagement d'un chemin piétonnier	7 025,00
	Étude pour la réfection du clocher de l'église	8 939,00
TOTAL		513 362,73

b. Le fonds de concours « Fonds d’Initiative Communale »

La voirie relève de la compétence de la Communauté urbaine. Chaque commune dispose d’une enveloppe financière, calculée à partir de la moyenne de ses investissements passés et pilotée par Grand Poitiers. Grâce au Fonds d’initiative communale (FIC), une partie de cette enveloppe peut être mobilisée pour soutenir d’autres projets communaux. Ainsi, le budget voirie constitue pour les communes une variable d’ajustement. Cette démarche est neutre sur le plan financier pour Grand Poitiers.

En 2025, 5 communes ont demandé à bénéficier du Fonds d’Initiative Communale :

Commune	Projet	Fonds d’Initiative Communal attribué en €
Biard	Continuité des travaux de l'école municipale	50 000,00
Bignoux	Acquisition d’un tracteur, d’un broyeur de chaussées et de matériaux de constructions	30 404,00
Jazeneuil	Amélioration des infrastructures et équipements communaux	5 011,00
	Travaux d’accessibilité de l’église	10 000,00

Commune	Projet	Fonds d'Initiative Communal attribué en €
Migné-Auxances	Aménagement de l'épicerie solidaire et du café associatif	50 000,00
Vouneuil-sous-Biard	Phase 1 : Parc Urbain et ses aires de jeux (cœur de Bourg de Pouzioux-la-Jarrie)	224 700,00
TOTAL		370 115,00

c. Le fonds de concours Solidarité

Prévu dans le Pacte financier et fiscal (PFF) de Grand Poitiers, le fonds de concours solidarité a été renouvelé en 2025. Pour aider les communes les plus en difficultés financières, le groupe de travail du PFF a fait le choix de maintenir le fonds de solidarité d'un montant de 250 000,00 €.

Pour 2025, les trois critères cumulatifs étaient les suivants :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année N-1 supérieur à 33 %
- Taux d'épargne brute (*sur les cessions et la perception du fonds de solidarité*) sur les 3 derniers comptes administratifs inférieur à 17 % (N-2, N-3 et N-4)
- Perte cumulée de Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2017 à 2024 dont le poids relatif est supérieur à 5 % des recettes réelles de fonctionnement figurant sur le dernier compte administratif (*prise en compte de 2023 et 2024 de la DGF*).

En 2025, 17 communes ont bénéficié de cette aide pour un total alloué de 250 000 € dont 2 communes dans le dispositif de garantie (*Coulombiers et Saint-Julien-l'Ars*).

Les communes qui cessent d'être éligibles au fonds de concours bénéficient d'un mécanisme de garantie prévu en cas de sortie du dispositif, prenant la forme du versement de 50 % de l'attribution perçue en N-1 lors de la première année de perte d'éligibilité.

Les montants accordés aux communes éligibles en 2025 :

Commune	Montant accordé en €
Bignoux	12 000,00
Bonnes	19 000,00
Celle-l'Évescault	15 500,00
Cloué	5 500,00
Coulombiers (<i>mécanisme de garantie</i>)	8 000,00
Jazeneuil	9 000,00
La Puye	7 000,00
Lavoux	13 500,00
Liniers	6 500,00
Pouillé	8 000,00
Rouillé	30 000,00

Commune	Montant accordé en €
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	48 000,00
Saint-Julien-l'Ars (<i>mécanisme de garantie</i>)	20 500,00
Saint-Sauvant	14 500,00
Sanxay	6 000,00
Savigny-l'Évescault	14 000,00
Tercé	13 000,00
TOTAL	250 000,00

d. Les services communs

Toujours guidé par un souci de solidarité et d'efficacité collective, Grand Poitiers Communauté urbaine met à disposition des communes de son territoire plusieurs services communs. Depuis 2025, les missions relatives à l'Open Data et à la Protection des données personnelles ont été regroupées au sein d'une même entité.

Ces services communs ont vocation à accompagner les communes sur des thématiques nécessitant une expertise spécifique et constituent un véritable appui technique et stratégique. Ils apportent une valeur ajoutée significative à l'action locale, notamment dans les domaines suivants :

- Conseil juridique,
- Conseil financier,
- Recherche de financements,
- Instruction des autorisations du droit des sols,
- Open Data et Protection des données personnelles.

À titre d'illustration, le conseil juridique aux communes, intégré au service commun depuis 2018, repose sur un marché de prestations conclu pour quatre ans, permettant de solliciter des cabinets d'avocats pour les questions les plus complexes. En 2025, 56 avis juridiques ont ainsi été délivrés au bénéfice des communes de Grand Poitiers (*hors Poitiers*), couvrant 15 communes du territoire.

Les autres services communs seront présentés au fil des feuilles de route développées dans ce rapport.

Chapitre III : Réalisations par feuilles de route

Tout au long de l'année 2025, Grand Poitiers Communauté urbaine a poursuivi la mise en œuvre ambitieuse de sa stratégie de mandat 2021-2026, en s'appuyant sur les vingt feuilles de route qui structurent l'action communautaire. Cette année a été marquée par une accélération notable des projets d'aménagement et de transition écologique, avec l'achèvement du déploiement de l'éclairage public LED, l'extension des réseaux de chaleur ou encore la mise en œuvre opérationnelle du Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté fin 2024. Le Plan Canopée a franchi une nouvelle étape avec la végétalisation de nombreux sites, la création de haies, et la généralisation de démarches de désimperméabilisation, contribuant à l'adaptation du territoire au changement climatique.

La mobilité durable a continué de se renforcer grâce à la réalisation de nouvelles pistes cyclables, à la montée en puissance de la gratuité des prêts de vélos, au succès du covoiturage soutenu financièrement, et à la progression continue de la fréquentation du réseau de transports publics. L'eau et la biodiversité ont bénéficié d'actions structurantes, qu'il s'agisse de la gestion des eaux pluviales urbaines, du déploiement des contrats territoriaux de la ressource en eau ou d'une Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dynamique sur l'ensemble du territoire.

L'agriculture et l'alimentation ont connu des avancées concrètes, notamment avec l'accompagnement de la filière miscanthus et chanvre, la consolidation du Projet alimentaire territorial (PAT), ou encore le projet de ferme maraîchère en lien avec la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Ceinture Verte. Le développement économique a été soutenu à travers les actions Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), l'actualisation du Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SLESRI), ainsi que la dynamique « Jeu », qui renforce progressivement l'identité du territoire.

En matière de solidarité, Grand Poitiers a poursuivi ses actions en faveur du logement, de la prévention des violences intrafamiliales, de l'accueil des gens du voyage et de l'accompagnement des communes via les différents fonds de concours, qu'il s'agisse du Fonds Projet de Territoire, du Fonds Solidarité ou du Fonds d'Initiative Communale. L'inclusion s'est illustrée au travers d'aménagements dédiés au sport adapté, d'actions d'accessibilité et du renforcement des dispositifs en faveur des personnes empêchées.

En 2025, Grand Poitiers a ainsi confirmé sa capacité à conjuguer transition écologique, proximité territoriale, solidarité et innovation au service de ses habitantes et habitants et de ses 40 communes.

1) Transition énergétique

a. Forum des solutions pour le climat – Mobilisation territoriale 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de transition écologique, Grand Poitiers a poursuivi en 2025 une dynamique soutenue de mobilisation des acteurs locaux autour des objectifs fixés par le Plan climat air énergie territorial (PCAET) et par la Stratégie de mandat 2021-2026. La collectivité entend apporter des réponses concrètes aux enjeux climatiques, en s'appuyant sur l'implication conjointe des partenaires institutionnels, des acteurs économiques et des habitantes et habitants du territoire.

À la suite de l'approbation du projet de Plan Climat en novembre 2024, un Forum de l'Engagement pour le Climat a été organisé par Grand Poitiers en janvier 2025. Cet événement a permis de présenter la stratégie territoriale et d'inviter les acteurs locaux à formuler des engagements complémentaires, renforçant ainsi la cohérence collective autour des actions de transition écologique. Cette mobilisation s'inscrit dans la continuité du Forum des Solutions pour le Climat tenu le 10 décembre 2024 par le Comptoir des Solutions Durables, en partenariat avec Grand Poitiers et avec le soutien de l'ADEME et de la Région.

En 2025, Grand Poitiers a consolidé cette dynamique et élargi la portée de l'événement afin d'accroître son impact territorial.

Le 8 décembre 2025, à l'occasion de la Journée mondiale du climat, Grand Poitiers a reconduit le Forum des Solutions pour le Climat. Une nouveauté significative résidait dans l'intégration d'une séquence spécifiquement destinée au grand public, permettant de renforcer la participation citoyenne et de diffuser largement les enjeux portés par le Plan Climat. L'objectif central était de favoriser l'adhésion des habitantes et habitants, de valoriser les initiatives locales et de stimuler une mobilisation collective autour des actions de transition écologique.

Afin de garantir la qualité de cette édition renouvelée, Grand Poitiers a apporté un soutien financier au Comptoir des Solutions Durables, chargé de la coordination opérationnelle de l'événement, en lien avec l'agence Blue Com.



Par ces actions structurantes, Grand Poitiers confirme sa volonté de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour des transitions à mener et d'ancrer plus profondément la portée territoriale du Plan Climat, au service d'une trajectoire écologique ambitieuse et partagée.

b. Le bilan de la modernisation de l'éclairage public

Grand Poitiers a engagé en 2022 un programme majeur de modernisation de l'éclairage public, pour un investissement global de près de 20 000 000 €. L'objectif : convertir l'ensemble des 38 000 points lumineux du territoire en LED afin de réduire durablement la consommation énergétique.

À ce jour, la totalité des luminaires a été remplacée, permettant d'atteindre un parc 100 % LED.

Des consommations en baisse

Entre 2020 et 2024, Grand Poitiers a réduit sa consommation énergétique globale de 21 %, passant de 57 GWh à 45 GWh, alors même que la taille de son parc bâti est restée stable.

Cette baisse résulte de plusieurs actions complémentaires :

- La modernisation des 38 000 points d'éclairage public, qui constitue le levier principal, a permis une diminution de 69 % de la consommation liée à l'éclairage.
- L'amélioration du suivi et de la gestion des installations de chauffage a également contribué à ces économies.
- Les mesures de sobriété énergétique appliquées dans les bâtiments communautaires, réglage des températures, ajustement des périodes de chauffe, actions de sensibilisation, ont renforcé cette dynamique.

Parallèlement, la consommation de chaleur (*réseau de chaleur, gaz, bois, fioul*) a chuté de 19 % passant de 20,64 GWh à 16,78 GWh.

Grâce aux économies d'énergie réalisées, Grand Poitiers a évité environ 1 500 000 euros de dépenses supplémentaires en 2025. Cette performance est d'autant plus remarquable que les coûts de l'énergie ont fortement augmenté depuis 2020 : +81 % pour l'électricité, +145 % pour le gaz et +149 % pour le bois.

c. Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) label 5 étoiles

Grand Poitiers a confirmé en 2025 son ambition forte en matière de transition écologique à travers l'adoption de son nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET). Celui-ci définit une stratégie à la fois exigeante et opérationnelle, élaborée en associant l'ensemble des acteurs du territoire : communes, partenaires institutionnels, acteurs économiques, associations, habitantes et habitants. L'objectif est d'engager collectivement le territoire dans une trajectoire de neutralité carbone, tout en renforçant la résilience face aux effets du changement climatique.

Le Plan Climat a été lancé en 2024 lors d'un séminaire réunissant élus, agents et agentes de Grand Poitiers et des représentants des quarante communes. En décembre 2024, une Assemblée Climat rassemblant 40 élus, 40 citoyens et 40 acteurs locaux a été constituée afin d'élaborer un premier projet stratégique, adopté en novembre 2024. Celui-ci s'appuie sur 98 actions regroupées autour de 11 enjeux majeurs. Une consultation publique a permis d'enrichir cette première version : 116 contributions issues d'acteurs du territoire ont été intégrées dans le document final, adopté en juin 2025 par le Conseil communautaire.

Depuis 2013, Grand Poitiers est engagée dans la démarche Cit'ergie, devenue depuis Territoire Engagé Transition Écologique. Cette démarche, pilotée par l'ADEME, constitue une reconnaissance nationale de premier plan pour les collectivités investies dans la transition écologique. Le label valorise les actions menées dans les domaines du climat, de l'énergie, de la gestion durable des ressources, de la mobilité, de la biodiversité ou encore de l'économie circulaire. Il repose sur une évaluation exigeante, structurée en plusieurs niveaux de progression permettant aux collectivités d'entrer dans un processus continu d'amélioration.

En 2023, Grand Poitiers a été la première collectivité française à obtenir le label 3 étoiles sur le volet « Économie circulaire ».

En 2025, la Communauté urbaine franchit une étape majeure en obtenant le label 5 étoiles sur le volet Climat-Air-Énergie, soit la plus haute distinction nationale. Sur les 600 collectivités engagées en France, seules une vingtaine atteignent ce niveau d'excellence. Cette performance a été confirmée par l'obtention du label *European Energy Award Gold*, distinction équivalente au niveau européen et symbole d'une politique climatique ambitieuse et cohérente.



**TOUS ENGAGÉS
POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Par cette labellisation, Grand Poitiers consolide sa place parmi les territoires les plus engagés en France et en Europe dans la transition

écologique, et confirme la pertinence de l'action collective conduite depuis plus d'une décennie.

Dates des réalisations :

- 17 avril 2025 : audit permettant l'attribution du label « Territoire Engagé Transition Écologique-Climat-Air-Énergie ».
- 13 juin 2025 : adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial par le Conseil communautaire, pour une durée de six ans.

Bilan qualitatif et chiffres clés :

- 116 actions portées par des acteurs locaux, en complément des 98 actions propres à la Communauté urbaine.
- 75,5 % : score attribué lors de l'audit, ayant permis l'obtention du label « Territoire Engagé Transition Écologique – Climat-Air-Énergie » 5 étoiles.



d. Montgorges : mise en œuvre de la chaufferie biomasse et démarrage du réseau Poitiers-Biard

La biomasse désigne l'ensemble des matières organiques pouvant être transformées en énergie. Utilisée pour alimenter des réseaux de chaleur, elle permet de produire une énergie renouvelable tout en limitant fortement les émissions de CO₂ grâce à des installations équipées de systèmes de filtration performants.

Depuis octobre 2025, les deux nouvelles chaufferies biomasse des Montgorges sont opérationnelles. Elles fournissent désormais chauffage et eau chaude à l'équivalent de 2 500 logements dans les quartiers ouest de Poitiers, réduisant les émissions de CO₂ d'environ 5 400 tonnes par an.

Construites et exploitées par Dalkia dans le cadre d'un contrat de 20 ans, elles fonctionnent principalement au bois et au miscanthus, couvrant 95 % des besoins énergétiques du secteur.

Ces équipements bénéficieront directement aux habitants de Bel-Air, Montmidi, Les Rocs et Le Porteau, ainsi qu'à plusieurs établissements majeurs, dont le RICM (*Régiment d'infanterie chars de marine*) et le lycée Isaac-de-l'Étoile, qui profiteront d'une énergie locale, durable et maîtrisée en coût.

Le nouveau réseau, long de 13 km, sera connecté à celui des Couronneries, alimenté par l'incinérateur de Saint-Éloi. Cette interconnexion permettra d'optimiser l'équilibre entre production biomasse et valorisation énergétique des déchets, réduisant encore davantage le recours aux énergies fossiles.

Démarrage du réseau de chaleur Poitiers–Biard

Un réseau de chaleur permet de chauffer plusieurs bâtiments à partir d'une production centralisée, via un système de canalisations souterraines. Il garantit un approvisionnement continu en chaleur et en eau chaude, avec une énergie stable, compétitive et faiblement carbonée pour les usagers.

À l'échelle de Grand Poitiers, les réseaux de chaleur totalisent désormais 45 km, couvrant cinq communes :

- Poitiers–Saint-Benoît–Buxerolles (32 km), le réseau historique,
- Lusignan (1,1 km),
- Poitiers–Biard (13,5 km), dont la chaufferie a été inaugurée le 1er décembre 2025.

Alimenté à 95 % par des énergies bas-carbone, il constitue un élément clé de la stratégie territoriale de transition énergétique et contribue à la réduction des coûts supportés par les usagers.

Une politique énergétique récompensée

La dynamique d’extension et de modernisation des réseaux de chaleur a valu à Grand Poitiers la première place au Trophée de la transition énergétique 2025, catégorie *Politique énergétique*. Cette distinction confirme la pertinence des choix stratégiques opérés pour renforcer l’indépendance énergétique et réduire l’empreinte carbone du territoire.



En 2026, trois nouveaux projets viendront poursuivre l’extension du réseau :

- Fontaine-le-Comte,
- Mignaloux-Beauvoir,
- Saint-Julien-l’Ars.

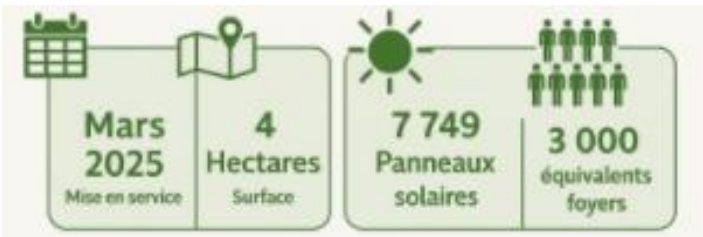
Ces chantiers permettront d’élargir l’accès à une énergie locale, décarbonée et compétitive, consolidant la trajectoire climat-énergie du territoire.

e. Inauguration de la centrale solaire de Chardonchamps (Poitiers)

Mise en service en mars 2025, la centrale solaire de Chardonchamp constitue la deuxième installation photovoltaïque de Grand Poitiers. Implantée sur une ancienne décharge réhabilitée au nord de Poitiers, elle valorise 4 hectares de friche grâce à 7 749 panneaux posés sur lests en béton afin de préserver le sol.

Avec une puissance installée de 4,5 MWc, elle produira près de 5,4 GWh d’électricité renouvelable par an, couvrant l’équivalent de la consommation de plus de 3 000 habitantes et habitants et renforçant l’approvisionnement local en énergie verte ainsi que l’autonomie énergétique du territoire.

Inaugurée le 14 mai 2025, cette centrale est la deuxième des neuf projets portés par Grand Poitiers Photovoltaïque, société créée en 2019 et détenue à 20 % par Grand Poitiers et 80 % par Sorégies. Elle illustre la volonté du territoire de transformer ses friches en ressources pour la transition énergétique.



2) Déchets et économie circulaire

a. Expérimentation d'un cycle d'animations sur la réduction des déchets et l'économie circulaire en partenariat avec les communes du territoire

Grand Poitiers est lauréat de l'appel à projet régional « *Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets* » depuis 2023. Dans ce cadre, l'intercommunalité a expérimenté un dispositif de sensibilisation grand public annuel sur la réduction des déchets et l'économie circulaire en impliquant directement les communes du territoire.



Ce dispositif repose sur :

- La co-construction d'un catalogue d'animations pédagogiques multithématiques avec les structures locales compétentes en animation et des outils d'animations et de communication (réalisation en 2023),
- La programmation d'un cycle de 4 animations thématiques à l'année en partenariat avec les communes volontaires de Grand Poitiers via un appel à candidature (réalisation en 2024 et en 2025).

Le tableau ci-dessous présente le bilan quantitatif du dispositif :

	2024	2025
Nombre de communes volontaires	8 /8	13 /16
Nombre d'animations réalisées	26 /32	46 /64
Nombre de participants par an	614 /500	1 541 /1 000
Nombre de participants par animation (en moyenne)	23 /15	33 /15
Satisfaction des participants	3% taux de réponse 47% très satisfait 53% satisfait	5% taux de réponse 83% très satisfait 16% satisfait

Tableau 1 : Bilan quantitatif du dispositif d'animations sur la réduction des déchets et l'économie circulaire
(En bleu : les objectifs fixés)

Les communes ayant participé sont :

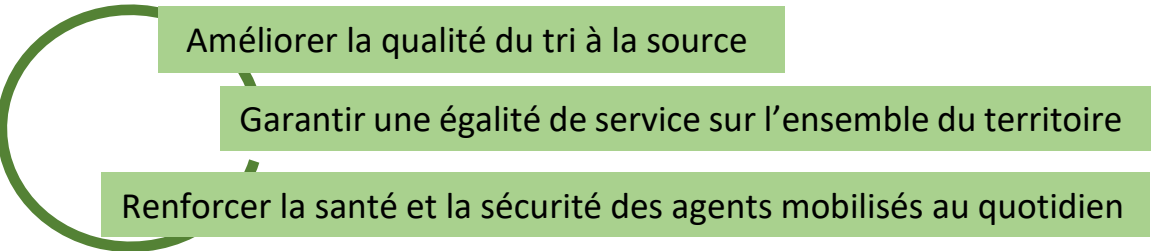
Beaumont Saint-Cyr, Bignoux, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Fontaine-le-Comte, La Chapelle-Moulière, Ligugé, Montamisé, Mignaloux-Beauvoir, Saint-Benoît, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Savigny-l'Évescault, Sèvres-Anxaumont et Tercé.

Exemples d'animations thématiques (fiches extraites du catalogue et photos d'animations)



b. Modernisation et amélioration de l’offre de services sur le territoire : un enjeu écologique, territorial et humain

En 2025, Grand Poitiers a poursuivi la modernisation de son service public de collecte des déchets, avec la volonté d’offrir à l’ensemble des habitantes et habitants un service harmonisé, performant et respectueux des enjeux de transition écologique. Cette évolution s’inscrit dans une triple ambition :



Harmonisation et amélioration de la desserte

Depuis 2023, un déploiement progressif des bacs de collecte a été engagé sur l’ensemble des communes du territoire.

Chaque foyer est désormais doté :

- D’un bac noir pour les ordures ménagères résiduelles,
- D’un bac jaune pour les emballages recyclables,
- D’un composteur individuel accompagné de son bioseau.

En 2025, la collecte en bacs est généralisée à l’ensemble des secteurs. Le secteur Est du territoire, dernier secteur de déploiement, est désormais équipé.

Cette harmonisation permet d’assurer une qualité de service homogène pour tous les habitantes et habitants de Grand Poitiers et de faciliter le respect des consignes de tri, au bénéfice des performances environnementales du territoire.

Une évolution au service de la santé et de la sécurité des ripeurs

La suppression progressive de la collecte en sacs, désormais limitée aux secteurs ne permettant pas la mise en place de bacs (*centres-villes anciens, points de regroupement*) ou réservée aux personnes à mobilité réduite, constitue aussi un levier important pour la santé des ripeurs. Des sacs logotés Grand Poitiers sont mis à disposition dans ces cas spécifiques.

Le métier de ripeur demeure l’un des plus physiquement contraignants. Chaque agent manipule en moyenne près de 16,6 tonnes de déchets par semaine, soit plus de 860 tonnes par an. Ces sollicitations répétées exposent les équipes à des risques élevés de troubles musculosquelettiques, de coupures et d’accidents du travail. La généralisation de la collecte mécanisée par bacs constitue dès lors une évolution majeure en matière de sécurité, de santé et d’amélioration des conditions de travail des agents.

c. Renforcement de l'exemplarité en matière de production et de traitement des déchets

Un projet structurant pour transformer les déchets en ressources : la future Centrale de production d'énergie de Poitiers.

La Communauté urbaine de Grand Poitiers a engagé en 2025 une étape déterminante pour l'avenir de la gestion des déchets sur son territoire avec le lancement du projet de Centrale de production d'énergie de Poitiers, appelée à succéder à l'actuelle Unité de valorisation énergétique (UVE) de Saint-Éloi, mise en service en 1984. Arrivée en fin de vie technique à l'horizon 2030, cette installation ne peut être maintenue sans des travaux majeurs de remise aux normes.

Dans ce contexte, le choix d'une reconstruction complète, plutôt que d'une rénovation, s'est imposé au regard des exigences réglementaires et environnementales.

Porté par Grand Poitiers, en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, la Communauté de communes du Haut Poitou et la Communauté de communes des Vallées du Clain, ce projet s'inscrit dans une dynamique de coopération intercommunale exemplaire. Amorcé à la fin de l'année 2025, il a connu une montée en puissance significative début 2026, avec pour ambition de doter le territoire d'un équipement moderne, performant et durable.

La délibération adoptée par le Conseil communautaire le 13 juin 2025 scelle un engagement politique fort, affirmant la volonté commune de faire de cette centrale un outil structurant au service de l'intérêt général.

Ce projet s'inscrit dans une logique structurante de mutualisation des moyens, visant à optimiser la valorisation des ressources tout en poursuivant les actions engagées en matière de réduction des déchets à la source. Cette approche permet de doter le territoire d'un équipement mutualisé, conçu comme un outil au service des collectivités partenaires, garantissant une répartition équitable des charges, une sécurisation pérenne du traitement des déchets résiduels ainsi qu'un haut niveau de performance environnementale au bénéfice de l'ensemble des communes concernées.

Transformer les déchets en énergie utile

Le projet repose sur un objectif structurant de politique publique : la réduction des déchets et leur valorisation en tant que ressource énergétique.

La Centrale de production d'énergie produira de l'électricité à partir des ordures ménagères résiduelles contribuant ainsi à alimenter le réseau de chaleur local et à développer les énergies renouvelables.

Optimiser les finances publiques et préserver le pouvoir d'achat

En permettant un traitement des déchets au plus près du lieu de production et en générant de l'énergie localement, la Centrale contribuera à maîtriser durablement les coûts de gestion des déchets, en limitant notamment les dépenses liées à l'enfouissement. Cette optimisation des ressources publiques participe également à préserver la stabilité de la fiscalité locale, tout en assurant une gestion plus efficiente et responsable des services rendus aux habitantes et habitants.

d. Massification du réemploi territorial et émergence d'un tiers-lieu de l'économie circulaire

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et plus globalement la stratégie économie circulaire de Grand Poitiers, priorisent :

- L’allongement de la durée de vie des ressources du territoire et leur valorisation,
- Le développement du réemploi et la structuration de filières locales,
- L’accompagnement des acteurs du territoire.

Grand Poitiers a initié plusieurs démarches pour étudier les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre afin de répondre à ces priorités :

- Identification des matériaux qui pourraient être réutilisés en complémentarité de l’activité de la Recyclerie de Grand Poitiers à Saint-Eloi.

Diagnostic et étude de faisabilité pour l’implantation d’une matériauthèque dans le cadre du marché « Filières de réemploi et de valorisation, exploitation de la Recyclerie ».

- Identification des objets et matières issus des activités économiques qui pourraient être réemployées.

Programme d’animation de l’Écologie industrielle et territoriale (EIT) en partenariat avec l’ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Maximisation du réemploi des matériels et matériaux dans le cadre des opérations de réhabilitation et de construction des bâtiments du territoire.
- Convention avec ODEYS pour animer les démarches de maîtrises d’ouvrages publiques du territoire et permettre l’émergence d’une filière de réemploi.



10 ans de la Régratterie - Migné-Auxances
– crédit : Jordan Bonneau

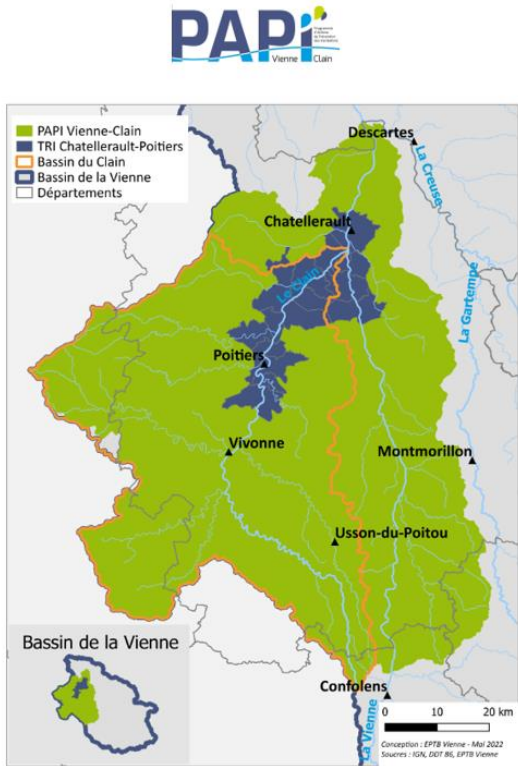
Ces démarches ont conclu à la nécessité d’une part, d’organiser la collecte, le référencement, le stockage, le reconditionnement, la revalorisation et la mise à disposition de ces ressources au plus grand nombre, et d’autre part, d’animer et coordonner les parties prenantes pour massifier le réemploi.

Ces fonctions seront développées dans un tiers-lieu de l’économie circulaire, adapté aux besoins des acteurs et du territoire de Grand Poitiers, et en complément des activités de la Recyclerie de Poitiers Saint-Eloi.

Suite à un appel à manifestation d’intérêt lancé en fin d’année 2025, la Regratterie et Papirole ont été sélectionnés pour faire vivre ce lieu dès 2026.

3) Eau et assainissement

a. Programme d'Actions de Prévention des Inondations Vienne-Clain (PAPI) 2023 à 2029



Le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Vienne-Clain s'inscrit dans une démarche intégrée visant à réduire durablement l'exposition des populations, des biens et des activités économiques aux risques d'inondation. Il constitue la traduction opérationnelle de la Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) Vienne-Clain, en mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels, techniques et financiers autour d'un programme d'actions coordonné.

Labellisé en 2023, ce programme représente un investissement global de 6,4 millions d'euros et fédère huit porteurs publics, parmi lesquels Grand Poitiers Communauté urbaine, pleinement engagée dans la conduite de plusieurs actions structurantes. Le programme est piloté par l'Etablissement Public territorial Bassin Vienne.

L'ensemble des communes de Grand Poitiers est concerné par les actions de sensibilisation conduites dans le cadre du PAPI. En parallèle, Grand Poitiers assure la maîtrise d'ouvrage de neuf actions, inscrites dans les axes suivants :

- **Axe 2** – Surveillance et prévision des crues et des inondations
- **Axe 3** – Alerte et gestion de crise
- **Axe 5** – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- **Axe 6** – Ralentissement des écoulements

Les actions opérationnelles se concentrent prioritairement sur les 22 communes du territoire présentant des zones inondables : Beaumont Saint-Cyr, Béruges, Biard, Bonnes, Buxerolles, Celle-l'Évescault, Chasseneuil-du-Poitou, Chauvigny, Cloué, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Jaunay-Marigny, Jazeneuil, La Chapelle-Moulière, Ligugé, Lusignan, Migné-Auxances, Poitiers, Saint-Benoît, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Sanxay et Vouneuil-sous-Biard.

Les premières réalisations témoignent d'une dynamique forte et d'une montée en puissance de la politique de prévention des inondations sur le territoire, avec notamment :

- Le recrutement de deux agentes pour la mise en œuvre opérationnelle du programme,
- L'organisation d'un exercice de gestion de crise inondation mobilisant l'ensemble des partenaires institutionnels,
- La conduite d'une enquête de perception auprès des habitants de Grand Poitiers,
- La réalisation de 230 diagnostics de vulnérabilité dans les habitations exposées,
- La tenue de dix réunions publiques d'information sur les risques d'inondation,
- La préparation d'une semaine de sensibilisation à la résilience, programmée en 2025 et labellisée par l'État dans le cadre de la Journée nationale de la résilience.

Et qui se termineront courant 2026 :

- Des travaux réétanchéité sur les deux ouvrages écrêteurs de la vallée du Talbat, à Chauvigny,
- L'élaboration des cahiers de prescriptions de sécurité pour quatre campings situés en zone inondable.

b. Sécurisation du pompage du poste Moulin Apparent

Véritable porte d'entrée de la station d'épuration de la Folie, le Moulin Apparent est un ouvrage fondamental pour le bon fonctionnement du système d'assainissement de Grand Poitiers.

En effet, ce poste de pompage d'eaux usées collecte les 2/3

des effluents des 13 communes : (Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard).

Chaque jour, les pompes de cet équipement acheminent environ 25 000 m³ d'eaux usées jusqu'à la station d'épuration de la Folie afin de les dépolluer avant leur rejet dans le milieu naturel.

Afin de renforcer les capacités de pompage et sécuriser le fonctionnement de cet équipement, Grand Poitiers a procédé à d'importants travaux ces dernières années qui visent à :

- Renforcer la structure du pont d'accès au site qui enjambe le Clain,
- Améliorer l'étanchéité des ouvrages situés dans le lit du Clain,
- Renforcer la sécurisation du pompage par l'ajout de pompes complémentaires.

Le montant total des travaux s'élève à 2 500 000 €.



c. Traitement de l’eau potable par rayonnement ultraviolet



Grand Poitiers a souhaité sécuriser la production et la distribution de l’eau potable, en mettant en place une solution complémentaire de désinfection représentant un investissement de 250 000 €.

L’exposition des micro-organismes (*virus, bactéries, parasites, ...*) à un rayonnement UV (UV-C à 254 nm) les rend inactifs en empêchant leur multiplication.

Une dose d’UV contrôlée en continu permet d’atteindre une efficacité d’élimination de 99,99%. L’intensité du rayonnement s’adapte automatiquement au débit de l’usine. Les lampes sont nettoyées en continu pour assurer le bon fonctionnement du dispositif, et sont remplacées annuellement.

La chloration intervient après le traitement UV et permet de garantir la qualité bactériologique de l’eau tout au long de sa distribution. Par ce dispositif, Grand Poitiers se dote donc d’un traitement multi-barrière.

d. Trophée de l’eau Loire-Bretagne : filière chanvre

Depuis 2021, Grand Poitiers conduit un projet de développement d’une filière chanvre locale, visant à améliorer la qualité de l’eau, encourager une agriculture durable et créer des débouchés économiques dans les secteurs de l’alimentation et du bâtiment.



Terre agricole à Aslonnes

Le projet a permis de former des agriculteurs, de sensibiliser les professionnels, de publier un livre de recettes, et d’intégrer des matériaux à base de chanvre dans plusieurs rénovations publiques. Une association de producteurs, la Chanvrière du Clain, s’est constituée sur l’aire d’alimentation du captage de la Varenne (*secteur d’Aslonnes, Celle-l’Évescaut*), rassemblant cinq agriculteurs engagés

dans une production de 20 hectares en 2025.

L’étape suivante consiste à mettre en place une unité de défibrage, prévue pour être opérationnelle début 2027, avec la création d’une Société coopérative d’intérêt collectif (SCIC) attendue en 2026.

Doté d’un budget de 240 000 € HT pour la période 2021-2025, le projet s’est structuré progressivement grâce :

- À la mobilisation des agriculteurs dès 2021,
- À l’implication des acteurs économiques du territoire,
- À la construction d’une filière complète, de la production à la transformation.

Cette démarche répond à plusieurs politiques publiques de Grand Poitiers :

- La reconquête de la qualité de l’eau (*programmes Re-Sources*),
- La relocalisation de l’agriculture et de l’alimentation (*Projet Alimentaire Territorial - PAT*),
- À la transition énergétique ainsi que la construction bas carbone (*Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET*).

L'ambition est double : protéger durablement la ressource en eau tout en générant de la valeur ajoutée locale.

Trophée de l'eau Loire-Bretagne



Lors de la 13^e édition des Trophées de l'eau (*novembre 2025*), l'agence de l'eau Loire-Bretagne a récompensé sept actions exemplaires. Grand Poitiers a été distingué dans la catégorie « *Préserver la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions de toutes origines* » pour son projet de filière chanvre sur l'aire d'alimentation du captage de la Varenne. Le territoire a également obtenu une mention spéciale pour l'intégration de la dimension adaptation au changement climatique.



Le chanvre apparaît comme une culture particulièrement pertinente :

- Sans intrants chimiques, bénéfique pour l'eau et les sols,
- Résiliente, adaptée aux conditions climatiques locales,
- Polyvalente, avec des débouchés dans l'alimentation animale, les matériaux biosourcés, les fibres et bien d'autres secteurs.

Le chanvre est une culture écologique, économique et résiliente, et constitue un levier majeur pour la préservation de la ressource en eau et la transition écologique du territoire.

e. Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

En 2025, Grand Poitiers a poursuivi le travail de structuration de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

Une réorganisation fin 2024 du Pôle Etudes-Travaux-Patrimoine a permis la création d'une Cellule « *Eau de Pluie* ».

Cette cellule dédiée au pilotage des études et travaux en matière d'eaux pluviales sur l'intégralité du territoire de Grand Poitiers a permis de mieux structurer le suivi des travaux, notamment sur Grand Poitiers 27 (Grand Poitiers 27 sont les 27 communes qui ont rejoint en 2017 l'intercommunalité lors de la fusion de plusieurs regroupements de communes : (Beaumont Saint-Cyr, Bonnes, Bignoux, Celle-Lévescault, Chauvigny, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Jardres, Jaunay-Marigny, Jazeneuil, La Chapelle-Moulière, La Puye, Lavoux, Liniers, Lusignan, Pouillé, Rouillé, Saint-Georges-les-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Sauvant, Sainte-Radégonde, Sanxay, Savigny-Lévescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé), mais également d'améliorer l'assistance technique aux communes et aux autres directions de Grand Poitiers sur les problématiques transversales (*Plan Canopée, gestion du ruissellement sur voirie par exemple*).

Sur GP 27, des travaux d'envergure ont été menés sur la commune de Savigny-l'Évescault (*création de nombreux espaces végétalisés destinés à limiter le ruissellement et à améliorer le cadre de vie*) pour un montant de 300 000 euros HT.

Des travaux visant à supprimer le risque inondation ont également été réalisés pour un montant global d'environ 200 000 euros HT sur les communes de Dissay, Lavoux, Saint-Georges-lès-Baillargeaux et Sèvres-Anxaumont.

Sur Grand Poitiers 13 communes (*ex Grand Poitiers Communauté d'agglomération*), on peut également citer 4 opérations majeures mettant en oeuvre une gestion intégrée des eaux pluviales :

- Le réaménagement de la rue Blériot à Poitiers,
- La création d'une zone de gestion des eaux de pluie visant à protéger des inondations le secteur de la rue de la Grange Saint-Pierre à Poitiers,
- La création d'une zone combinée stationnement / zone de gestion des eaux de pluie rue de Nanteuil à Migné-Auxances,
- Le réaménagement de la rue des Vignes à Vouneuil-sous-Biard visant à réduire le ruissellement urbain.

La collaboration engagée avec la direction Nature et Biodiversité, dans le cadre du Plan Canopée, se poursuit et permet le développement de solutions intégrées, telle que la déconnexion des eaux pluviales de voirie au bénéfice de la pérennité des plantations.

Le financement des projets demeure soutenu par les dispositifs de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du fonds vert, lesquels permettent de couvrir en moyenne entre 50 % et 70 % du coût des travaux.

En 2025, près de 50 % du budget GEPU a été mobilisé en faveur des 27 communes ayant intégré Grand Poitiers en 2017, et 50 % au bénéfice des 13 communes de l'ancienne Communauté d'agglomération de Poitiers, pour un budget global s'élevant à 850 000 € HT.

Enfin, les perspectives pour l'année 2026 portent sur la poursuite de la structuration de la compétence, l'élaboration du zonage pluvial à l'échelle de la Communauté urbaine (*40 communes*), ainsi que sur une optimisation de l'allocation budgétaire afin de répondre à l'augmentation des besoins en matière de gestion des eaux pluviales.

4) Voirie

a. Campagne d'entretien des voies routières communautaires

Étalée sur 6 mois de chantier, la première grande campagne de Gros entretien routier (GER) de Grand Poitiers a permis la rénovation de 27.779 km de voies dans 32 communes du territoire.

En 2023, un diagnostic réalisé sur les 2050 km de voirie du territoire, enrichi par l'intelligence artificielle, a révélé que 24 % de voies communautaires étaient dégradées. Face à l'urgence, une stratégie nouvelle a été mise en place avec la création d'un fonds de 3 000 000 € sur 3 ans, réparti de manière concertée et territorialisée par l'instance des Comités locaux de territoires.

Fruit d'une démarche concertée entre les 40 communes, 44 chantiers de GER ont été décidés en 2025. Les travaux ont été programmés en cohérence avec les gestionnaires de réseaux (*eau, assainissement, gaz, ...*). En effet, certaines conduites souterraines devant être reprises par les opérateurs avant réfection complète de la voirie, le chantier de surface sera réalisé dans un second temps. Cette coordination permet d'éviter les multiples interventions sur une même voie. Elle permet de limiter les reprises, les coûts et nuisances.



Traversée piétonne sur la D18 entre Saint-Julien et Tercé (Trembloux).

Crédit : Grand Poitiers

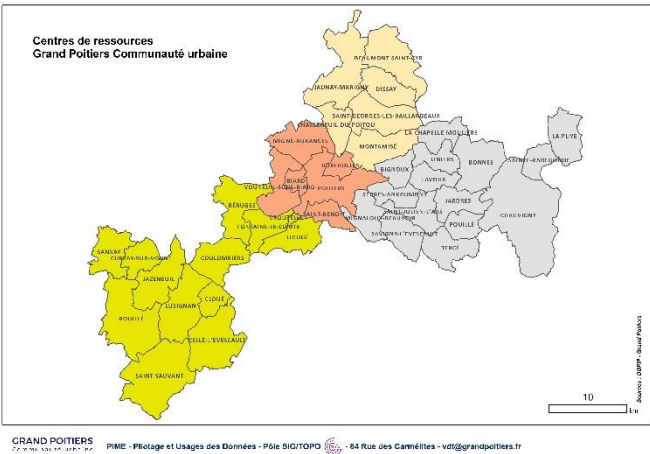
Chaque intervention est pensée en fonction du type de voie (*desserte, liaison, structuration des flux*), afin d'adapter fondations et revêtements. Ont ainsi fait l'objet d'un entretien routier complet en 2025 :

- Secteur NORD à Dissay, Jaunay-Marigny, Montamisé et Saint-Georges-lès-Baillargeaux,
- Secteur EST à Bignoux, Bonnes, Saint-Julien-l'Ars et Sèvres-Anxaumont,
- Secteur CENTRE à Biard, Buxerolles, Migné-Auxances, Saint-Benoît et Vouneuil-sous-Biard,
- Secteur SUD à Celle-l'Évescault, Cloué, Curzay-sur-Vonne, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Rouillé et Saint-Sauvant.

b. Travaux d'aménagement dans les communes

Avec l'appui de ses quatre centres de ressources, Grand Poitiers assure l'ensemble de la compétence voirie à l'échelle du territoire.

Outre la gestion quotidienne et l'entretien courant, de nombreux travaux d'investissement ont été menés en 2025. Plusieurs opérations significatives peuvent notamment être mises en avant :



Crédit : Grand Poitiers

Centre de ressources SUD :

Curzay-sur-Vonne – Pont de Lombardie : travaux de réparation et de pérennisation de l'ouvrage (*étanchéité, maçonneries, revêtements*).

Fontaine-le-Comte – Rues Jupiter et des Chaumes : réalisation d'un aménagement visant à la sécurisation pérenne de la traversée, intégrant l'installation de chicanes végétalisées, la mise en place de bordures et un réaménagement complet du site.

Ligugé – Rue du Paradis : requalification avec création d'une zone 20 km/h, trottoirs accessibles dans les sections larges et aménagement d'un parvis devant l'école.



Crédit : Grand Poitiers



Centre de ressources NORD :

Saint-Georges-les-Baillargeaux – D20 / Le Peu : création d'une piste cyclable de 1 km, accompagnée d'une haie favorisant la biodiversité.

Jaunay-Marigny – Rue de Poitiers : transformation importante intégrant la création de trottoirs accessibles, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public, la végétalisation des espaces et la mise en œuvre de dispositifs d'infiltration des eaux pluviales sous la chaussée et au sein des espaces verts.

Chasseneuil-du-Poitou – Berges du Clain : aménagement d'une piste cyclable de 600 m, renaturation de l'ancienne station d'épuration et installation d'une passerelle flottante pour franchir le Clain.

Centre de ressources EST :

Sèvres-Anxaumont – Chemin du Moulin : requalification complète avec zones 20 et 30 km/h, trottoirs accessibles, stationnement végétalisé infiltrant et rénovation de la chaussée.

Mignaloux-Beauvoir – Rue Sainte-Croix : reprise des réseaux, création de trottoirs séparés de la chaussée, mise en accessibilité sur 600 m et gestion améliorée des eaux pluviales par modification du profil de la voie.

Savigny-l'Évescault : vaste chantier de lutte contre les inondations avec bassins d'infiltration, noues, tranchées drainantes et chicanes.

Crédit : Grand Poitiers



Crédit : Grand Poitiers



Centre de ressources CENTRE :

Biard – Rue des Écoles : sécurisation complète des abords de la mairie avec deux plateaux surélevés, reprise de chaussée et installation de feux tricolores pour protéger les piétons.

Poitiers – Rue Henri-Moissan : création d'un trottoir et installation d'un éclairage public pour sécuriser l'accès aux entreprises, dont Kramp.

Migné-Auxances – Rue de Poitiers (*Picoterie*) : accompagnement du nouveau quartier Ekidom avec aménagements de voirie et continuités piétonnes autour du futur lotissement.

c. « Grand Poitiers entre en gare » : les premiers aménagements

La transformation du quartier de la gare constitue l'un des projets majeurs du mandat. Grand Poitiers réinvente ce secteur stratégique pour en faire, d'ici 2040, une porte d'entrée ouverte sur le territoire, durable et tournée vers les mobilités.

Le projet prévoit :

- Des boulevards entièrement repensés pour partager l'espace entre piétons, cyclistes, bus et voitures,
- Une diversité d'usages avec logements, services, commerces et activités,
- Une gare « *bicéphale* » intégrant un nouveau parvis et une passerelle modernisée,
- Un pôle emploi-insertion regroupant plusieurs acteurs de l'accompagnement vers l'emploi,
- La renaturation de larges espaces (*Boivre, places publiques, micro parcs*).

Ce programme d'envergure vise à créer un quartier plus attractif, plus vert et mieux connecté avec l'ensemble du territoire.

REPÈRES

2020

Début de la réflexion

2022

Propositions citoyennes

2023

Approbation
du plan-guide

2025

Premiers
aménagement :
renaturation de la
Boivre, jardin de l'hôtel
communautaire



Crédit : Grand Poitiers

5) Agriculture et alimentation

a. Accompagnement des acteurs des solidarités alimentaires

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT), plusieurs outils et actions ont été déployés grâce à des partenariats locaux :

Accompagnement des porteurs de projets agricoles

Grand Poitiers et les associations du pôle InPACT ont mis en place un parcours d'accompagnement dédié aux futurs agriculteurs.

Ce parcours repose sur :

- Une coopération entre les acteurs de l'installation agricole,
- Des échanges avec les institutions (*Chambre d'agriculture, SAFER, MSA*),
- Un stage de six journées incluant des visites d'exploitations et une découverte du territoire.

Il a été cofinancé par Grand Poitiers.

Déploiement d'un système logistique pour la restauration collective

L'association RESALIS, la Chambre d'agriculture de la Vienne, le réseau CIVAM et le Collectif Fermier du Poitou, avec le soutien du Département et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) développent une logistique commune pour approvisionner la restauration collective en produits locaux.

Le système prévoit :

- La création de lieux de massification chez des agriculteurs ou dans des structures existantes,
- L'implication de 9 producteurs de Grand Poitiers,
- Deux premiers sites identifiés : *L'Eau à la Bouche* et le futur *Atelier des Vallées*.

Les premières livraisons sont prévues pour 2026.

Grand Poitiers soutient la production de légumes issue de jardins maraîchers d'insertion, destinés à l'approvisionnement des épiceries sociales du territoire. Environ 10 tonnes de légumes ont ainsi été produites par les structures L'Éveil à Malaguet, la Ferme Emmaüs Maisoncelle et Les Jardins de l'Appui.

b. Projet Alimentaire Territorial (PAT)



Cuisine centrale Poitiers
Crédit : Yann Gachet

Le Projet alimentaire territorial (PAT) de Grand Poitiers a été construit de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs locaux, afin de renforcer les filières agricoles du territoire et favoriser la consommation de produits issus de circuits courts, notamment ceux provenant de l'agriculture biologique.

La démarche est portée par la Communauté urbaine, en partenariat étroit avec l'État (*DRAAF*), l'ADÈME, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture de la Vienne. Les Communautés de communes des Vallées du Clain et du Haut-Poitou sont également impliquées via un Comité de pilotage réunissant les trois intercommunalités du Centre Vienne.

Le diagnostic territorial, la stratégie et le premier programme d'actions ont été adoptés en décembre 2021. Ce programme initial comprenait près de 80 actions menées jusqu'en 2025 par une diversité d'acteurs publics et privés, en complément des actions propres de Poitiers et de Grand Poitiers.

Dans la continuité de cette dynamique, un nouveau programme d'actions a été approuvé en septembre 2025. Cette étape intervient dans le cadre de l'obtention, en octobre 2025, de la reconnaissance de niveau 2 du PAT par l'État, confirmant la maturité et l'ambition de la démarche territoriale en matière de transition agricole et alimentaire.

c. Développement d'une filière locale de bœuf pour la restauration collective

Concernant la filière des viandes locales, Grand Poitiers a finalisé en 2025 les plans du futur Atelier des Vallées de transformation et obtenu le permis de construire à Coulombiers. Le démarrage des travaux est prévu pour 2026.

Parallèlement, la collectivité a engagé la structuration d'une filière locale de bœuf destinée à l'approvisionnement de la restauration collective. Ce projet, mené en lien avec l'Atelier des Vallées, bénéficie de l'appui de la chargée de mission Économie et filières alimentaires, en fonction depuis 2025.

En matière de solidarité alimentaire, une mission d'accompagnement des acteurs locaux a également été lancée afin de mutualiser leurs moyens logistiques, réduire les coûts et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Cette démarche est conduite par le cabinet Ellyx.

6) Biodiversité

a. Plan Canopée

Le Plan Canopée vise à développer et protéger la couverture arborée du territoire afin de mieux faire face au changement climatique. Il s'articule autour de plusieurs priorités : augmenter le nombre d'arbres, préserver le patrimoine arboré existant, intégrer l'arbre dans tous les projets d'aménagement, renforcer la biodiversité et améliorer le cadre de vie.

Il repose également sur une mobilisation collective des communes, des acteurs locaux et des habitants afin de construire une stratégie partagée autour de la végétalisation et de la résilience écologique.

En 2025, Grand Poitiers a mené plusieurs actions majeures dans le cadre du Plan Canopée. Parmi les chantiers phares figurent la plantation de sept arbres pour végétaliser trois abribus à Poitiers, intégrant une gestion innovante des eaux pluviales, ainsi que la poursuite des plantations de haies sur le site d'Aliénor à Migné-Auxances (1,5 km dont 300 m avec Propuls).

D'autres opérations ont été réalisées : plantations de haies le long des prés du centre équestre, création de 100 m² de bosquets aux Sablons en partenariat avec la Ligue pour la



Moulin Apparent

protection des oiseaux (LPO) et les riverains, plantation d'une haie accompagnant la piste cyclable des Marais à Chasseneuil-du-Poitou, et deux actions « *Plante ta forêt* » à Poitiers sur les sites du Moulin Apparent et de la Grotte à Calvin, tous deux classés espaces de biodiversité préservée.

Au total, 16 014 jeunes plants et 490 arbres urbains ont été mis en terre en 2025.

Par ailleurs, 4 725 mètres linéaires de haies ont été créés.

Ces actions ont permis d'aménager 54 sites, parmi lesquels 6 Plans Canopée communaux et 4 bassins de gestion des eaux pluviales végétalisés.



Opération « *plante ta forêt* » en cours, Moulin Apparent
@Source : direction Communication interne

b. 1 000 km de réseau communautaire de randonnée

En 2025, Grand Poitiers a poursuivi la structuration de son réseau de randonnée afin de proposer 1 à 3 circuits opérationnels dans chaque commune, notamment Chauvigny, Jaunay-Marigny, La Chapelle-Moulière, Lusignan, Pouillé, Saint-Georges-lès-Baillargeaux et Sèvres-Anxaumont.

Cette démarche vise à garantir une offre de loisirs de proximité homogène, renforcer l'attractivité du territoire et valoriser ses paysages.



Déploiement des totems accueillant les nouveaux planimètres.

@Source : DNB

Principales avancées 2025

- Aménagement de 119 km de nouveaux itinéraires, portant le réseau de randonnée communautaire à 1 000 km.
- Définition et adoption du nom de réseau : « Randonner à Grand Poitiers ».
- Finalisation d'une carte dynamique qui sera mise en ligne sur le site Internet de Grand Poitiers en 2026.
- Lancement du remplacement des planimètres avec une nouvelle identité graphique commune.

Investissements 2025

Un total de 72 389 € a été engagé :

- 46 244 € pour l'aménagement des circuits,
- 26 145 € pour les nouveaux planimètres,
- 3 800 € d'économies obtenues grâce à la réutilisation de bornes existantes.

c. 3^{ème} édition de la Fête de la Biodiversité

La troisième édition de la Fête de la biodiversité de Grand Poitiers s'est tenue à Coulombiers les 28 et 29 mars 2025. L'événement avait pour ambition de renforcer la sensibilisation du public et l'appropriation du territoire autour des enjeux écologiques. Après une édition 2024 consacrée à l'alimentation, la thématique retenue en 2025 portait sur la restauration des milieux, les sols vivants et la reconnexion à la nature.



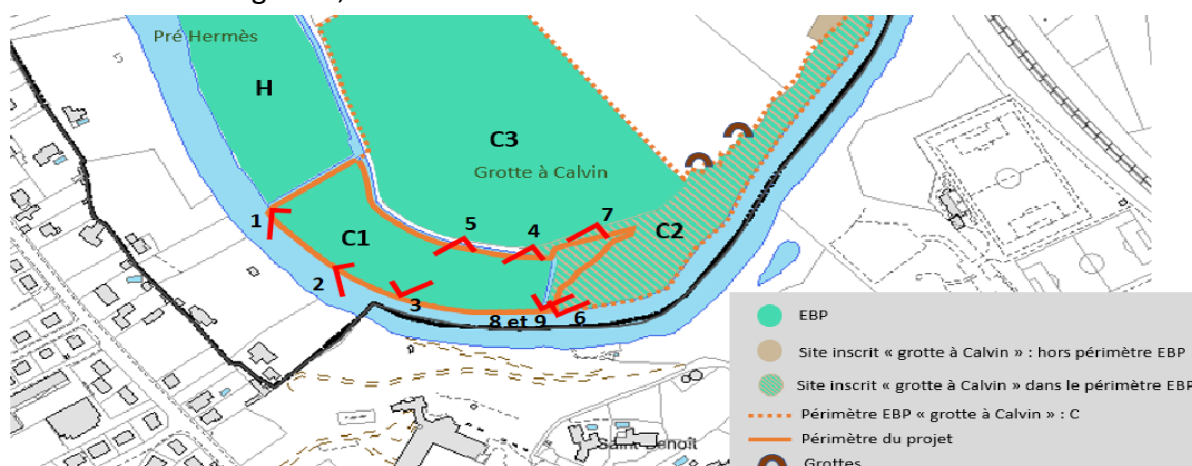
Cette manifestation s'inscrivait dans la dynamique engagée autour de l'Atlas de la biodiversité communautaire, conçu pour accompagner les élus dans la planification des politiques publiques, soutenir les agents dans leur mise en œuvre et informer les habitants.

La Fête de la biodiversité visait ainsi à rassembler les acteurs du territoire autour de la protection des milieux naturels et de la compréhension des enjeux liés aux sols vivants et à la biodiversité locale.

d. Les Espaces de Biodiversité Préservée (EBP)

En 2025, Grand Poitiers a engagé une refonte de son dispositif des Espaces de biodiversité préservée (EBP) afin de mieux articuler cette politique avec les stratégies communautaires et les attentes des communes. L'objectif est d'intervenir de manière opérationnelle sur des sites à forts enjeux écologiques, paysagers et pédagogiques, tout en renforçant les continuités écologiques à l'échelle intercommunale. Ces actions permettent également de démontrer la capacité de la collectivité à conduire des projets de restauration écologique adaptés aux différents contextes (*urbain, périurbain, agricole*).

En 2025, les projets menés ont illustré la diversité des situations prises en charge dans le cadre de la politique des Espaces de biodiversité préservée. Ils ont concerné aussi bien la reconversion de sites artificialisés, comme au Moulin Apparent à Poitiers, que la restauration de sites naturels dégradés, notamment à la Grotte à Calvin à Poitiers. **Carte Grotte à Calvin**



La Communauté urbaine a également développé des espaces naturels à vocation pédagogique, à l'image de La Cluzette à Chasseneuil-du-Poitou, et assuré la préservation de sites à forte naturalité tels que ceux de la vallée du Rang à Montamisé.



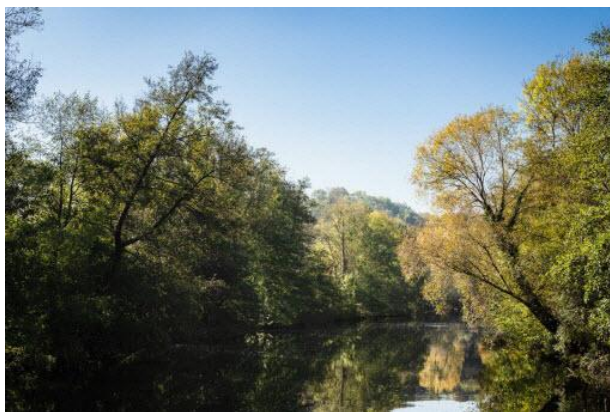
Les interventions réalisées ont porté sur la restauration de milieux variés (*prairies, boisements, mares, haies*), l'introduction d'essences locales adaptées, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la structuration des usages avec une mise en valeur pédagogique, ainsi que la mise en œuvre d'une gestion écologique différenciée.

Les différentes étapes de réalisation se sont échelonnées sur plusieurs années. La période 2023-2024 a été consacrée aux études préalables, aux diagnostics, aux acquisitions foncières, à la concertation et au montage des projets.

L'année 2025 a marqué le lancement et la conduite des travaux de restauration et de renaturation.

Entre la fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026, les interventions se sont poursuivies avec des plantations complémentaires, des chantiers participatifs et la mise en gestion des sites.

Enfin, l'année 2026 doit permettre d'assurer le suivi écologique, d'ajuster les pratiques de gestion et de valoriser les sites restaurés.



Chemin de la Grotte à Calvin

7) Sports

a. Tour de France Femmes 2025 de cyclisme

Grand Poitiers a accueilli en 2025 deux journées majeures du Tour de France Femmes avec Zwift :

- L'arrivée de l'étape n°4 à Poitiers, le mardi 29 juillet, à l'issue d'un parcours reliant Saumur à Poitiers,
- Le départ de l'étape n°5 depuis Chasseneuil-du-Poitou / Futuroscope le mercredi 30 juillet, étape la plus longue de l'édition 2025 avec 166 km et près de 1 800 m de dénivelé positif.



Départ de l'étape 5

Cet enchaînement a fait de Grand Poitiers l'un des territoires les plus visibles de la course.

Une arrivée populaire et festive à Poitiers

Le 29 juillet, une foule nombreuse s'est rassemblée pour assister à l'arrivée à Poitiers, sur un tracé final emblématique déjà emprunté lors du Tour de France 2020.

Le Village d'Animations, installé au stade de Touffenet, a accueilli le public autour d'un programme varié :

- Animations sportives et ludiques,
- Démonstrations de BMX,
- Fanfare et spectacles familiaux,
- Retransmission de la course en direct sur écran géant.

Le passage de la caravane à 16h30 a constitué l'un des temps forts de la journée.

Un départ d'étape au Futuroscope, vitrine du territoire

Le 30 juillet, Chasseneuil-du-Poitou et le Futuroscope ont accueilli le départ de l'étape 5 dans un cadre particulièrement spectaculaire.

Le site a été aménagé pour recevoir les équipes, les médias, les partenaires et le public, avec :

- Une Fan Zone,
- Des espaces presse et équipes dédiés,
- Des cheminements sécurisés,
- Un dispositif de circulation adapté incluant des restrictions sur la D910 entre 6h et 16h.

Un dispositif d'accueil exceptionnel pour le public

Pour faciliter l'accès à l'événement et encourager une mobilité fluide, Grand Poitiers a déployé :

- La gratuité du réseau Vitalis les 29 et 30 juillet,
- Des parkings publics dédiés (*dont le Parc des Expositions*),
- Des itinéraires piétons sécurisés dans les secteurs stratégiques,
- Une coordination renforcée entre services techniques, sécurité, mobilités et événementiel.

b. L'accès de toutes et tous à une diversité de pratiques sportives

Grand Poitiers affirme également sa volonté de garantir l'accès de toutes et tous à une diversité de pratiques sportives, en s'attachant à favoriser la pratique dès le plus jeune âge, à lutter contre les inégalités d'accès et à développer les compétences motrices, la sécurité et l'autonomie des enfants tout en promouvant les mobilités actives.



Cette ambition se traduit notamment par :

Le dispositif Grand Poitiers Sport – Vacances sportives (GPSVS 2025), refondu autour d'une gouvernance partagée associant comités techniques et groupes de travail thématiques.

Grâce à l'implication conjointe des collectivités et des clubs sportifs, les jeunes de 3 à 17 ans ont pu accéder gratuitement à des animations variées et à plusieurs équipements communautaires.

Parallèlement, Grand Poitiers mène une politique volontariste de soutien au sport scolaire, en étroite collaboration avec l'Éducation nationale, les communes et les associations partenaires.

Celle politique s'articule autour de trois axes majeurs :

- « *Savoir rouler à vélo* », pour développer autonomie, sécurité et mobilité durable,
- « *Aisance aquatique* » et « *Savoir nager* », pour renforcer la prévention et l'égalité d'accès à la natation,
- Découverte d'une large palette de disciplines encadrées par des éducateurs sportifs communautaires via les activités terrestres.

L'année 2025 s'est distinguée par un renforcement significatif de ces dispositifs, porté par un travail partenarial étroit associant Grand Poitiers (via la Mission Vélo), l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et les établissements scolaires, ainsi que par une présence renforcée et coordonnée des éducateurs sportifs sur l'ensemble des équipements du territoire.

Les formats pédagogiques adaptés : classes bleues, apprentissage massé, petits groupes ont permis d'atteindre un large public :

- 335 enfants pour « *Savoir rouler* »,
- 317 élèves (CE2 – CM2) accompagnés par Mission Vélo et 196 élèves via l'USEP (8 classes), l'ensemble des CP, CE1 et CM2 bénéficiant d'un cycle de 10 séances de natation, auxquels s'ajoutent 57 classes de grandes sections issues de quartiers prioritaires et de communes rurales.
- Les activités terrestres ont concerné : 136 classes, soit 3 053 élèves, autour de 12 disciplines.

En 2025, Le dispositif Grand Poitiers Sport – Vacances sportives (GPSVS), a quant à lui :

- Concerné 2 397 jeunes (contre 2 176 en 2024),
- Mobilisé 16 associations sportives,
- Proposé 227 sessions d'activités dans sept communes, et facilité l'accès aux mobilités et aux équipements via 730 titres de transport Vitalis,
- 898 entrées piscine et 497 entrées patinoire, avec 43% de filles et 57% de garçons.

Ces actions, déployées tout au long de l'année scolaire 2024-2025, couvrent l'ensemble des communes de Grand Poitiers.

c. La garantie de la qualité des équipements sportifs

Grand Poitiers poursuit en 2025 une gestion durable, maîtrisée et stratégique de son patrimoine sportif, en mobilisant à la fois le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) et le programme de Gros entretien et renouvellement (GER).

Cette action s'inscrit dans une logique d'accessibilité, de transition écologique et d'optimisation des équipements sur l'ensemble du territoire.

Les investissements réalisés répondent à une hiérarchisation claire des priorités politiques, permettant d'identifier les besoins d'entretien, de rénovation et de renouvellement des structures sportives. Plusieurs équipements sont actuellement en travaux, tandis que d'autres font déjà l'objet de consultations de maîtrise d'œuvre ou de concours d'architectes.

En 2025, ces efforts se traduisent par un investissement de 1 000 000 € au titre du GER et de 4 000 000 € dans le cadre du PPI, au bénéfice notamment des communes de Chasseneuil-du-Poitou, Mignaloux-Beauvoir et Poitiers.

Ces interventions renforcent l'attractivité et la fonctionnalité des infrastructures sportives, contribuant à un maillage territorial équilibré et à une pratique sportive de qualité pour tous les habitants.

8) Culture et patrimoine

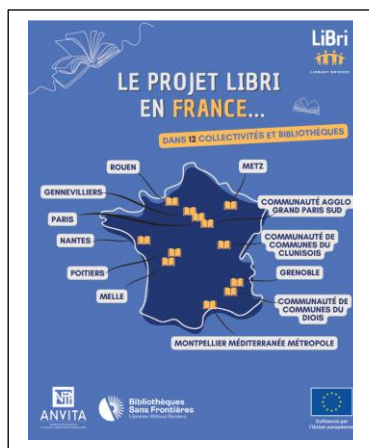
a. Grand Poitiers rejoint le Projet européen LiBri

L'action menée vise à renforcer la capacité de Grand Poitiers à accueillir et inclure les personnes migrantes, en s'appuyant sur les médiathèques et ludothèques comme espaces d'apprentissage, de médiation et de convivialité.

Dans ce cadre, Grand Poitiers a rejoint en 2025 le programme européen LiBri, coordonné par BSF (*Bibliothèques Sans Frontières*) et ANVITA (*Association nationale des Villes et Territoires accueillants*), qui accompagne les collectivités dans la mise en place de politiques locales d'inclusion via les bibliothèques, aujourd'hui reconnues comme des lieux ressources facilitant l'accès à la langue, aux droits et au lien social. Cofinancé par l'Union européenne, ce programme soutient une cinquantaine de bibliothèques en Europe.

La Médiathèque François-Mitterrand et son réseau ont conduit, du 12 au 14 mars, un diagnostic territorial portant sur l'apprentissage du français, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Ce travail a permis de préparer un programme de formation des agents et de consolider la dynamique partenariale. Les résultats ont été partagés lors d'un atelier collaboratif le 13 juin 2025, suivi d'une formation dédiée à l'accueil des publics en situation de migration le 25 novembre, puis d'une restitution ouverte à l'ensemble des partenaires (*associations, bénévoles, institutions, agents ainsi qu'aux personnes accompagnées*).

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs politiques de Grand Poitiers : elle contribue à l'épanouissement des habitants, renforce le rôle structurant des équipements culturels et participe à la cohésion sociale, en cohérence avec les feuilles de route « Culture et Patrimoine » et « Solidarités et politique de la ville ».



Grand Poitiers figure parmi les 12 partenaires français du programme LiBri, qui en compte 53 dans 5 pays européens. Au total, 23 acteurs locaux ont été rencontrés et 18 entretiens ont été réalisés dans le cadre du diagnostic territorial. La mise en œuvre concerne potentiellement l'ensemble des communes de la communauté urbaine, avec une action particulièrement développée à Poitiers.

b. Les actions au titre du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH)

Depuis septembre 2023, le label « *Ville et Pays d'art et d'histoire* » s'étend aux 40 communes de Grand Poitiers, témoignant de l'engagement collectif du territoire en faveur de la valorisation, de la transmission et de la médiation du patrimoine. Cette démarche contribue à renforcer le lien entre les habitantes et habitants et leur cadre de vie et participe pleinement au développement culturel, social et économique local.

Éducation au patrimoine pour les jeunes

En direction des jeunes, le programme « *Autour de mon école* » a permis d'ancrer la découverte du patrimoine dans l'environnement immédiat des élèves grâce à des visites et à des livrets pédagogiques déployés dans toutes les communes.

Au total, 191 activités ont été proposées, touchant près de 4 511 élèves dans 48 établissements, de l'école primaire au lycée.

Médiation patrimoniale et sensibilisation à l'urbanisme et au cadre de vie tout au long de l'année

Tout au long de l'année, plus de 150 actions de médiation patrimoniale ont été proposées à l'ensemble des publics, rassemblant près de 2 500 participants autour de visites guidées, balades à vélo ou en canoë, randonnées, rencontres et conférences. Ces actions s'inscrivent également dans la participation active du territoire aux grands rendez-vous nationaux, tels que les Journées européennes des métiers d'art, les Rendez-vous aux jardins, les Journées européennes de l'archéologie ou encore celles de l'architecture.

Les Journées européennes du patrimoine

Les Journées européennes du patrimoine des 20 et 21 septembre 2025, consacrées au patrimoine architectural, ont donné lieu à une programmation renouvelée sur l'ensemble des 40 communes. Visites, démonstrations de savoir-faire, découvertes ou interventions artistiques ont permis à plus de 14 500 visiteurs d'explorer la richesse du territoire. Un programme commun a une nouvelle fois été édité et un accompagnement spécifique a été assuré pour les communes et associations impliquées.

L'inventaire du patrimoine

Parallèlement, une nouvelle convention triennale a été conclue en 2025 afin de poursuivre l'inventaire du patrimoine de Grand Poitiers. L'année a été marquée par l'achèvement des dossiers consacrés à la commune de Sainte-Radegonde et par le lancement de l'étude portant sur Jardres.

À Sainte-Radegonde, les résultats de ce travail ont été présentés au public lors d'une rencontre organisée le 23 mai, à l'occasion de la conférence intitulée « Un patrimoine se révèle, Sainte-Radegonde ». Une publication « *Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH)* » a également été éditée dans la collection locale Histoire & Patrimoine.

c. Festival itinérance

« Itinérance » s'inscrit dans le cadre des actions conduites au titre du label « *Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH)* ».

Dans cette dynamique, la manifestation estivale Itinérance a proposé une programmation visant à faire redécouvrir, par les arts vivants et les créations contemporaines, l'ensemble des formes de patrimoine du territoire, bâti, naturel, industriel, sportif ou immatériel.

Répartie sur huit dates entre le 4 juillet et le 29 août « Itinérance » :

- A traversé huit communes : Chasseneuil-du-Poitou, Curzay-sur-Vonne, Fontaine-le-Comte, Jaunay-Marigny, Lavoux, Lusignan, Rouillé et Saint-Julien-l'Ars,
- A attirer 2 130 spectateurs lors de 21 représentations portées par 19 compagnies, dont 7 locales,
- Les visites guidées ont rassemblé 194 participants et deux temps d'animations ludiques ont complété cette programmation.

Pour la troisième année consécutive, le syndicat Énergie-Vienne a soutenu l'événement, portant sa contribution à 30 000 € en 2025.

d. Exposition « Destination ? Au-delà du jeu » des Orks Grand Poitiers

Dans le cadre de la stratégie Jeu portée par Grand Poitiers, la Médiathèque François-Mitterrand a accueilli, du 23 septembre au 19 novembre 2025, l'exposition « *Destination ? Au-delà du jeu* », proposée par l'association Les Orks Grand Poitiers. Conçue comme une immersion dans l'histoire des consoles, cette exposition, en partie jouable, visait à montrer l'importance culturelle et sociétale du jeu vidéo et à affirmer pleinement sa place au sein d'une médiathèque, aux côtés des autres formes de création culturelle. Elle s'inscrivait également dans la continuité de la collaboration déjà engagée avec l'association, dont le club d'e-sport Les Gobelins enragés est hébergé par la Médiathèque.

L'établissement a pris part à la conception du projet à travers sa participation au comité de pilotage, l'apport de contenus complémentaires et la mise en scène des espaces. Une programmation culturelle associée a été développée : tournois familiaux sur console, privatisation de salle pour des sessions de jeu entre proches, atelier d'échanges entre parents sur les pratiques vidéoludiques de leurs enfants, ainsi qu'une soirée spéciale *Halloween*. Malgré un calendrier contraint limitant la visibilité de certaines actions, l'événement a permis de tester avec succès le prêt de matériel pour du jeu sur place, confortant la légitimité du jeu vidéo au sein de l'offre culturelle de l'établissement.

L'exposition a fortement contribué à dynamiser l'image de la Médiathèque François-Mitterrand en bousculant les représentations d'un lieu silencieux et traditionnel. Elle a favorisé la diversification des publics, renforcé les interactions intergénérationnelles et renouvelé le regard des équipes sur le rôle élargi de la médiathèque. Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de Grand Poitiers visant à garantir un service public culturel accessible, attractif et structurant pour le territoire, et s'articule étroitement avec la dynamique Jeu portée par le Comité Jeu de l'intercommunalité.

Au total, l'exposition a enregistré :

- 7 341 visites, soit près de 185 visites par jour sur 40 jours d'ouverture,
- Plus de 12 500 parties ont été jouées sur les consoles et bornes d'arcade mises à disposition,
- Les 40 publications de l'association Orks Grand Poitiers dédiées à l'événement ont cumulé 43 300 vues, offrant une visibilité importante à la Médiathèque auprès d'un public souvent non abonné.

e. Beaux-Arts, école d'arts plastiques et les journées portes ouvertes du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)



Toujours dans une volonté de démocratiser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques, l'École des Beaux-Arts a profondément renouvelé l'exposition de fin d'année en juin 2025.

L'événement, ouvert sur une durée de quinze jours, a bénéficié d'horaires étendus en soirée ainsi que d'une ouverture le samedi, afin de favoriser l'accès des publics salariés et des familles.

Trois temps forts supplémentaires sont venus enrichir le traditionnel vernissage :

- Rencontres avec les professeurs,
- Séances de médiation menées par les élèves et une journée événementielle conviviale destinée à favoriser les échanges entre usagers, familles et équipes pédagogiques.

Cette édition a rassemblé 250 personnes lors du vernissage et 1 100 visiteurs en dix jours. Les retours des usagers et des agents ont été très positifs, saluant la diversité des propositions et l'accessibilité accrue de l'exposition.



L'École des Beaux-Arts a également repensé son offre de stages afin de toucher de nouveaux publics, notamment les actifs, en proposant des stages « *flash* » durant les week-ends. Cette nouvelle formule, systématiquement complète à chaque session, a offert aux participants l'opportunité de découvrir des pratiques artistiques sans contrainte de congés et a contribué au rayonnement de l'école sur l'ensemble du territoire. Devant ce succès renouvelé, ces stages seront désormais pérennisés et programmés de manière régulière, afin de diversifier les publics et de renforcer l'accès aux pratiques artistiques.

Journées Portes Ouvertes du Conservatoire – 24 mai 2025

La première édition des Journées Portes Ouvertes du Conservatoire a rencontré un franc succès. Organisé le 24 mai 2025, de 14h à 17h, sur les sites de Saint-Germain et de Franklin à Poitiers, l'événement avait pour objectif de faire mieux connaître l'établissement, de l'ouvrir largement aux habitantes et habitants de Grand Poitiers, de renforcer les échanges entre les équipes pédagogiques et le public, et de favoriser les inscriptions.

Le public a ainsi pu découvrir l'ensemble des disciplines enseignées à travers un programme associant démonstrations scéniques, cours ouverts, présentations de travaux et essais

JOURNÉE PORTES OUVERTES
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE GRAND POITIERS



AU PROGRAMME
Des mini-concerts, des essais d'instruments,
des rencontres avec les enseignants
et des élèves dans de nombreuses disciplines
(instruments à cordes frottées, vents,
percussions, piano, guitare, chant...)
&
Des cours de danse et de théâtre
qui comptent parmi les 50 disciplines
enseignées au Conservatoire.
Pour tous les enfants à partir de 6 ans

SAMEDI 24 MAI
> de 14h à 17h

CONSERVATOIRE
5 rue Franklin,
86 000 Poitiers

Renseignements : 05 49 30 20 20

Retrouvez le programme sur
#conservatoire.grandpoitiers.fr @Conservatoire.GrandPoitiers

d'instruments. Pour l'occasion, toutes les équipes du Conservatoire, pédagogiques, techniques, administratives et de direction, ont été pleinement mobilisées afin d'accueillir les visiteurs et de répondre à leurs interrogations.

Un travail conséquent de communication a accompagné l'événement, avec notamment la réalisation d'une vidéo ASMR (*Autonomous Sensory Meridian Response*), largement diffusée sur les réseaux sociaux, ainsi que la conception en interne d'un livret de visite destiné au public.

Plus de 350 visiteurs ont participé à cette première édition, et les retours recueillis, tant du public que des agents, ont été très largement positifs.

9) Tourisme

a. Étude hôtelière « Grand Poitiers entre en gare »

Grand Poitiers a conduit une étude hôtelière intitulée « *Grand Poitiers entre en gare* », visant à analyser de manière prospective l'offre et la demande d'hébergement sur les secteurs du Futuroscope et de Poitiers, en lien avec les nombreux projets en développement.

Cette étude avait pour objectifs d'évaluer :

- L'opportunité d'intégrer un nouveau concept hôtelier au sein du projet « *Grand Poitiers entre en gare* » pour mieux l'encadrer à l'avenir,
- Le développement de l'offre d'hébergement professionnel sur le territoire.

Structurée en trois phases, l'étude a d'abord porté sur une analyse globale de l'offre hôtelière à l'échelle communautaire, puis sur un état des lieux approfondi du périmètre Poitiers Centre et des projets en cours, avant d'examiner la pertinence d'un nouvel établissement dans le quartier de la gare.

Réalisée entre juin et novembre 2025, l'étude formule plusieurs recommandations :

- Organiser la réserve foncière pour anticiper le futur,
- Accompagner les projets en cours autour de la Caserne de Poitiers,
- Renforcer le dialogue avec les acteurs et investisseurs locaux,
- Éviter la dispersion des initiatives, notamment en matière d'offres para-hôtelières en périphérie du centre-ville.

Cette analyse concerne l'ensemble des communes de Grand Poitiers, avec un focus particulier sur le centre-ville de Poitiers.

b. Étude Mobilité Touristique

Afin de mieux cerner les besoins, quantitatifs et qualitatifs, en matière de mobilité douce des touristes et des professionnels du tourisme à Grand Poitiers, le pôle Tourisme et la direction Mobilités de Grand Poitiers ont conduit une étude conjointe entre mars et août 2025 sur les communes de Chasseneuil-du-Poitou et Poitiers.

Reposant sur une vingtaine d'entretiens, notamment menés auprès des acteurs socio-professionnels, ainsi que sur plus d'une centaine de questionnaires recueillis, cette démarche a permis d'établir un diagnostic approfondi et de définir 18 actions chiffrées, structurées autour de trois axes stratégiques :

- Fédérer et accompagner les acteurs touristiques pour construire un tourisme intégré autour de la mobilité douce,
- Faire de cette dernière un élément structurant de l'offre touristique territoriale,
- Renforcer la visibilité ainsi que la promotion de l'offre de mobilité douce de Grand Poitiers.

c. Accompagnement des prestataires touristiques autour du tourisme durable

Label Clef verte –Office de Tourisme de la Communauté urbaine de Grand Poitiers

Le label Cléf verte répond à plus d'une centaine de critères dans tous les domaines de la gestion touristique durable et atteste d'une démarche environnementale de l'hébergement touristique ou du restaurant. Ces critères permettent aux établissements de réduire leur impact environnemental et de s'engager en faveur de la réalisation des Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Depuis trois ans, l'Office de Tourisme de Grand Poitiers collabore avec le label Clef Verte, premier label de tourisme durable en France et à l'international. Cette collaboration se traduit par l'organisation avec Grand Poitiers notamment dans le cadre du dispositif « *Acteurs engagés* » de rencontres dédiées aux gestionnaires d'hébergements touristiques du territoire (*hôtels, campings, résidences de tourisme, gîtes, locations saisonnières et chambres d'hôtes*).

Ces temps d'échange visent à présenter le label, ses critères d'exigence ainsi que la méthodologie d'accompagnement pour préparer une candidature.



Clef Verte

Résultats 2025

En 2025, l'Office de Tourisme a accompagné plusieurs établissements dans leur démarche de labellisation. Cinq hôtels situés sur le territoire de Grand Poitiers ont ainsi obtenu la certification Clef Verte :

- Garrigae Manoir de Beauvoir,
- Ibis Poitiers Centre,
- Novotel Poitiers Site du Futuroscope,
- Campanile Poitiers - Site du Futuroscope,
- Ibis Poitiers Beaulieu.

Par ailleurs, un nouveau partenariat avec les territoires de la Vallée du Clain et du Haut-Poitou, dans le cadre de l'Accompagnement aux changements des territoires touristiques (ACTT), permet d'élargir l'impact et le déploiement du label à une échelle territoriale renforcée.

Ces résultats témoignent d'une dynamique territoriale croissante en matière de transition écologique du secteur touristique.

Recherche et stratégie d'adaptation environnementale

L'Office de Tourisme participe depuis trois ans à un programme mené avec un éditeur spécialisé dans la mesure des impacts environnementaux du tourisme. Ce partenariat a donné lieu à une recherche doctorale consacrée à l'adaptation des territoires touristiques à la crise environnementale. Les travaux ont permis :

- D'identifier les vulnérabilités touristiques du territoire,
- De définir de nouveaux indicateurs de performance,
- D'intégrer les attentes des parties prenantes dans la stratégie touristique.

Dans une démarche d'amélioration de l'offre touristique et de promotion des mobilités durables, une étude a été menée afin d'identifier les besoins des touristes et des professionnels du tourisme de Grand Poitiers en matière de mobilités douces.

Conduite par le pôle Tourisme, avec l'appui méthodologique de la direction Mobilités, cette étude a été réalisée dans le cadre d'un stage de Master Tourisme. Elle repose sur une vingtaine d'entretiens menés auprès d'acteurs socio-professionnels et sur la diffusion de plus de 100 questionnaires auprès des touristes et des professionnels du tourisme.

L'étude a permis d'établir un diagnostic partagé et de formuler 18 propositions d'actions structurées autour de trois orientations :

1. Accompagner et fédérer les acteurs touristiques autour d'un tourisme intégré valorisant la mobilité douce,
2. Structurer l'offre touristique territoriale en intégrant davantage les mobilités douces,
3. Accroître la visibilité et la promotion des solutions de mobilité douce à Grand Poitiers.

Expérimentation d'un Pass touristique intégrant une mobilité douce

Dans une logique d'expérimentation et de diversification de l'offre, Grand Poitiers a développé à l'été 2025 un Pass touristique intégrant une mobilité douce, en partenariat avec La Muse Masquée et Trott'in Poitou.

Ce Pass proposait, à tarif préférentiel, une balade en trottinette tout-terrain dans la vallée de la Boivre ainsi qu'une visite des grottes de la Norée, avec une approche ludique ou didactique.

Le bilan fait apparaître une offre touristique renouvelée autour d'un site emblématique, des partenaires satisfaits souhaitant reconduire et étendre l'initiative en 2026, et la mise en place du premier Pass touristique associant explicitement une mobilité douce.

Projet ACTT – Développement de circuits « *bas carbone* »

Dans la continuité des travaux engagés, l'équipe projet Accompagnement aux changements des territoires touristiques (ACTT) a travaillé à la conception de circuits « *bas carbone* » à l'échelle des trois territoires concernés (Haut-Poitou, Vallées du Clain et Grand Poitiers).

Les autres territoires de la Vienne ont souhaité rejoindre la démarche, renforçant son caractère départemental.

La finalisation des premiers circuits est prévue pour 2026, en vue d'une promotion assurée par le Comité régional du tourisme (CRT).

d. Parc des expositions Grand Poitiers : Étude de faisabilité et de renouvellement du parc

Le Parc des expositions de Grand Poitiers se distingue par sa grande capacité d'accueil, avec trois halls couvrant 16 000 m² et 25 000 m² d'espaces extérieurs, offrant ainsi un cadre idéal pour l'organisation d'événements de grande envergure.

Facile d'accès, il met à disposition des infrastructures modulables et un ensemble de services personnalisables pour accompagner tout ou partie de la conception et de la réalisation des manifestations.



À travers cette offre, le Parc ambitionne de soutenir le développement de l'activité événementielle et du tourisme d'affaires, de favoriser la croissance économique des entreprises du territoire et de générer des retombées économiques directes et indirectes au bénéfice des acteurs de Grand Poitiers.

Des chiffres clés :

Accueil de manifestations

50 manifestations accueillies (*4 manifestations supplémentaires par rapport à 2024*), avec :

- Un chiffre d'affaires de 1 090 000 € (+ 335 000 € en deux ans),
- 260 000 visiteurs sur site,
- 5 000 exposants accueillis.

12 nouvelles manifestations ont été organisées en 2025.

Organisation de manifestations

3 événements organisés par le Parc des expositions de Grand Poitiers avec :

- Un chiffre d'affaires de 505 000 € (+ 57 000 € en deux ans),
- 82 000 visiteurs,
- 530 exposants.

L'étude de faisabilité

Grand Poitiers a engagé, du 7 octobre 2024 au 19 juin 2025, une étude de faisabilité et de renouvellement du Parc des expositions, faisant suite à l'étude de marché et de concurrence menée en 2023.

Cette première analyse avait permis aux élus du comité de pilotage d'identifier les enjeux liés à l'avenir de cet équipement majeur et de définir une ambition commune pour son repositionnement.

L'étude de faisabilité vise ainsi à fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la décision, qu'il s'agisse de préciser les investissements à opérer sur le site, notamment sur les Arènes, d'examiner les montages juridico-financiers envisageables ou d'identifier les organisations et partenariats pertinents pour conduire le projet.

Deuxième plus grand Parc des expositions de Nouvelle-Aquitaine, avec 16 000 m² de halls couverts et 25 000 m² d'espaces extérieurs, l'équipement s'inscrit au cœur de plusieurs objectifs stratégiques :

- Faire de l'événementiel un pilier de l'offre touristique,
- Renforcer le rayonnement de Poitiers et de Grand Poitiers,
- Conquérir de nouveaux segments de marché,
- Diversifier les clientèles,
- Améliorer l'appropriation du site par les publics de proximité,
- Qualifier l'équipement pour en faire un levier structurant, tout en préservant les équilibres financiers.

L'étude repose ainsi sur différentes modélisations :

- Techniques pour qualifier le site,
- Commerciales, marketing et économiques pour développer de nouveaux marchés et renforcer les usages locaux,
- Juridiques pour sécuriser les équilibres financiers.

Elle inclut également un accompagnement sur les enjeux de gouvernance territoriale de l'attractivité. Ce travail s'articule pleinement avec l'étude de structuration et d'animation du tourisme d'affaires et des rencontres professionnelles menée en 2025, dont la finalisation est prévue en 2026.

e. Nouveaux locaux et une boutique estivale pour l'Office de Tourisme de Chasseneuil-du-Poitou

En 2023, une large phase de concertation a été engagée pour repenser l'aménagement et les missions du Bureau d'Information Touristique de Chasseneuil-du-Poitou. Vingt acteurs du territoire ont participé à cette démarche, accompagnés par La MONA (*Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine*) et la Coopérative Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine.

Au fil d'ateliers et d'entretiens collectifs, plusieurs axes de travail ont été développés :

- Analyse des publics cibles et de leurs besoins,
- Élaboration d'un carnet de tendances visuelles pour guider le futur aménagement,
- Formulation de recommandations ergonomiques pour améliorer les conditions de travail des équipes,
- Production d'un rapport de préconisations global.

Le chantier, conduit par l'agence AM Esquisse en étroite collaboration avec les salariées de l'Office de tourisme, s'est achevé fin 2024. Les travaux et rénovations ont été réalisés par des artisans locaux, affirmant ainsi l'ancrage territorial du projet.



Un nouvel espace d'accueil et une boutique estivale pour valoriser les producteurs de Grand Poitiers :

Inauguré le 16 avril 2025, le nouveau Bureau d'Information Touristique de Chasseneuil-du-Poitou a été conçu pour renforcer la proximité avec les habitants, les acteurs locaux, les associations et les visiteurs. Dans cette logique, une boutique estivale a ouvert ses portes le 1er août, proposant une sélection de produits locaux issus de producteurs de Grand Poitiers :

plantes, thés, biscuits, friandises, vins, bières, et bien d'autres spécialités.

Implanté place du Centre, le bureau bénéficie désormais du label "*Accueil Vélo*", une référence nationale garantissant un accueil adapté aux cyclotouristes en quête d'informations, de services ou d'équipements dédiés le long de leur itinéraire.

10) Urbanisme et foncier

a. Service commun : Autorisation d'Occupation des Sols (AOS)

Grand Poitiers instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les 40 communes du territoire afin de garantir la conformité des projets aux règles d'urbanisme, d'environnement et de sécurité.

En 2025, 5 063 dossiers ont été traités, dont 71 % pour les communes hors Poitiers, avec une majorité de déclarations préalables.

	Dossiers instruits en 2024	Dossiers instruits en 2025	Évolution en %
Grand Poitiers (39 communes*)	3 511	3 595	+ 2,3 %
Poitiers	1 390	1 468	+ 5,6 %
Grand Poitiers (40 communes)	4 901	5 063	+ 3,3 %

**hors commune de Poitiers*

Le service apporte un appui technique aux communes pour la préparation et la délivrance des autorisations, ainsi que pour les réponses aux recours gracieux liés à l'instruction. Un architecte conseil propose également des permanences mensuelles pour accompagner les pétitionnaires dans leurs projets.

b. Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Grand Poitiers, compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, conduit, depuis sa prescription en juin 2021, l'élaboration de son nouveau PLUi à 40 communes. Cette démarche, en cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols, s'est appuyée sur une gouvernance inclusive, avec une mobilisation très forte des communes, ainsi qu'une expertise interne solide dans un contexte législatif en évolution permanente.



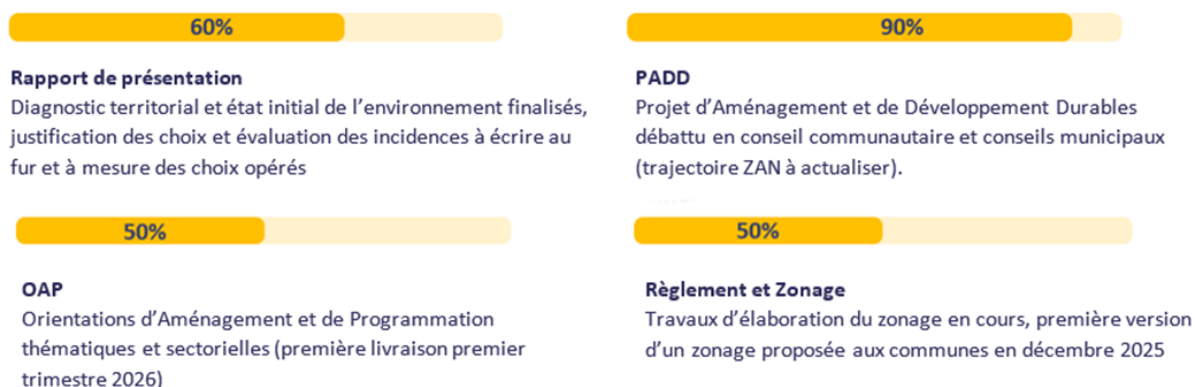
Le PLUi s'articule, grâce à son futur Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) débattu en Conseil communautaire de septembre 2023, autour de 4 orientations stratégiques :

En 2025, les travaux se sont poursuivis et ont permis plusieurs avancées majeures :

- L'élaboration, en collaboration avec le développement économique, d'une stratégie globale de consommation foncière visant à définir les futurs espaces de développement à inscrire au PLUi.
- L'intégration de l'ensemble des projets communaux et des projets relevant des compétences de Grand Poitiers, afin d'identifier les extensions urbaines les plus pertinentes.
- La transmission en fin d'année aux communes d'une première version du futur plan de zonage envisagé.
- La construction du scénario global de consommation des Espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), intégrant les besoins en logements, en équipements et infrastructures, ainsi qu'en développement économique.
- La réalisation des relevés faune-flore sur tous les futurs secteurs destinés à être urbanisés.
- La poursuite de la démarche de concertation, notamment à travers l'organisation d'un ciné-débat à Jaunay-Marigny et la mise en ligne d'un questionnaire.

En 2025, 110 réunions de travail ont été organisées, structurées autour de deux séries d'entretiens individualisés avec les communes (*juin-juillet, puis novembre-décembre*).

L'état d'avancement, à fin 2025, des pièces réglementaires du futur PLUi :



En 2025, à la suite de la passation d'un marché avec deux bureaux d'études, la mise en œuvre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme, actuellement en vigueur, a été réactivée. Il s'agit des ajustements validés en commission ne pouvant être différés jusqu'à l'approbation du PLUi à 40.

Au total, plusieurs procédures ont été engagées, couvrant plusieurs communes de Grand Poitiers. Elles concernent notamment :



- La finalisation de la déclaration de projet relative à l'extension du site *Dassault Aviation* à Biard.
- La finalisation de la révision allégée du PLUi 12 pour permettre la poursuite de l'exploitation de la société *ROCAMAT* à Chasseneuil-du-Poitou (*approbation prévue en 2026*).
- L'engagement d'une modification simplifiée du PLUi 12, portant sur plusieurs objets, suppression d'emplacements réservés, mise à jour de l'annexe patrimoniale et ajustements concernant la ZAC de Montgorges.
- L'engagement d'une modification du PLU de Pouillé, en réponse à des besoins d'adaptation locale.
- L'engagement d'une modification simplifiée du PLU de Beaumont Saint-Cyr, notamment pour le déplacement d'une entreprise.
- La mise à jour du RLPi (*Règlement Local de Publicité intercommunale*).
- La finalisation de deux mises à jour, concernant les communes de Jaunay-Marigny et Ligugé.
- Le suivi de la procédure de modification simplifiée engagée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en lien avec la cohérence réglementaire interterritoriale.

c. Stratégie et action foncière

Grand Poitiers poursuit le déploiement d'une stratégie foncière structurée par politiques publiques, au service des directions opérationnelles. Cette démarche repose notamment sur des conventions de partenariat avec l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, permettant d'assurer le portage foncier, les acquisitions et une veille foncière renforcée. Elle s'inscrit par ailleurs en cohérence avec l'exercice du droit de préemption urbain de la collectivité ainsi qu'avec celui de la SAFER, avec laquelle le contrat de partage de données a été renouvelé en 2025.

L'intercommunalité, propriétaire d'un patrimoine immobilier et foncier non bâti conséquent, a engagé dans le cadre du Schéma directeur immobilier (SDI) une stratégie de rationalisation et de gestion dynamique de ses biens, visant à réduire les surfaces gérées et les coûts associés. Le pôle Stratégie et gestion foncières assure la cession des biens devenus sans utilité, la vente des terrains en zones économiques et les acquisitions nécessaires à la mise en œuvre des orientations politiques.

En 2025, les principales opérations ont concerné :

- La cession d'une partie du site Du Guesclin à Poitiers pour le projet « *Grand Poitiers entre en Gare* »,
- La vente d'un terrain à vocation économique à Saint-Georges-lès-Baillargeaux,
- L'acquisition d'une parcelle à Dissay (*zone de la Bélardière*) en vue d'une revente à un porteur de projet.

Sur la durée du mandat, 39 biens ont été cédés, représentant 3 900 000 € de recettes perçues, dont 21 terrains à bâtir et 8 bâtiments désaffectés ou vendus à leurs occupants.

Grand Poitiers exerce la compétence « aménagement de l'espace » et, à ce titre, conduit plusieurs opérations d'aménagement, confiées à la Société d'Équipement du Poitou, aménageur de la Communauté urbaine. Ces opérations relèvent soit du développement économique, soit de projets mixtes associant habitat, activités économiques et équipements.

Les différents aménagements :

- ZAC Aliénor d'Aquitaine (*Poitiers – Migné-Auxances*) – opération de développement économique lancée en 2013 ; participation annuelle de Grand Poitiers : 200 000 €.
- ZAC de Montgorges (*Poitiers*) – opération mixte engagée en 2006.
- ZAC de la Gibauderie / Vallée Mouton (*Poitiers – Saint-Benoît*) – opération mixte engagée en 1985.
- Lotissement de Chaumont (ZAE) – opération de développement économique lancée en 2007, un dernier foncier reste à commercialiser, avec un objectif de clôture d'ici 2027.
- Concession d'aménagement du secteur Gare, engagée fin 2024, pour un montant inscrit à la Programmation pluriannuelle d'investissement de 16 900 000 €, en déclinaison du plan guide.

11) Mobilités

a. Plan de Mobilité 2025 – 2035

Conformément à la Loi d’Orientation des Mobilités (2019), Grand Poitiers, en tant qu’autorité organisatrice des mobilités pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, a conduit l’élaboration de son Plan de Mobilité, document stratégique fixant les principes d’organisation des déplacements, du transport de marchandises, de la circulation et du stationnement sur le territoire.

Menée de 2023 à 2025, la démarche a associé les élus communautaires et communaux ainsi que les membres du comité des partenaires.

Elle s’est structurée en plusieurs étapes :

- 2023 : diagnostic complet de la mobilité et définition des enjeux,
- Fin 2023 – 2024 : élaboration de la stratégie et des axes de travail,
- Septembre 2024 : adoption du projet de Plan de mobilité par le Conseil communautaire,
- Décembre 2024 – février 2025 : concertation et enquête publique,
- Juin 2025 : approbation du Plan de mobilité 2025-2035.

La concertation citoyenne a constitué un volet essentiel du processus, avec un questionnaire en ligne, des réunions publiques organisées en septembre et octobre 2023, ainsi que la consultation des partenaires et l’enquête publique dont l’avis est disponible sur la plateforme *JeParticipe.GrandPoitiers.fr*.

Le Plan de mobilité 2025-2035, approuvé en juin 2025 regroupe une trentaine d’actions organisées en cinq axes majeurs :

- Affirmer une politique de mobilité ambitieuse et partagée,
- Renforcer la cohérence entre urbanisme, mobilité et stationnement,
- Développer la mobilité des publics les plus fragiles,
- Améliorer les transports collectifs et la multimodalité,
- Développer les modes actifs et réduire les nuisances liées à l’automobile.



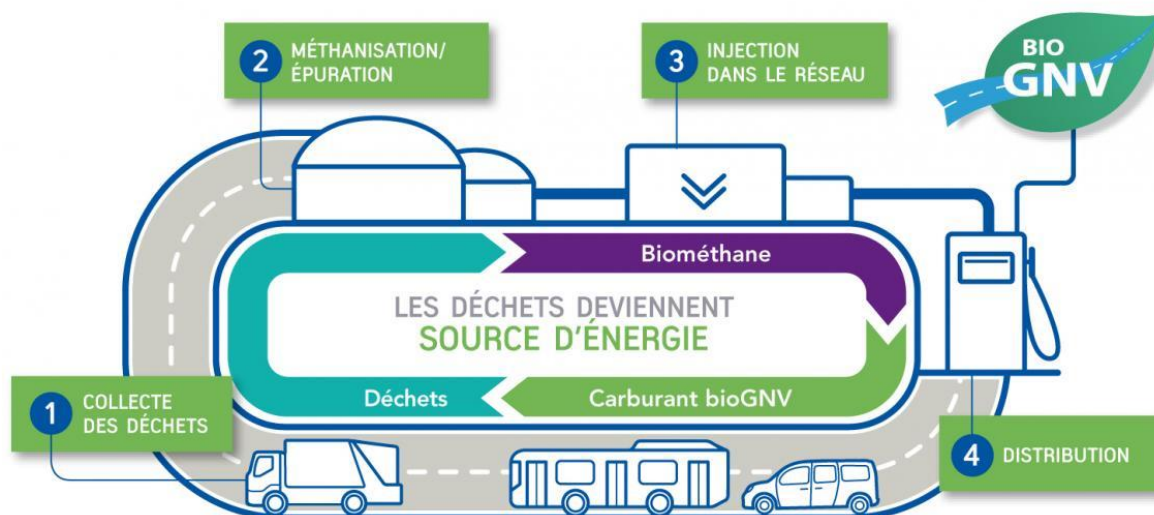
Ces actions visent à atteindre des objectifs significatifs à horizon 2035, parmi lesquels :

- Augmenter de 40 % la part des déplacements en transport en commun,
- Poursuivre l'aménagement d'itinéraires cyclables, actuellement 14 km/an, afin de tripler la part modale du vélo,
- Renforcer la marche grâce à des cheminements plus sûrs et plus pratiques,
- Intégrer la facilité des déplacements dans chaque projet d'urbanisme, pour un territoire mieux connecté et plus cohérent.

Ce document constitue désormais la feuille de route de Grand Poitiers pour construire une mobilité plus durable, inclusive et adaptée aux évolutions du territoire d'ici 2035.

b. Vitalis : 100% bio-GNV pour le bus

Le réseau Vitalis, exploité par la Régie des transports poitevins (RTP), dessert l'ensemble des 40 communes de Grand Poitiers au travers de lignes urbaines, scolaires, de navettes, de services de transport à la demande et d'autopartage. Précurseur dans l'usage du Gaz naturel véhicule (GNV) depuis plus de vingt ans, le réseau poursuit aujourd'hui son engagement avec la mise en service d'une nouvelle station de compression permettant, à terme, l'alimentation de l'entièreté du parc de bus Vitalis.



Le choix stratégique du Bio-GNV

Grand Poitiers et Vitalis ont choisi le Bio-GNV, un carburant :

- Renouvelable, produit par méthanisation de déchets organiques,
- Local, issu de sites situés dans le département ou la région, participant ainsi à l'économie circulaire et à la création d'emplois non délocalisables,
- Performant sur le plan environnemental, réduisant jusqu'à 85 % les émissions de CO₂ par rapport au diesel,
- Contribuant à une meilleure qualité de l'air (*baisse des oxydes d'azote de 20 à 40 % et quasi absence de particules*) et classé Crit'Air 1,
- Moins bruyant, les moteurs GNV émettant deux fois moins de bruit que les moteurs Diesel.

c. Accompagnement pour les personnes empêchées – Mobilités inclusives

Dans l'objectif de renforcer l'égalité d'accès aux déplacements et de soutenir la mobilité des personnes empêchées, Grand Poitiers conduit un travail transversal associant la direction des Mobilités et les acteurs locaux. Plusieurs dispositifs ont ainsi été consolidés ou développés au cours de l'année.

La plateforme mobilité inclusive, portée par le Dispositif d'appui à la coordination (DAC), assure un point d'entrée unique d'information et d'orientation. En 2025, elle a enregistré 684 sollicitations, soit une progression de 59 % par rapport à 2024, confirmant l'augmentation des besoins d'accompagnement.

Le service d'accompagnement dans les transports en commun, expérimenté par le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) et financé par Grand Poitiers, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026. Entre le 1^{er} décembre 2024 et le 31 décembre 2025, 750 accompagnements ont été réalisés, témoignant de l'utilité du dispositif pour les publics concernés.

L'aide à l'achat de vélos adaptés, déployée d'octobre 2024 à septembre 2025, n'a donné lieu qu'à cinq attributions, soit 9 % de l'enveloppe mobilisée. Cette situation conduit Grand Poitiers à envisager une évolution du dispositif afin d'en renforcer la pertinence et l'accessibilité.

Enfin, la conception du service « *Mobilis avec Cord'âges* », destiné à faciliter l'usage autonome des transports en commun pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, notamment les travailleurs d'ESAT, s'est poursuivie. Son déploiement est prévu en 2026, afin de renforcer l'inclusion par la mobilité sur l'ensemble du territoire.

Plateforme Mobilité inclusive



Issu d'un appel à projets dédié à la mobilité inclusive et solidaire lancé par Grand Poitiers, le service d'accompagnement dans les transports en commun a été mis en place en décembre 2024 sur un territoire d'expérimentation. Sa mise en œuvre opérationnelle est assurée par le GIHP Poitou-Charentes.

Ce dispositif répond à un besoin identifié d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Il constitue une alternative au transport adapté classique et contribue pleinement à favoriser l'autonomie et l'inclusion.

Après accréditation par la plateforme de mobilité inclusive, le service est proposé gratuitement, seul reste à la charge de l'utilisateur la possession d'un ticket ou d'une carte de bus.

Festival les Accessifs

La 9^e édition du *Festival des Accessifs* s'est déroulée sur le territoire de Grand Poitiers du 12 au 25 mai 2025. Cet événement, désormais bien ancré dans la dynamique intercommunale, constitue un temps fort de sensibilisation et de mobilisation autour des enjeux du handicap et de l'égalité.



Grâce à l'engagement d'une centaine de partenaires, associations, communes et services de Grand Poitiers, près de cinquante actions ont été déployées, permettant de toucher un large public et de valoriser la diversité des initiatives locales.

Commission intercommunale pour l'accessibilité

Deux séances plénières de la Commission intercommunale pour l'accessibilité se sont tenues les 19 juin et 16 octobre 2025. Elles ont permis de présenter, les avancées en matière d'accessibilité dans différentes politiques publiques.

Cette instance, lieu privilégié de dialogue et de concertation, a pour mission d'évaluer l'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics intercommunaux. Elle contribue à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que du Schéma directeur des transports publics et des mobilités.

Au-delà des seules obligations réglementaires, la Commission inscrit ses travaux dans une approche élargie de l'accessibilité, couvrant les domaines de la culture, du tourisme, des loisirs, de la citoyenneté, de l'emploi, de l'accès aux soins et aux droits de santé, ainsi que des structures éducatives, dans l'objectif de favoriser une inclusion globale, cohérente et effective à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Les avancées majeures de l'année concernent en particulier :

- La mise en œuvre d'un Plan de mobilité inclusive destiné aux personnes empêchées,
- Le renforcement des dispositifs d'inclusion des enfants à besoins particuliers.

Plan d'Aménagement de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Les services de Grand Poitiers accompagnent les communes dans l'élaboration des Plans d'aménagement de la voirie et des espaces publics (PAVE), afin d'assurer la mise en accessibilité des cheminements dans le cadre des schémas directeurs et des travaux engagés sur le territoire.

Un groupe de travail dédié à l'accessibilité a été constitué en lien avec les associations, les communes et les différentes directions. Il vise à identifier et évaluer les aménagements à prévoir sur l'espace public pour garantir la continuité de la chaîne d'accessibilité, qu'il s'agisse de la signalétique, des aires de jeux ou encore des équipements facilitant la mobilité des personnes.

Par ailleurs, les associations ont bénéficié d'un soutien financier d'un montant total de 40 000 €. À travers ces actions, Grand Poitiers poursuit son engagement en faveur d'une meilleure accessibilité des espaces publics et des établissements recevant du public, en intégrant systématiquement les aménagements nécessaires à la prise en compte de tous les handicaps dans ses opérations d'aménagement.

d. Poursuite des aménagements cyclables du Réseau Vélo

Dans le cadre du développement du Réseau Vélo de Grand Poitiers, 10,7 kilomètres de pistes cyclables ont été aménagés durant l'année 2025, permettant de formaliser des continuités cyclables qualitatives.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche de transition écologique avec la plantation de haies ou d'arbres par la direction Nature et Biodiversité ainsi qu'une gestion intégrée de l'eau pluviale.

Une passerelle a également été implantée chemin de l'Aumône à Chasseneuil-du-Poitou en remplacement d'une passerelle bois en mauvais état, il s'agit d'un tronçon complémentaire de l'axe structurant Poitiers-Chasseneuil-Futuroscope. Sur ce même axe, l'ensemble des démarches (*études géotechniques, marché de travaux*) a été réalisé durant l'année afin de permettre l'implantation d'une passerelle franchissant le Clain à la Gazonnière. Elle offrira une desserte sécurisée de la zone de la République.



PLAN VELO : aménagement d'une piste cyclable équipements cyclables		
Secteur Nord		568 700,00 €
Chemin des Marais (DISSAY)	Transformation d'une voie circulée en voie verte	17 000,00 €
Rue de Poitiers (JAUNAY-MARIGNY)	Marquage CVCB après travaux DAEEP	4 700,00 €
Liaison Le Peu/Bourg (St GEORGES LES BAILLARGEAUX)	Réalisation d'une voie verte avec Plantation d'arbres et de haies	400 000,00 €
Chemin de l'Aumône (CHASSENEUIL)	Remplacement d'une passerelle bois en mauvais état en passerelle alu	147 000,00 €
Secteur EST		325 000,00 €
Chemin du Vieux Chêne (BIGNOUX)	Réalisation d'une voie verte avec Plantation d'arbres et de haies	145 000,00 €
Liaison entre les rues de Bruères et de la Richardièrre (MIGNALOUX)	Réalisation d'une voie verte future liaison entre Savigny et Poitiers	180 000,00 €
Secteur Sud		543 800,00 €
Traversée RD 611 (LUSIGNAN)	Liaison cyclable entre Lusignan-Rouillé- Venours	41 000,00 €
Chemin rural (LUSIGNAN et ROUILLE)	Liaison cyclable entre Lusignan-Rouillé-Venours	401 500,00 €
Le long de la RD 742 (CELLE L'EVESCAULT)	Réalisation d'une voie verte - Liaison Lusignan-Celle	77 300,00 €
Etude faisabilité passerelle himalayenne (LIGUGE)	Liaison Ligugé-Poitiers	24 000,00 €
Secteur Centre		4 842 200,00 €
Avenue Northampton (POITIERS)	Réalisation d'une piste cyclable et voie verte	478 000,00 €
Rue de Beaupuy (POITIERS)	Réalisation d'une voie verte connexion Beaulieu - Piste CV-Campus	20 000,00 €
Rue de Chaumont (POITIERS)	Reprise de voie verte et prolongement	130 000,00 €
Pont neuf/ J. Cœur/R. Pineau	Liaison CV-Campus-CHU (versement)	1 724 500,00 €
Recteur Pineau (POITIERS)	Modification piste pour accès Campus	32 000,00 €
Passerelle de la Gazonnière (POITIERS-BUXEROLLES)	Etude, MOE et engagement maché de construction	2 285 000,00 €
Gare de Triage (MIGNE AUXANCES)	Esquisse piste cyclable	4 700,00 €
Route de Lessard (BUXEROLLES)	Etude, MOE construction d'une passerelle	168 000,00 €

12) Développement économique

a. Dynamique « Jeu » Grand Poitiers

Depuis juillet 2022, la Communauté urbaine de Grand Poitiers, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, la ville de Parthenay et la ville de Poitiers unissent leurs efforts pour structurer une véritable filière du Jeu. Cette démarche vise à rassembler, au sein d'une dynamique commune, le jeu de société, l'esport ainsi que l'ensemble des pratiques ludiques.

Plusieurs dates structurantes ont marqué l'avancée des actions :

- Septembre 2024 : ouverture de deux nouvelles formations dédiées au secteur du jeu,
- 2025 : création d'un groupe de travail consacré à la fabrication locale de jeux de société, en lien avec les acteurs économiques et culturels.

L'année 2025 a été particulièrement active, avec une vingtaine d'événements organisés ou accompagnés par Grand Poitiers.

Entre septembre 2022 et décembre 2025, de nombreuses actions concrètes ont été mises en œuvre dans plusieurs axes de travail, conformément à la feuille de route « *Dynamique Jeu* », parmi lesquelles l'organisation de neuf Comités Jeux et de quatre plénières « *Jeu* ».

Parmi les actions réalisées en 2025, on peut citer :

Développement de formations initiales et continues autour du jeu :

- Renforcement du Master « Management des Pratiques Ludiques et du Jeu » à l'Université de Poitiers, notamment par la mise en relation des deux promotions de Master, avec de nombreux acteurs locaux intervenant en qualité de professionnels.
- Développement de formations privées autour du Jeu (*Form'a'scape par exemple*).

Développement de la filière économique :

- Structuration d'un groupe de travail consacré à la filière d'imprimerie de jeux, à travers l'organisation de réunions associant une dizaine d'imprimeurs engagés.
- Animation de réunions de concertation en vue de la création d'une association représentative des auteurs et autrices de jeux.
- Attribution d'un soutien financier et mobilisation d'un accompagnement dédié à la mise en place d'une résidence d'auteurs et d'autrices de jeux sur la commune de Rouillé.

Développement d'événements ludiques :

- Family Game Festival sur plusieurs communes de Grand Poitiers, Biard, Bonnes, Fontaine-le-Comte, Migné-Auxances, Saint-Georges-lès-Baillargeaux et Saint-Julien-l'Ars, en lien avec les associations locales de jeux de société (*ex : Kap'o Jeux pour Bonnes*).

Déploiement de jeux dans l'espace public :

- Organisation et mise en œuvre d'évènements ludiques dans le cadre d'actions d'itinérance sur les communes de Grand Poitiers, Curzay-sur-Vonne et Lavoux, ainsi que lors de l'opération « *Poitiers l'été* » sur deux quartiers de la ville de Poitiers.
- Pour la première fois, création d'un stand CLIPP (*Campus Ludique International Parthenay-Poitiers*) lors du FLIP à Parthenay,
- Conception et déploiement de l'opération « *LudoDéfi* » sur les communes de Rouillé et de Savigny-l'Évescault.

Maison du jeu de l'e-sport et du numérique (MJEN) :

- Réunions avec la ludothèque et la médiathèque pour un travail commun,
- Exposition sur l'histoire du jeu vidéo de septembre à novembre à la Maison de la formation dans le cadre de la MJEN,
- Avancement et finalisation de la partie programmation (*métrages, budgétisation, etc.*)

b. Mise en œuvre du SLESRI (Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)

Le SLESRI, adopté en 2024, offre un cadre stratégique partagé avec les acteurs pour faire de Grand Poitiers un territoire d'expérimentation, de recherche, de formation, d'innovation au service de toutes et tous, étudiants, chercheurs, entrepreneurs...

Dans ce cadre, les évènements SLESRI ont pour but de diffuser et partager les bonnes pratiques tant au sein de la collectivité qu'avec les partenaires de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Les ateliers SLESRI au sein de la collectivité sont des temps d'échanges avec l'ensemble des directions mobilisées sur les thématiques du SLESRI. En 2025, deux ateliers se sont déroulés. Le premier autour de la coopération avec la recherche et l'enseignement supérieur afin de montrer concrètement aux différents collègues les clés de réussite pour faire des projets partenariaux avec l'université ou d'autres établissements d'Enseignement supérieur et de recherche. Le second autour de la culture scientifique et technique appliquée à des politiques publiques des collectivités (*eau et biodiversité*).

La plénière SLESRI était la première depuis l'adoption du schéma révisé. Elle a permis de mettre en avant une thématique et de faire différents ateliers autour de l'économie régénérative avec la présentation par différents partenaires d'exemples locaux.

Lancement d'un "*Club économie de la santé*", en mars 2025, en partenariat avec Neoloji Technopole Grand Poitiers, qui réunit chaque trimestre des membres d'entreprises et des acteurs de la santé du territoire de Grand Poitiers (*SGS, B Braun, Eurofins, CHU de Poitiers, Université de Poitiers, Allis-NA, ADI...*) sur différentes thématiques qu'ils partagent (*RH, lancement de l'entrepôt de données en santé, partenariats...*).

Ces mêmes acteurs de la santé travaillent également ensemble depuis 2025 dans le but de préparer une journée de l'innovation en santé à l'occasion du grand colloque Santé 360 qui a eu lieu du 1er au 3 juillet à l'université de Poitiers.



Une plénière, en parallèle de la rencontre de l'innovation, s'est tenue en juin 2025 (100 personnes). Les rendez-vous de l'innovation ont donc été labellisés SLESRI et un travail de mutualisation a été mis en place avec les services de Grand Poitiers.

Deux ateliers au sein de la collectivité ont été menés en février et septembre 2025 (30 personnes/atelier).

c. Semaine de l'emploi du 13 au 17 octobre 2025

La semaine de l'emploi vise à favoriser la connaissance des métiers et des entreprises du territoire, la proximité avec les personnes en recherche d'emploi.

Elle souhaite également garantir les conditions d'accès à la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat par la mise en place d'une politique globale de l'emploi reposant sur l'intelligence collective.

L'évènement est itinérant sur 12 communes de Grand Poitiers. Ce format permet d'assurer par demi-journée des permanences d'informations pour tout public, en concomitance avec des visites d'entreprises sur la commune d'accueil. La semaine est ponctuée de temps forts liés à l'emploi (*job dating* du « stade vers l'emploi », *forum de l'insertion par l'activité économique*, *des métiers spécifiques* ...) tout cela dans l'esprit de faire découvrir les entreprises et les métiers du territoire, de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi.



-  5^{ème} édition
-  12 communes impliquées
-  53 personnes accueillies en permanence
-  12 découvertes d'entreprises - 53 visiteurs
-  517 participants sur les 13 événements organisés

La philosophie de l'évènement est d'aller vers les habitants, de mobiliser les communes et les partenaires du territoire.

d. Commission d'indemnisation pour les commerçants

Dans le cadre de ses projets d'aménagement visant à apaiser la circulation et à améliorer le cadre de vie, Grand Poitiers réalise des travaux susceptibles d'avoir des impacts temporaires sur l'activité des commerces riverains. Dans un souci de prévention du contentieux et afin de soutenir les acteurs économiques, Grand Poitiers a mis en place une procédure amiable d'indemnisation des dommages, dans le cadre d'une commission dédiée.



Cette commission examine les demandes d'indemnisation des commerçants, artisans et professionnels subissant un préjudice économique du fait de travaux d'aménagement réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Grand Poitiers.

Présidée par le Président du Tribunal administratif de Poitiers, elle réunit des représentants du maître d'ouvrage, de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de l'artisanat, de l'administration fiscale, de l'ordre des experts-comptables et de la Banque de France. Sa composition pluraliste et son règlement, approuvé par le Conseil communautaire, garantissent impartialité, transparence et légitimité des avis rendus.

En 2025, après un an de travaux d'aménagement du faubourg du Pont Neuf à Poitiers, la Commission a été saisie pour examiner 11 dossiers de demande d'indemnisation amiable. En application des principes jurisprudentiels en matière de dommages de travaux publics, la Commission a rendu un avis favorable concernant 8 dossiers, formulant des propositions d'indemnisation pour un montant total de 97 334 €, que Grand Poitiers a suivi et que les commerçants requérants ont accepté via un protocole transactionnel valant renonciation à tout recours juridictionnel.

13) Solidarités et politique de la ville

a. Préparation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

En 2025, la Communauté urbaine a conduit l'élaboration de la seconde Convention territoriale globale (CTG) Grand Poitiers 2026-2030, destinée à structurer le partenariat entre Grand Poitiers, la Caf de la Vienne, les 40 communes membres et 2 Syndicats à vocation scolaire (SIVOS).

Ce cadre contractuel vise à définir les orientations stratégiques en matière de politiques de solidarité et de soutien aux familles. Dans ce contexte, un important travail de concertation a été mené, notamment lors de dix réunions de comités locaux de territoire, permettant d'associer l'ensemble des communes et d'intégrer les enjeux de leur bassin de vie à la démarche.

Ces travaux ont conduit à l'identification d'enjeux prioritaires pour chacun des quatre bassins de vie et permis de faire émerger des pistes d'intervention opérationnelles

Parmi celles-ci figurent notamment la mise en œuvre du service public petite enfance, la continuité éducative de l'enfant, l'adaptation de l'offre des accueils de loisirs aux besoins des familles, l'accessibilité pour tous les enfants, le soutien aux familles dans leur parcours de vie, le déploiement d'une offre intégrée en faveur des jeunes, la pérennisation et le renfort de l'offre de proximité en matière d'animation de la vie sociale, la lutte contre les freins au non-recours aux droits de la Caf ainsi que l'accès et le maintien dans le logement. Ces éléments contribueront à la formalisation d'une CTG cohérente, partagée et adaptée aux besoins identifiés du territoire.

b. Sécurisation du terrain de Grand Passage des gens du voyage et réhabilitation et extension de l'aire d'accueil des gens du voyage des Grimaudières sur la commune de Saint-Benoît

Sécurisation du Terrain de Grand Passage des gens du voyage

Grand Poitiers a conduit une opération de sécurisation du terrain de Grand Passage destiné à l'accueil des gens du voyage. Cette intervention avait pour objectif de mettre un terme aux dépôts sauvages d'encombrants et aux dégradations volontaires affectant les installations, sources de coûts récurrents de remise en état pour l'intercommunalité. L'action visait également à garantir de meilleures conditions d'utilisation du site, tant pour les usagers que pour les services en charge de sa gestion.

La mise en sécurité du terrain a été réalisée en septembre 2025 et s'est traduite par plusieurs aménagements structurants. Une tranchée a été créée autour du périmètre afin de limiter les intrusions non autorisées. Le grillage existant a été intégralement remis en état pour assurer la clôture du site. Une barrière anti-intrusion a été installée à l'entrée principale, complétée par la pose d'un candélabre permettant d'améliorer l'éclairage et la visibilité aux abords immédiats du terrain. L'ensemble de ces interventions contribue à sécuriser durablement l'espace et à réduire les coûts de maintenance pour les années à venir.

Réhabilitation et extension de l'aire d'accueil des gens du voyage des Grimaudières sur la Commune de Saint-Benoît

Grand Poitiers a poursuivi le projet de réhabilitation et d'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage située aux Grimaudières, sur la commune de Saint-Benoît. Cette opération d'envergure vise à remettre aux normes les emplacements existants et à augmenter les capacités d'accueil, afin de répondre aux besoins identifiés et d'améliorer les conditions d'accueil des familles.

L'année 2025 a été consacrée à l'avancement des études préalables et à la structuration du projet. Un travail approfondi de recueil des besoins a été mené auprès des usagers et des partenaires concernés. Les études de faisabilité ont ensuite été réalisées par le programmeur, permettant d'éclairer les choix techniques et fonctionnels. Le maître d'œuvre a été désigné, ouvrant la voie au lancement des premières études de conception. Par ailleurs, des diagnostics de pollution des sols ont été conduits afin d'assurer la conformité environnementale de l'opération.

Les travaux se poursuivront au cours des prochaines années, pour une livraison prévue en janvier 2028. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de Grand Poitiers de renforcer la qualité et la capacité de son offre d'accueil, conformément aux obligations réglementaires et aux attentes exprimées par les usagers.

c. Révision de l'offre publique Petite Enfance sur le territoire de Grand Poitiers

Créée en 2005, la halte-garderie itinérante Trot'Calin assurait dix places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans sur les communes de Beaumont Saint-Cyr, Jaunay-Marigny et Saint-Georges-lès-Baillargeaux. Le dispositif a connu, au fil des années, une baisse progressive de sa fréquentation, rendant nécessaire une réflexion sur son évolution et son adaptation aux besoins des familles du territoire.



Afin de redynamiser le service de la Petite Enfance, une réorganisation a été mise en œuvre à partir de septembre 2022. Celle-ci prévoyait l'ouverture de deux journées complètes d'accueil à Beaumont Saint-Cyr, tout en maintenant des accueils en demi-journée à Jaunay-Marigny et Saint-Georges-lès-Baillargeaux. L'augmentation temporaire des utilisations avait conduit à élargir l'offre à une troisième journée complète en janvier 2024. Cependant, cette dynamique n'a pas été confirmée : le dispositif ne comptait plus que huit familles utilisatrices au premier trimestre 2025.

Parallèlement, le secteur nord de Grand Poitiers a connu un développement marqué et une diversification significative des modes d'accueil (*Maisons d'assistantes maternelles, micro-crèches, crèches d'entreprises*), générant une concurrence accrue et fragilisant davantage la fréquentation du service.

Au regard de ces éléments, l'accueil itinérant Trot'Calin a été suspendu à la rentrée de septembre 2025. Les familles concernées ont été accompagnées et réorientées vers les structures d'accueil fixes déjà présentes sur le territoire. Les deux professionnelles du service ont bénéficié d'un accompagnement individualisé et ont pu être réaffectées au sein d'autres établissements.

d. Les actions en faveur d'une meilleure accessibilité

Inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers

Dans une démarche visant à garantir l'accès de tous les enfants aux accueils périscolaires et de loisirs, un travail transversal est actuellement mené avec la direction Jeunesse et droits aux vacances et aux loisirs, les communes, la CAF de la Vienne et les Pupilles de l'enseignement public de la Vienne (PEP 86), dans le cadre de la Convention territoriale globale. Cette collaboration porte notamment sur la rédaction de fiches-actions dédiées à l'accueil des enfants en situation de handicap, sur l'attribution d'un soutien financier de la Communauté urbaine pour le troisième poste du PARI 86 (Pôle d'Appui et de Ressources à l'Inclusion), ainsi que sur l'élaboration d'une Convention pluriannuelle d'objectifs.

14) Vers un logement pour tous

a. Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Grand Poitiers exerce la compétence en matière de politique de l'habitat, déclinée dans le Programme local de l'habitat (PLH), dont la réélaboration a été prescrite en avril 2025. Le PLH actuellement en vigueur fixe l'objectif de produire 1 000 logements par an, répartis sur l'ensemble des 40 communes, tout en massifiant la rénovation du parc existant, en luttant contre les passoires thermiques et en répondant aux besoins de toutes les populations, dont les plus vulnérables.

En 2025, l'élaboration du nouveau PLH a été engagée à travers deux séminaires réunissant communes et acteurs de l'habitat, permettant de co-construire le diagnostic territorial.

La mise en œuvre opérationnelle de la politique habitat repose sur plusieurs dispositifs mobilisés par Grand Poitiers Communauté urbaine que sont :

- La plateforme de rénovation de l'habitat, Grand Poitiers rénov', qui accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation, notamment énergétique, les aides à la pierre, déléguées par l'État, ayant permis l'octroi de 6 000 000 € d'aides à la rénovation du parc privé et public en 2025.
- Le dispositif Logement d'abord, visant à proposer des solutions de logement adaptées aux personnes les plus fragiles, l'accompagnement des bailleurs sociaux, notamment dans le cadre de la réforme des attributions et de la gestion de la demande et les interventions habitat dans les politiques contractuelles (*NPNRU, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain*) et dans les grands projets urbains.

En 2025, la production de nouveaux logement sociaux est toujours très dynamique, 357 nouveaux logements sociaux ont été programmés sur le territoire pour un objectif de 200/ans. Depuis 2020, ce sont 1 393 nouveaux logements sociaux qui ont été programmés à Grand Poitiers.

	Unité	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Logements locatifs sociaux programmés (LLS)	Nombre	179	174	62	287	334	357	1393

En 2025, 75 % des agréments de logements sociaux ont été attribués dans des communes déficitaires au titre de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain). Les financements dédiés à la production de logements sociaux neufs se sont élevés à 1 610 000 € d'engagement de crédits délégués par l'État et 2 000 000 € d'aides de Grand Poitiers.

Pour l'habitat privé, l'intercommunalité a soutenu la rénovation de 213 logements, représentant 4 400 000 € d'aides, malgré la fermeture du guichet Anah en juillet.

Le programme de renouvellement urbain du quartier des Couronneries (*NPNRU - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain*) a connu plusieurs avancées majeures en 2025 dont : la démolition de la Tour Kennedy, les travaux d'aménagement de la Grande Allée, du secteur centralité-axe de vie et de l'espace de jeu Coubertin, la poursuite de la construction de l'École européenne supérieure de l'image (EESI).

Les arbitrages financiers, en comité de pilotage de fin 2025, ont permis de réorienter des crédits ANRU vers l'opération EKIDOM T31-32-33 et vers la future Maison de santé portée par Habitat de la Vienne.

Depuis 2017, 1 483 logements ont fait l'objet d'une réhabilitation dans le quartier. D'ici 2032, 85 % du parc des Couronneries auront été rénovés.

b. Étude d'impact du volet habitat - Quartier de la gare

En 2025, l'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet de renouvellement du quartier de la gare « *Grand Poitiers entre en gare* » met en lumière l'importance stratégique du volet habitat dans la transformation de ce secteur central. Ce quartier, devenu un lieu clé du territoire depuis l'arrivée de la LGV et la montée en attractivité des villes moyennes, présente aujourd'hui à la fois un fort potentiel de développement résidentiel et des besoins importants de requalification.

L'étude souligne que le secteur souffre d'un bâti vieillissant et peu attractif, nécessitant une transformation profonde pour répondre aux attentes des habitants, des nouveaux arrivants et des usagers du pôle multimodal. L'objectif est de créer un quartier habité, actif et mixte, proposant une nouvelle offre de logements adaptée à la demande croissante et aux évolutions du marché immobilier. Le projet vise explicitement à apporter les logements neufs qui font aujourd'hui défaut dans le centre-ville, tout en anticipant la hausse prévisible des prix liée à l'attractivité retrouvée de Poitiers.

Inscrit dans une logique de mixité sociale, de sobriété foncière et de transition écologique, ce renouvellement urbain ambitionne de transformer le quartier de la gare en extension du centre-ville, combinant habitat, commerces, services, mobilités apaisées et espaces publics requalifiés.

L'étude d'impact souligne que ce projet s'inscrit pleinement dans la continuité des dispositifs déjà engagés, notamment l'Opération de revitalisation du territoire (ORT), Action Cœur de Ville et l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU), et repose sur une démarche participative associant étroitement les acteurs locaux et les habitants.

c. Création de l'accueil de jour professionnel

Plusieurs études et diagnostics menés par l'État, la ville de Poitiers et Grand Poitiers ont confirmé la nécessité de créer un accueil de jour professionnel et inconditionnel, destiné aux personnes sans solution d'hébergement, en situation de grande précarité ou vivant en « *mode de rue* ». Ce besoin a également été mis en évidence dans le diagnostic territorial réalisé par Grand Poitiers dans le cadre du Plan Logement d'Abord, qui identifie comme priorité le développement de solutions d'accueil et de logement pour les publics les plus marginalisés. Les enjeux principaux portent sur le renforcement de l'accompagnement global des personnes sans logement, l'amélioration de l'accès aux droits, l'extension des amplitudes d'ouverture, notamment les week-ends et la complémentarité avec les structures existantes.

Face à ce constat partagé, la ville de Poitiers, la Communauté urbaine de Grand Poitiers et l'État, avec le soutien du Fonds social européen (FSE+), ont souhaité favoriser l'émergence d'un projet d'accueil de jour. À l'issue d'un appel à projets, la Croix-Rouge française a été



retenue pour assurer la création et la mise en œuvre de ce nouvel équipement, situé au 162 bis Avenue de la Libération à Poitiers, qui vient renforcer l'offre sociale du territoire.

La Croix Rouge Accueil de jour professionnel a ouvert le 7 mai 2025 et a été inauguré le 9 juillet 2025.

Les principes d'intervention sociale déployés par la Croix-Rouge suivent les principes d'intervention sociale prônés dans le cadre du plan Logement d'abord.



Cofinancé par
l'Union européenne

Quelques éléments d'activité depuis l'ouverture :

- 4 143 accueils réalisés, certaines personnes fréquentant le lieu plusieurs fois par semaine,
- Un public diversifié : hommes et femmes isolés, familles avec enfants, provenant de différentes communes ou en situation d'errance lors de leur passage à Poitiers,
- 6 973 collations distribuées,
- 602 douches utilisées,
- 149 évaluations socio-administratives réalisées,
- 174 chiens accueillis aux côtés de leurs propriétaires.



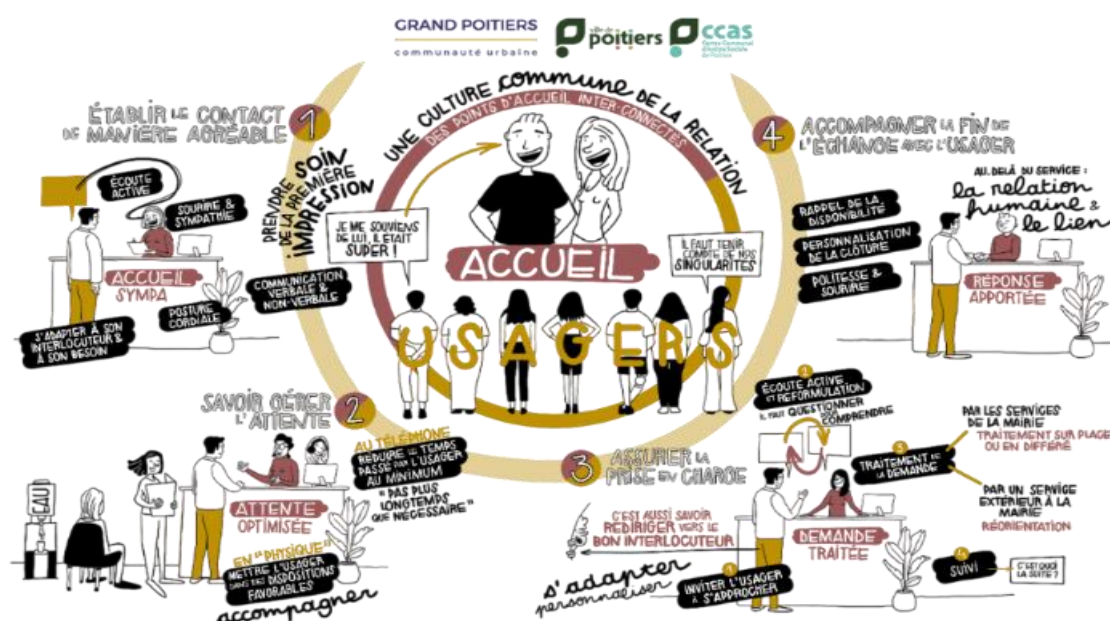
Cofinancé par
l'Union européenne

15) Ressources humaines

a. Accompagnement sur les transformations métier : le projet « accueil » pour améliorer l'accueil des usagers

Grand Poitiers a engagé une réflexion sur les métiers de l'accueil, essentiels pour instaurer une relation de confiance entre la collectivité et ses usagers. Dans cette perspective, le projet accueil a été lancé en septembre 2023, en partenariat avec la ville de Poitiers et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers.

Le choix a été fait de s'appuyer exclusivement sur les ressources internes plutôt que sur un cabinet extérieur. Un Comité de pilotage, constitué à l'automne 2023, rassemble des élus et des encadrants d'agents d'accueil. Pour Grand Poitiers, de nombreux services sont concernés avec un lien direct auprès d'usagers.



Les échanges menés au sein de ce comité ont permis d'identifier des problématiques communes et de structurer les différentes étapes du projet. La démarche est portée opérationnellement par la mission Relations aux Habitants et Usagers, avec l'appui de la direction des Ressources Humaines, Dialogue Sociale.

Après une première phase de réflexion collective menée en 2023-2024, marquée par la réalisation d'une fresque illustrant les principes d'une relation usagers de qualité, l'année 2025 a constitué une étape déterminante du projet *Accueil* avec l'élaboration d'un plan de formation spécifiquement destiné aux agents en charge de la relation au public.

De mars à décembre 2025, des ateliers associant des agents volontaires ont permis de concevoir un parcours de formation construit « *par et pour* » les agents, portant sur :

- La posture professionnelle dans les métiers de l'accueil,
- Les fondamentaux du métier,
- La communication avec tous les publics,
- La gestion des émotions et du stress.

Le déploiement des formations, prévu en 2026 et assuré en interne selon un principe de formation par les pairs, accompagnera la montée en compétences des agents d'accueil. Parallèlement, un guide dédié, en cours de finalisation, viendra renforcer une culture commune du métier, rappeler les principes fondamentaux de l'accueil dans le service public et offrir des repères pour gérer les situations complexes

b. Développement des carrières et valorisation des métiers

Dans le cadre de la feuille de route 2020-2026, les actions menées par la direction des Ressources Humaines, Dialogue Social ont notamment visé à structurer un environnement de travail favorisant l'adaptation et l'anticipation de l'évolution, des métiers qui font le cœur de l'action publique.

Ainsi, plusieurs dispositifs et projets ont été déployés ou se sont accélérés en 2025 afin de faciliter le pilotage RH, l'accompagnement des transformations organisationnelles, la sécurisation des parcours professionnels et de répondre aux enjeux de durabilité des compétences au bénéfice des agents, des encadrants et des projets à mener.

A titre d'exemples :

- Développement de l'attractivité employeur par un engagement fort sur l'inclusion et la non-discrimination (*Charte de la diversité*), complété par des évènementiels « *aller-vers* » avec les partenaires emploi du territoire,
- L'acquisition d'un outil de recrutement (*BEETWEEN*) et la mise en place d'une page employeur permettant de valoriser les métiers et les valeurs partagées,
- Fidélisation des agents et de leurs compétences par la création d'un parcours complet d'intégration sur 2,5 jours et d'un accompagnement spécifique de développement des carrières. Il permet aux agents d'accéder à la promotion interne et d'ouvrir des opportunités pour valoriser les compétences acquises et la prise de responsabilités,
- Plans de formation permettant le développement d'un environnement managérial propice à l'encadrement de proximité mais aussi au travail en transversalité,
- Structuration d'une GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences) durable comme outil de pilotage stratégique RH et de prévention de l'usure professionnelle via le projet « *Dynamique Carrière* »,
- Anticipation des évolutions des effectifs, des emplois et des compétences avec des outils de pilotage dédiés permettant des prises de décision mieux éclairées (*POWER Bi, application dynamique carrière*),
- Accompagnement aux transformations des métiers, notamment celui d'assistant de direction, et par un appui aux projets de modernisation de l'accueil et de la relation usagers,
- Prise en compte globale de l'usure professionnelle et déploiement d'un dispositif de veille et de prévention des risques psychosociaux, etc.

c. Événements internes : défi inter-entreprises, challenge des salariés, victoires de l'innovation, les Olympiades et le Tour Féminin 2025

Défi inter-entreprises 2025 :

La 27^e édition du Défi inter-entreprises s'est tenue le 18 septembre 2025, avec un accent renforcé sur l'environnement (*rampes à eau, jerricanes, toilettes sèches, covoiturage*). L'objectif reste de fédérer les agents autour d'un moment sportif convivial et de promouvoir l'activité physique.

Grand Poitiers dispose de 20 inscriptions gratuites pour ses équipes. Cette année, 9 équipes se sont inscrites et 7 ont effectivement participé, issues des directions : Achats–Moyens généraux, Patrimoines bâtis, Sports, Communication–Protocole–Manifestations, Espaces publics, Grand âge-Autonomie, et Parc Matériel–Entretien.

L'événement a réuni 462 équipes, soit 1 848 participants (*1 191 hommes et 657 femmes*) :

- 320 équipes du territoire de Grand Poitiers (69 %)
- 142 équipes extérieures (31 %)

Les participants représentaient 124 organisations, dont 7 nouvelles structures. Côté communes membres, une équipe représentait chacune des mairies de : Beaumont Saint-Cyr, Jaunay-Marigny, Mignaloux-Beauvoir et Migné-Auxances.

Challenge des salariés : une édition renouvelée et mobilisatrice

En 2025, Grand Poitiers a lancé la première édition du Challenge des salariés, refondu par la direction Mobilité. Sur le même principe que pour les entreprises, les cinq Directions générales adjointes (DGA) de Grand Poitiers ont été inscrites et les agents ont concouru à la fois pour leur DGA et à titre individuel.

Pendant dix jours, les participants ont été invités à privilégier les mobilités alternatives à l'autosolisme : marche, vélo/VAE, bus, cars régionaux, train, trottinette, télétravail et covoiturage. Les partenaires mobilités (*Vitalis, Cars régionaux et PONY*) ont soutenu l'opération en proposant des trajets dédiés.

L'édition 2025 a rassemblé 291 participants et permis de parcourir 40 133 km en modes alternatifs, soit près de 6 tonnes de CO₂ évitées. Les pratiques les plus représentées ont été le vélo (27 %), la marche (17 %), le télétravail (13 %) et les transports collectifs ou partagés (12 % *chacun*).

Le palmarès distingue chaque année :

- Les agents les plus engagés par mode de déplacement,
- La DGA totalisant le plus de points.

Ce nouveau format confirme l'engagement croissant des agents de Grand Poitiers en faveur de mobilités plus durables, au bénéfice du climat et de la qualité de vie au travail.

Les victoires de l'innovation 2025

Pour la quatrième édition, les Victoires de l'Innovation ont mis en lumière l'ingéniosité des agentes et agents de Grand Poitiers à travers 16 projets répartis dans cinq catégories. Le jury, composé de partenaires externes, d'élus et de cadres de Grand Poitiers, s'est réuni le 27 novembre pour désigner les lauréats.

Lauréats 2025 :

À moindre coût : Des repas qui font parler
Environnementale : Inov-One City
Relation à l'utilisateur : Je prends le bus
Organisation & management : Plante ta forêt
Bien-être au travail : COPathon
Grand prix du jury : Stage collectif des collégiens

Le Coup de cœur des agents, avec 73 voix sur 388, revient au projet « *Accueil inclusif dans les crèches* ».



La cérémonie de remise des prix s'est déroulée au Palais, en présence des candidates et candidats, avec des trophées réalisés par la direction Patrimoines bâtis.

Les Olympiades

Dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la collectivité a organisé la 3^e édition des Olympiades le 26 juin 2025 au complexe sportif Saint-Nicolas à Poitiers. Cet événement sportif inter-services vise à renforcer la cohésion entre les agentes et agents tout en encourageant la pratique d'une activité physique.

21 équipes, réunissant 137 participantes et participants, ont pris part à des épreuves réparties en quatre catégories :

- Cyclisme (*parcours vélo / défi vélo d'appartement, en lien avec le Tour de France Femmes 2025*)
- Sports de raquettes
- Sports collectifs (*tchoukball ou hockey sur gazon*)
- Handisport (*boccia ou biathlon fauteuil*)

Après un briefing et un échauffement collectif, les équipes se sont affrontées sur un parcours sportif encadré par 15 agents et éducateurs sportifs.

La journée s'est conclue au complexe Jean-Rousseau à Fontaine-le-Comte, à l'occasion du Rendez-vous des agents, avec un quiz sur le Tour de France Femmes 2025 et la remise des trophées, dont un prix fair-play, en présence des élues et élus et de la Directrice générale des services.

Portrait des agentes et agents ayant participé à l'organisation du passage du Tour de France Femmes 2025 à Grand Poitiers

La Communauté urbaine de Grand Poitiers a souhaité valoriser l'engagement des agentes et agents mobilisés, directement ou indirectement, pour contribuer à la qualité de l'organisation du passage du Tour de France Femmes 2025 à Grand Poitiers, et mettre en lumière des métiers souvent exercés en coulisses.

Dans ce cadre, la direction de la Communication interne a mis à l'honneur plusieurs agentes et agents ayant participé, en amont, à la préparation et à l'organisation de cet événement majeur. Dix-neuf portraits ont ainsi été réalisés, mettant en valeur les collègues à travers leurs métiers et les missions effectuées.



Ces visuels ont fait l'objet d'une exposition présentée dans le hall de l'Hôtel de la Communauté urbaine en janvier 2026, puis à l'accueil du Centre technique communautaire (CTC) en février 2026. Les portraits ont été réalisés avec la participation d'agentes et d'agents issus de différentes directions de la collectivité :



Communication – Protocole – Manifestations : coordination, pilotage et organisation de l'évènement dans sa globalité, animations, montage des tribunes et l'installation des barrières, sonorisation, soutien logistique),

Aménagement et entretien des espaces publics : propreté du domaine public, entretien des espaces verts, installation des effigies sensibilisation du public au tri des déchets, marquage au sol, accessibilité,

Relations aux habitants et aux usagers : maintien de la sécurité sur le domaine public,

Patrimoines bâtis : conception des pochoirs et effigies, l'animation de l'activité « Remise en selle » : accompagnement d'adultes à la pratique du vélo),

Grand âge – Autonomie : animations cyclistes inter-résidences à destination des personnes âgées « *Les éclaireurs du Tour* »,

Agriculture – Alimentation : conception du menu du Tour pour les cantines scolaires et restaurants administratifs,

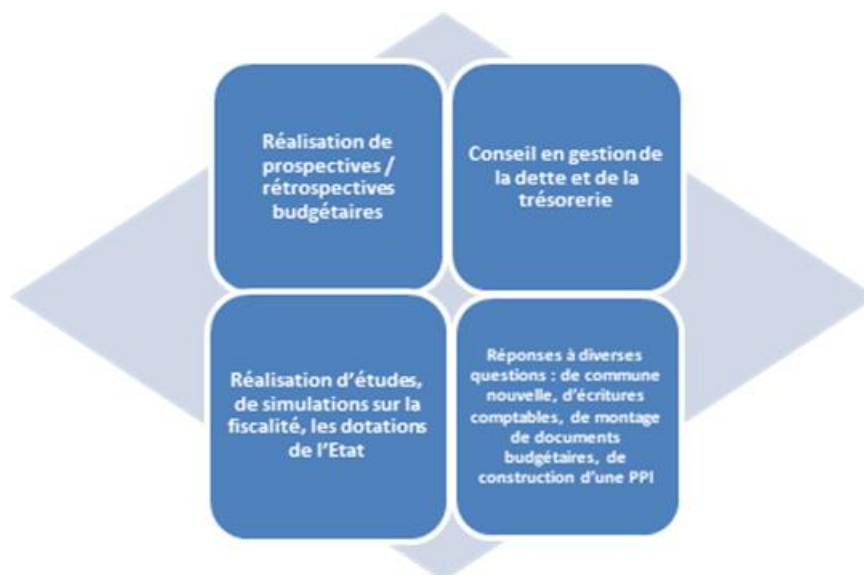
Communication interne : réalisation des supports, visuels internes.



16) Finances et commande publique

a. Service commun : conseil financier

Le service commun des finances est intégré à plusieurs services communs gratuits et à la demande des communes. Les agents de ce service assurent la confidentialité des documents reçus et produits. Aucune information n'est transmise à l'exécutif ou aux agents de la mairie concernant le contenu des prospectives et des échanges.



Un accompagnement complet et modulable

Le service commun des finances : propose plusieurs types d'interventions au service des communes, syndicats et partenaires du territoire.

Un point d'entrée unique pour toutes les demandes

La direction des Finances joue le rôle de centralisateur :

- Elle réceptionne l'ensemble des sollicitations des communes, tous sujets confondus,
- Elle mobilise, selon les besoins, toute l'expertise interne de la direction des Finances,
- Elle peut également faire appel à d'autres directions lorsque les demandes nécessitent un traitement transversal.

Une forte activité en 2025

En 2025, 20 communes ont sollicité le service commun des finances, dont 14 communes pour des exercices de prospectives financières. Certaines communes, comme La Puye ou Savigny-l'Évescault, demandent des mises à jour régulières pour un suivi continu de leur situation financière. D'autres, à l'image de la commune de Sanxay, ont sollicité le service pour la première fois afin de réaliser un diagnostic financier.

La forme de restitution est adaptée aux attentes de la commune :

- Réunions en mairie (*réunions internes ou conseils municipaux*),
- Notes détaillées et analyses écrites.

Accompagnement renforcé du SIVOS du Pays-Mélusin

Le SIVOS du Pays Mélusin a demandé :

- Une prospective financière,
- Un appui approfondi sur la rétrocession de la compétence bâimentaire des écoles ainsi que sur le calcul des contributions.

Un suivi régulier pour certaines communes

Certaines collectivités, comme Chauvigny, maintiennent des échanges fréquents avec le service commun des finances, notamment sur les réformes de l'État impactant les collectivités (*DILICO, DGF, etc.*), ou d'autres sujets de pilotage financier.

Des réponses ponctuelles sur des thématiques ciblées

Le service commun intervient également pour répondre à des questions spécifiques, par exemple concernant :

- La préparation des orientations budgétaires,
- La souscription d'emprunts,
- Les attributions de compensation,
- Tout autre besoin occasionnel nécessitant une expertise financière.

Globalement, toutes communes faisant appel au service commun des finances une première fois, le sollicitent ensuite naturellement pour d'autres demandes.

b. Mise en œuvre de la nouvelle politique d'achats responsables de la collectivité et de la boîte à outils BOC DITE

La Boîte à Outils Collaborative de Dispositifs en Transition Écologique – BOC DiTE a été ouverte en 2025. Elle permet un accès rapide à des informations centralisées dans un lieu accessible à toutes les communes.



Un accord-cadre a été conclu pour accompagner et renforcer les projets intégrant une approche écologique dans l'ensemble des secteurs d'intervention de la collectivité.

L'objectif principal est de favoriser l'écoresponsabilité dans toutes les actions menées par la collectivité. Les 39 titulaires de l'accord-cadre offrent une diversité

importante, tant par les publics concernés (*scolaires, professionnels, associations, étudiants, personnes en insertion, personnes âgées, personnes en situation de handicap*) que par les thématiques et les outils mobilisés (*ateliers artistiques, culturels, ludiques ou formats plus conventionnels*).

Cette pluralité permet une grande flexibilité pour intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'ensemble des activités de la collectivité.

Exemples d'applications :

- Projets culturels écoresponsables : organisation de festivals à faible empreinte carbone, expositions dédiées au développement durable.
- Initiatives à vocation sociale : ateliers zéro déchet, actions d'inclusion par des activités liées à l'écologie.

Une présentation du marché « *Animation et Transition Ecologique* » a été faite le 15 avril 2025 au Domaine de Givray à Ligugé.

L'événement, organisé pour la première fois, avait pour vocation d'offrir un temps pratique et convivial permettant aux adhérents de la centrale d'achats de rencontrer les prestataires du marché, de découvrir leurs offres et de tester directement les animations.

Ce format, concentré sur une demi-journée et réunissant l'ensemble des acteurs en un même lieu, a facilité la présentation de la diversité des prestations et a permis aux participants de mieux appréhender les possibilités offertes par le marché.

Il visait également à :

- Présenter les titulaires et leurs solutions,
- Favoriser les échanges et les mises en relation,
- Encourager l'appropriation du dispositif afin de susciter le développement ou l'enrichissement de projets locaux.

c. Contexte budgétaire 2025

En 2025, les collectivités ont été fortement mises à contribution pour participer à la réduction du déficit public. Une étude de France Urbaine, réalisée au printemps 2025, après le vote de la loi de finances, a estimé à 5,7 milliards d'euros le coût de la « *facture* » pour les collectivités.

A noter que selon France Urbaine, le chiffre de 5,7 milliards d'euros est minimisé dans la mesure où il n'intègre pas l'impact des amputations de crédits ministériels. En effet, la loi de finances initiale ne permet pas d'identifier les montants de crédits de chacune des missions consacrées aux collectivités. Cette « *facture 2025* » s'appuyait donc sur différents mécanismes : un gel de recettes (TVA), une diminution des aides au financement des projets d'investissement (*fonds vert*), une diminution des dotations de compensation (*variables d'ajustement*) ... mais intégrait également des « *nouveautés* » comme le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) et la hausse des cotisations sociales (CNRACL).

L'épargne nette, qui correspond à la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette devrait être négative à – 2 800 000 € en 2025. Elle était très légèrement positive en 2024.

Cette diminution de l'épargne brute est à mettre en corrélation avec l'impact des décisions de l'État.

Pour 2025, les effets pour le budget de Grand Poitiers s'élèvent à 3 700 000 €.

Récapitulatif impacts sur l'épargne brute (en M€) en 2025	
Cotisations sociales (CNRACL)	1,2
Gel du dynamisme de la TVA	0,7
Perte de DGF par rapport à l'inflation	0,4
Perte de DC RTP	0,8
Transfert de sections (licences informatiques)	0,6
TOTAL	3,7

Sans l'impact des décisions de l'État, l'épargne brute 2025 aurait été de 16 100 000 € (*dans la moyenne des années antérieures*) et l'épargne nette positive de + 900 000 €.

17) Contractualisations, relations partenariales et participation citoyenne

a. Recherche de subventions dans le cadre de la stratégie financière

Grand Poitiers a obtenu ou sollicité plusieurs subventions de l'État, de ses agences et de fonds européens pour des projets variés :

Subventions :

- Réhabilitation du centre aquatique de la Pépinière - Tranche 3 : 849 300 € obtenus (*dotation politique de la ville*),
- Soutien aux projets du PCAET de Grand Poitiers : 532 766 € obtenus (*fonds vert*),
- Déconstruction de l'ancienne station d'épuration Moulin Apparent à Poitiers : 36 675 € obtenus (*dotation de soutien à l'investissement local*),
- Aménagement de la rue de Poitiers à Jaunay-Marigny : 280 964 € sollicités (*dotation de soutien à l'investissement local*).

Projets environnementaux :

3 projets ont été déposés pour la gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation dans le cadre de la renaturation urbaine :

- Végétalisation d'espaces urbains dans le cadre de la réalisation d'un arrêt de bus rue Salvador Allende à Poitiers : 16 000 € de fonds vert pour une opération à 20 000 €,
- Végétalisation d'espaces urbains et déconnexion des eaux de pluie sur la rue de Poitiers à Migné-Auxances : 12 000 € de fonds vert pour une opération à 40 000 €,
- Végétalisation d'espaces urbains et déconnexion des eaux de pluie sur les rues des Ecoles et des Groseillers à Chasseneuil-du-Poitou : 25 500 € de fonds vert pour une opération à 85 000 €.

Relations avec les institutions :

Région Nouvelle-Aquitaine : mise en œuvre du Contrat de développement et de transitions Centre Vienne (2023-2025), couvrant la communauté de communes du Haut-Poitou, la communauté de communes des Vallées du Clain ainsi que la Communauté urbaine de Grand Poitiers :

- Déplacement et agrandissement du restaurant l'Eveil (*ville de Poitiers*) : 181 455 € votés,
- Réhabilitation d'un commerce multi-services (*commune de Béruges*) : 71 560,96 € votés,
- Rénovation de l'ancienne Caserne Pont Achard (*ville de Poitiers*) : 560 000 € votés,
- Projet de réhabilitation des Halles du Marché Notre-Dame de Poitiers (*ville de Poitiers*) : 100 000 € votés,
- Restauration de l'église Saint-Hilaire de Cenon – Inscrit au titre des Monuments Historiques (IMH) - Tranche 1/3 (*commune de La Puye*) : 80 000 € votés,
- Palais des ducs de Poitiers - Tranche préalable (*ville de Poitiers*) : 544 000 € votés,

- Construction de l'Atelier des Vallées porté par Grand Poitiers sur la commune de Coulombiers : 100 000 € votés,
- Nature et Transitions - Cœurs de biodiversité et continuité écologique (*Grand Poitiers*) : 101 000 € votés.

Fonds européens

En 2025, la programmation des fonds structurels 2021-2027 a atteint un rythme de croisière courant.

Grand Poitiers s'est vu attribuer plus d'un million d'euros de subvention FEDER qui se répartit sur trois opérations :

- Piste cyclable Pont Neuf – CHU : 310 000 €,
- Plan vélo 2023-2025 : 500 000 €,
- Réseaux de chaleur : Fontaine-le-Comte 240 000 €.

D'autres financements FEDER étaient, en 2025, en cours de négociation (montants estimés).

- Réseaux de chaleur Saint-Julien-l'Ars : 218 000 €,
- Mignaloux-Beauvoir : 275 000 €,
- Territoire intelligent : 900 000 €.

Le versement de l'ensemble de ces aides d'investissement interviendra à partir de 2027, après la finalisation des opérations et le règlement des cofinancements nationaux.

Fonds Social Européen Plus (FSE+)

Grand Poitiers, qui effectue l'avance du FSE+ sur les projets, a obtenu en 2025 un remboursement de 630 000 € sur des opérations passées.

La Communauté urbaine de Grand Poitiers, en sa qualité d'organisme intermédiaire de l'Europe, a programmé l'intégralité de la dotation dont elle a la charge pour 2022-2025 (2 300 000 €).

Neuf Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ont été soutenus en 2025, grâce au FSE+.

Ils s'ajoutent aux projets débutés en 2024 et qui se poursuivent, tels que :

- L'accompagnement renforcé par l'emploi mis en œuvre par les partenaires du Plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE),
- L'accompagnement social renforcé vers le logement (*dispositif « Itinéraire Bis » mené par la Croix-Rouge française*),
- L'ouverture de l'accueil de jour professionnel en avril 2025 et mobilisation dans le cadre du Plan « *Grand Froid* »,
- L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

b. Projet Interreg CHARME autour de la digitalisation du patrimoine

Grand Poitiers poursuit son engagement européen à travers le projet CHARME (*digital Cultural Heritage Activities acRoss Multiple European regions*), cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg Europe, dont l'objectif est d'améliorer les politiques publiques locales grâce à l'identification et au transfert de bonnes pratiques.

Il est porté conjointement par cinq villes de l'Alliance EC2U (*European Campus of City-Universities - Campus Européen des Universités dans la Cité*), Coimbra (Portugal), Iași (Roumanie), Pavie (Italie), Poitiers (France) et Turku (Finlande).

Ce projet vise la numérisation du patrimoine culturel et s'inscrit pleinement dans la stratégie de mandat 2021-2026 de Grand Poitiers, notamment dans la feuille de route culture et patrimoine qui encourage la réappropriation du patrimoine par les habitants et l'accès de tous à la culture.

Entre avril 2024 et juin 2028, Grand Poitiers participe activement aux travaux du consortium, composé d'un chef de file (*la municipalité de Pavie*), de quatre collectivités partenaires européennes, d'un partenaire de conseil (*Université de Pavie*), d'un partenaire de découverte (*Bureau de l'intégration européenne de Lviv*) (Ukraine) et de deux autorités stratégiques associées.



En décembre 2025, Grand Poitiers a accueilli l'ensemble des partenaires pour une réunion interrégionale, permettant le partage de bonnes pratiques locales valorisées dans le projet : les outils numériques et le projet de réhabilitation du Palais des ducs, l'application Adno du Musée Sainte-Croix, ainsi que la plateforme de visualisation 3D Poitiers Evolution.

Cet évènement a également permis de présenter les travaux de numérisation de la Médiathèque François-Mitterrand et de travailler sur l'évolution des politiques publiques en matière de digitalisation du patrimoine culturel.

Doté d'un budget total de 1 504 742 €, financé à 80 % par l'Union européenne, avec 197 000 € par Grand Poitiers, le projet CHARME contribue ainsi à renforcer la coopération européenne et à structurer une stratégie ambitieuse autour du patrimoine culturel numérique sur Poitiers et l'ensemble du territoire communautaire.

c. Défi Europe

Grand Poitiers poursuit son engagement en faveur des mobilités durables et de l'ouverture européenne des jeunes à travers le dispositif « Défi Europe ». Initié par la ville de Poitiers en 2021, ce programme invite les jeunes à concevoir des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, tout en leur proposant une expérience européenne favorisant la découverte de l'Europe, le renforcement du sentiment d'appartenance européenne et les échanges avec les villes jumelles ou partenaires du territoire.

Après Marbourg (*Allemagne*), Coimbra (*Portugal*), Pavie (*Italie*) et Salamanque (*Espagne*), l'édition 2025 a conduit les participants jusqu'à Linz, en Autriche, ville membre de l'Alliance EC2U, soit 1 422 km entre Poitiers et Linz (*Autriche*) à parcourir en privilégiant des modes de déplacement respectueux de l'environnement.

Depuis 2024 et pour la seconde année, Grand Poitiers s'associe à la démarche afin de permettre à l'ensemble des jeunes du territoire communautaire de prendre part au Défi.

L'édition 2025 a :

- Mobilisé trois partenaires : Poitiers, Grand Poitiers et l'Université de Poitiers,
- Réuni 15 groupes, soit 51 participants, dont les communes suivantes : Béruges, Lavoux, Ligugé, Migné-Auxances, Pouillé, Saint-Benoît, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Sauvant et Tercé.



Cette édition s'est déroulée entre le 9 avril et le 2 novembre 2025, après une phase de candidature ouverte jusqu'au 4 mars.

Le dispositif bénéficie à l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, et s'inscrit dans le cadre plus large de l'Alliance EC2U (*European Campus of City-Universities – Campus européen des Universités dans la Cité*), renforçant ainsi les liens européens et l'engagement des jeunes citoyens.

18) Stratégie de la donnée et numérique

a. Développement des services en ligne pour les usagers

Grand Poitiers poursuit la modernisation de ses services numériques afin de faciliter les démarches des habitants. En 2025, près de quarante démarches sont accessibles en ligne.

GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr

(mes démarches en ligne)

L'offre est ainsi complétée avec :

- La demande au droit à la tarification selon les revenus pour la mobilité,
- Les démarches liées à la gestion des déchets. Les usagers peuvent notamment solliciter la mise à disposition ou la maintenance de contenants de tri et d'ordures ménagères, effectuer une demande de carte de déchèterie, ou encore candidater pour rejoindre un dispositif de compostage collectif en pied d'immeuble,
- Les demandes individuelles ou collectives de remboursement dans le cadre de l'aide au broyage.

L'ensemble des démarches proposées témoigne d'une volonté de modernisation, mais aussi d'un engagement dans la promotion des pratiques durables.

b. Le numérique responsable et la sécurisation des systèmes

En matière de numérique responsable, Grand Poitiers a engagé plusieurs actions en 2025.

La thématique du numérique responsable a été intégrée au Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2025-2031. Un bilan carbone du parc informatique a été réalisé, permettant de mieux évaluer l'empreinte environnementale des équipements.

L'acquisition de matériel informatique et bureautique a été orientée vers l'économie circulaire, notamment par l'achat d'équipements intégrant des composants recyclés ou issus du réemploi (*ordinateurs, terminaux, accessoires...*).

Ainsi, 84 % des achats numériques comportent désormais des matériaux recyclés.

Les agents ont bénéficié d'actions de formation et de sensibilisation au numérique responsable, notamment à travers le *Digital Clean Up Day*.

Par ailleurs, un partenariat avec l'éco-organisme « Ecologic » permet d'assurer la collecte et le traitement des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans une filière conforme et vertueuse.

Enfin, Grand Poitiers propose la mise à disposition d'un guide pratique d'actions « *Numérique responsable* » à destination des communes du territoire, afin de diffuser les bonnes pratiques et d'encourager une démarche collective.

c. Nouveau service commun de la donnée

Depuis le début de l'année 2025, Grand Poitiers Communauté urbaine propose aux communes un service commun de la donnée, destiné à mutualiser les compétences et à sécuriser les pratiques en matière de gestion et de valorisation des données publiques.

Ce service propose aux communes, selon leurs besoins, deux types d'accompagnement :

- La protection des données, incluant le conseil et la fonction de délégué à la protection des données,
- L'animation de la donnée, intégrant la mise à disposition des outils d'Open Data et de Close Data et leur accompagnement d'usage.

Gratuit et accessible à travers l'établissement d'une convention entre la commune et Grand Poitiers, ce service permet aux communes volontaires de bénéficier d'un appui professionnel, harmonisé et sécurisé pour conduire leurs actions dans les domaines de l'ouverture et de la protection des données, tout en favorisant une approche mutualisée au sein du territoire communautaire.

En 2025, 36 communes sur 40 ont formalisé leur engagement en signant la convention relative au service commun de protection des données, et 30 communes ont adhéré au service commun d'open data et de close data.

A titre d'illustration sur l'accompagnement des communes dans le cadre du service commun open/close data, Grand Poitiers a soutenu la commune de Migné-Auxances dans la conception et la mise en service d'un outil de réservation de salles destinées aux associations et aux habitants. Cet outil est maintenant opérationnel et peut être proposé aux communes qui seraient intéressées.

Les communes de Chauvigny et Lusignan, dans le cadre du label Petites Villes de Demain, ont également bénéficié d'un appui pour la fourniture et l'analyse de données de fréquentation piétonne sur les périmètres qu'elles ont défini comme intéressants à observer.

19) Centres de ressources et politique de déconcentration

a. Optimiser l'intervention technique grâce aux outils numériques

Le dispositif de Smart City

L'un des objectifs principaux était de parvenir à affiner et à piloter la gestion de l'espace et du patrimoine public (*éclairage, chauffage, circulation, etc.*).

C'est ainsi que deux grands chantiers ont été mis en œuvre :

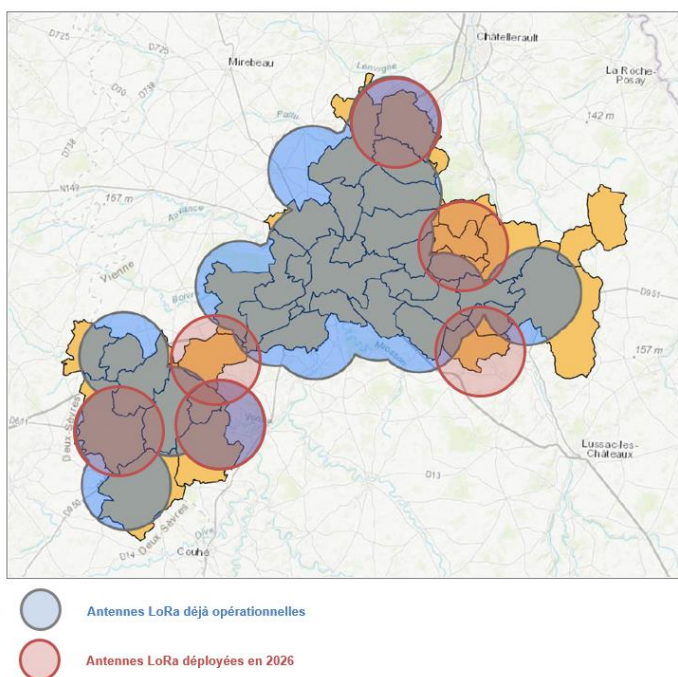
- La construction d'un réseau LoRa (*technologie de communication des objets connectés*),
- L'acquisition d'une plateforme de gestion augmentée (*hyperviseur*).

L'effet final recherché d'un tel outillage se trouve dans les apports suivants :

- Facilitation de l'accès aux données tant au niveau politique (*pour une vision macro*) qu'au niveau opérationnel (*vision micro*),
- Mise à disposition d'outils de suivi et d'aide à la décision : traçabilité de l'efficacité de l'action publique,
- Optimisation énergétique, financière et servicielle,
- Anticipation et gestion des risques pour garantir la continuité du service public,
- Augmentation de la qualité du service auprès des usagers,
- Adaptabilité et résilience (*principe de mutabilité du service public*).

Réseau LoRa

Concernant le déploiement du réseau LoRa, l'infrastructure comptait 45 antennes à la fin de l'année. La couverture des 40 communes du territoire atteignait ainsi près de 80 %. Une représentation cartographique permet de visualiser précisément cette couverture.



Antennes LoRa opérationnelles

Par ailleurs, un marché d'achat de capteurs est mis à disposition de l'ensemble des adhérents à la centrale d'achat de Grand Poitiers. Il vise à faciliter l'accès à des équipements compatibles avec le réseau LoRa du territoire et à accompagner le développement de ses usages.

A ce jour environ 2 500 capteurs sont connectés à ce réseau et transmettent des informations avec une fréquence de rafraîchissement inférieur à une heure (*index de consommation d'énergie ou d'eau, température dans les bâtiments, fréquentation de sites, jauges de points d'apport volontaire...*).

Cette technologie permet ainsi d’approcher la gestion en temps réelle et lève des perspectives très intéressantes sur beaucoup de sujets de notre organisation.

Ces données sont collectées dans le respect des valeurs portées par l’intercommunalité et mises en œuvre tout au long du projet. De l’hébergement sécurisé et respectueux de l’environnement, à la volonté de privilégier des solutions locales, en passant par le strict respect de la réglementation relative aux données personnelles, la conception a fait l’objet, à chaque étape, d’exigences élevées et d’une vigilance accrue. La mobilisation conjointe de plusieurs métiers autour de ces enjeux s’est ainsi imposée et a conduit à la mise en place d’une solution robuste, sécurisée et fortement résiliente.

Hyperviseur

La richesse et le volume des données collectées ont rendu nécessaire le recours à un outil d’exploitation dédié, afin de répondre aux objectifs de pilotage fixés par l’intercommunalité. À l’issue d’une phase d’expérimentation comparant plusieurs solutions, l’acquisition et le déploiement d’un outil de gestion augmentée (*hyperviseur*) ont été engagés au début de l’année 2025. La solution retenue est celle proposée par la société Hyvilo.

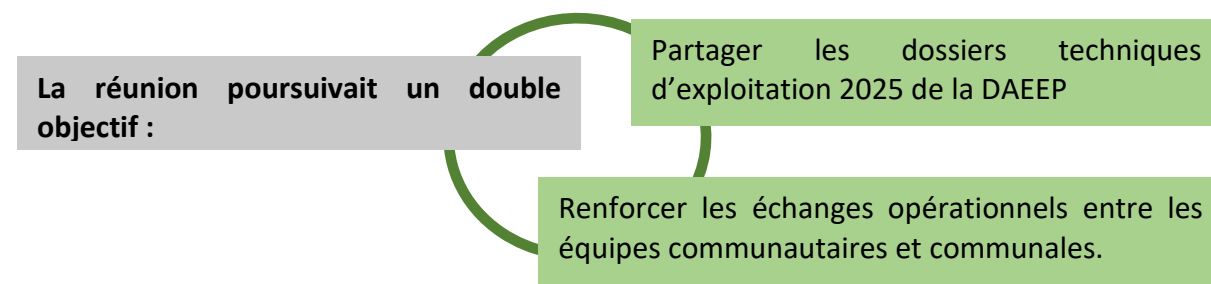
La plateforme est désormais opérationnelle pour les premiers cas d’usage nécessitant l’analyse et la lecture de données, notamment :

- Le suivi du chauffage et des consommations énergétiques du patrimoine bâti,
- Le suivi de la fréquentation lors d’événements ou au sein de bâtiments spécifiques,
- La mise en place d’alertes en cas d’intrusion dans des locaux vacants.

Les travaux se poursuivent afin d’élargir les fonctionnalités de l’outil, en particulier sur le suivi de la qualité de l’air intérieur, l’optimisation de la collecte des points d’apport volontaire, la télérelève de l’eau sur le réseau de distribution de Grand Poitiers, ainsi que sur d’autres usages en cours de définition.

b. Réunions des agents techniques communaux et communautaires

Le 4 décembre 2025, Grand Poitiers a organisé, à la salle des fêtes de Bignoux, une journée technique dédiée aux agents de la direction Aménagement – Entretien des Espaces Publics (DAEEP) et aux services techniques communaux. Cette rencontre a rassemblé 116 participants, dont 86 représentants de Grand Poitiers (*agents et élus*) et 30 agents issus des communes du territoire.



Elle a contribué à conforter la dynamique de coopération engagée et à mettre en valeur l'action quotidienne des centres de ressources de Grand Poitiers.

Les participants ont notamment pu découvrir les bilans d'activités 2025 des centres de ressources, mettant en lumière la diversité et la technicité des interventions réalisées. La présentation de l'outil SILAB, développé en lien avec la direction Solutions – Innovations Numériques de Grand Poitiers, a suscité un intérêt particulier : cet outil nomade facilitera en 2026, la création et le suivi des interventions sur le terrain.

Des visites de chantiers sur la commune de Bignoux ont illustré la complémentarité des expertises mobilisées : aménagement d'une piste cyclable avec la mission Vélo, réalisation d'un quai bus avec la direction Mobilités, travaux d'optimisation de la gestion des eaux pluviales avec la direction Eau-Assainissement. Ces visites ont permis de matérialiser concrètement la coordination interservices et la cohérence des projets conduits au bénéfice des communes.

Un temps d'échanges en présence des élus a clôturé la journée, avant un moment convivial autour d'un déjeuner partagé, favorisant la poursuite des discussions.

Les retours des participants ont été particulièrement positifs. La qualité des interventions, la pertinence des thématiques abordées et la dimension opérationnelle des échanges ont été saluées. Cette journée a confirmé l'intérêt des rencontres annuelles comme levier de mutualisation, d'harmonisation des pratiques et de renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté technique au service du territoire.

c. Publications

En 2025, plusieurs supports éditoriaux ont contribué à structurer et rythmer l'information locale sur le territoire de Grand Poitiers.

Le Mag Grand Poitiers

Quatre numéros de **48 pages** ont été publiés. Les dossiers thématiques traitaient des sujets suivants :

- Alimentation – Agriculture : « *Le bien-être est dans l'assiette* »,
- Mobilités : « *Mobilités : ça bouge ?* »,
- Stratégie de mandat 2021-2026 : « *Bilan de mandat : être en lien* »,
- Développement économique : « *Les multiples voies vers l'emploi* ».

Sortir dans Grand Poitiers

Cinq numéros de **48 pages** de l'agenda éditorialisé dédié aux loisirs et aux sorties à l'échelle du territoire ont été diffusés.

Sortir l'été dans Grand Poitiers

Un numéro estival de **76 pages**, destiné aux habitants ainsi qu'aux publics touristiques, a été publié.

Les Beaux-Arts Grand Poitiers

Un numéro de **28 pages** a présenté l'ensemble des programmations des cours, ateliers et conférences.

L'Actu dans Grand Poitiers

Ce support complémentaire, à destination des communes membres, a proposé des contenus « clé en main », comprenant textes et visuels prêts à être diffusés sur les supports de communication communaux (*magazines, sites internet, réseaux sociaux*).

d. Les Espaces France Services

L'Espace France Services de Lusignan a présenté un bilan d'activité 2025 très dynamique, marqué par une progression soutenue de la fréquentation et du volume d'accompagnements. Implantée dans un bâtiment partagé avec l'Agence postale intercommunale et plusieurs partenaires institutionnels et associatifs (Mission Locale, ADMR, Maison des Solidarités, SIVOS, services de Grand Poitiers), la structure s'appuie sur une équipe composée de trois agents.

En 2025, 3 206 accompagnements individuels ont été réalisés, contre 2 079 en 2024, soit une augmentation de 54 %, en partie liée à l'amélioration de la saisie des données. Le nombre total d'utilisateurs s'élève à 3 046 personnes, en hausse de 20 %, dont 23,2 % de primo-utilisateurs. La qualité du service rendu demeure particulièrement élevée : 94,94 % des démarches sont finalisées en un seul rendez-vous et l'ensemble des utilisateurs se déclarent satisfaits. Les demandes portent principalement sur l'inclusion numérique, les démarches administratives, les champs social et santé, l'emploi et les services publics régionaux.

L'offre de services de proximité est renforcée par les permanences des partenaires (DDFIP, CPAM, Cap emploi, Espace Info Énergie, conciliateur de justice). Parallèlement, l'Agence postale intercommunale poursuit une tendance à la baisse de fréquentation (-7,2 %), notamment sur les retraits d'espèces et les envois suivis.

Parmi les évolutions marquantes, des permanences délocalisées de France Services dans les mairies du Pays melusin ont été expérimentées à partir de novembre. Cette action sera reconduite l'année suivante, accompagnée d'un renforcement de la communication. Un bilan établi à l'issue du premier semestre permettra d'en apprécier la pertinence et d'envisager sa pérennisation.



Enfin, l'installation prochaine d'une borne de satisfaction au sein de l'Espace France Services viendra compléter les outils de suivi de la qualité d'accueil et d'amélioration continue du service aux utilisateurs.

Les Espaces France Services de Saint-Julien-l'Ars et de Buxerolles affichent également des résultats très positifs, avec une hausse significative du nombre d'accompagnements et des taux de satisfaction particulièrement élevés, plus de 90 % des démarches étant finalisées en un seul déplacement. Ces indicateurs témoignent d'un bilan global très satisfaisant pour ces deux structures, qui connaîtront par ailleurs une installation dans de nouveaux locaux, tout en poursuivant le déploiement de nouveaux projets au service des habitants.

20) Patrimoine communautaire

a. Schéma directeur immobilier

L'étude du Schéma directeur immobilier (SDI) a débuté avec une première phase d'audit qui s'est déroulée de 2021 à 2023. Le bureau d'études TB Maestro associé à un bureau d'études énergétiques a ainsi fait des visites de site qui ont permis de formaliser des rapports d'audits sur environ 200 000 m² parmi les 400 000 m² du patrimoine de Grand Poitiers. Chaque bâtiment a ainsi été classé sur des aspects tels que la vétusté, la conformité réglementaire, l'occupation ou encore l'adéquation du bâtiment à l'activité pratiquée et des montants de travaux estimatifs ont été associés à ces niveaux.

L'année 2024 et le début 2025 ont été consacrés à des ateliers d'élaboration de la stratégie par politique publique : sports, locaux internes, petite enfance, jeunesse, culture, locaux associatifs, économie. Ces ateliers ont été menés en collaboration avec les élus des politiques publiques concernées. Un travail sur un outil de pérennisation et de mise à jour de la donnée a également été mené.

L'année 2025 a permis de construire une vision stratégique globale sur l'ensemble du patrimoine étudié, en synthétisant les données de chaque politique publique et en regroupant les orientations par typologie d'intervention sur le bâtiment : de la grosse réhabilitation aux travaux de Gros entretien et renouvellement (GER) en passant par la vente ou encore la réhabilitation énergétique.

De façon générale, l'étude conclut que les niveaux d'investissement de la PPI actuelle de Grand Poitiers (2020-2028) pour ses bâtiments sont satisfaisants pour les grands projets avec une enveloppe dédiée, mais qu'ils sont en revanche insuffisants pour l'entretien courant (*le GER*). Cette situation conduit à établir une priorisation des bâtiments à rénover et à engager une réduction des surfaces bâties de l'intercommunalité.

La restitution globale de l'étude a été présentée lors du congrès de Grand Poitiers le 10 juillet 2025. À cette occasion, les élus présents ont pu partager leurs réflexions sur les différentes typologies d'intervention. Ces échanges ont ensuite nourri les travaux du Bureau communautaire du 24 septembre 2025, lequel a pris connaissance des propositions de priorisation à intégrer dans l'élaboration de la prochaine Programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de Grand Poitiers pour la période 2028-2036.

Suite à ce bureau, des opérations de travaux ont déjà pu être lancées telles que la réhabilitation de Lawson Body ou bien du complexe sportif du Bois d'Amour.

b. Gestion du parc de véhicules et matériels

La transition écologique s'est affirmée avec la mise en service de dix-sept véhicules électriques d'occasion, venant remplacer des véhicules thermiques. Les véhicules retirés du parc automobile seront revalorisés en 2026 lors d'une vente aux enchères. Cette démarche illustre pleinement l'engagement de Grand Poitiers en faveur d'une économie circulaire et d'une gestion durable des ressources publiques.

Concernant la mutualisation interne du matériel, 12 657 jours d'utilisation ont été comptabilisés en 2025, contre 14 776 jours en 2024, 8 840 jours en 2023 et 7 055 jours en 2022. Cette dynamique traduit une meilleure optimisation des ressources existantes, permettant de réduire le recours à l'acquisition de nouveaux équipements.

Année	Jours de mutualisation du matériel
2022	7055
2023	8840
2024	14776
2025	12657

Par ailleurs, la mutualisation des véhicules en pool représente 5 091 jours en 2025, après 6 832 jours en 2024 et 7 526 jours en 2023. Ce dispositif contribue à une gestion plus rationnelle et efficiente des véhicules mis à disposition des services.

Année	Jours de mutualisation des véhicules (pool)
2023	7526
2024	6832
2025	5091

-Au bénéfice des communes, 10 prestations ont été réalisées auprès de neuf communes, pour un montant total de 4 515 €. Ces interventions s'inscrivent dans la continuité de la démarche de mutualisation portée par la Communauté urbaine, au-delà de l'exercice de ses compétences obligatoires et facultatives.

Enfin, la revalorisation des matériels par ventes aux enchères a permis la cession de 33 biens pour une recette de 112 192 €. Cette action s'inscrit dans la volonté constante de promouvoir une économie circulaire fondée sur la réutilisation, la valorisation et la transparence dans la gestion des biens publics.

c. Cellule sobriété

En 2025, la cellule Sobriété de Grand Poitiers s'est réunie à deux reprises, en février et en octobre, afin de poursuivre la dynamique engagée depuis 2022 en matière d'optimisation énergétique.

Les travaux de la cellule ont permis d'approfondir l'analyse des consommations, d'identifier les dérives et de définir des plans d'action sectorisés, en s'appuyant désormais sur de nouveaux outils de pilotage tels que *Poser BI* et *Hyvilo*, facilitant la détection d'anomalies et l'ajustement des réglages bâtiment par bâtiment.

Une démarche structurée d'optimisation énergétique

L'année 2025 a été consacrée à la consolidation d'une approche méthodique du suivi énergétique du patrimoine communautaire.

Les actions ont porté sur :

- La mutation progressive des modes de production de chaleur en vue d'un basculement, d'ici 2030, vers le réseau de chaleur urbain et les chaudières biomasse, afin de réduire la dépendance au gaz et de stabiliser les coûts dans la durée.
- La priorisation des bâtiments à optimiser, classés par grandes catégories (*culture, sports, administration*) selon leur niveau de consommation, permettant de cibler les interventions les plus efficaces.
- L'identification des dérives de fonctionnement, suivie de plans d'action adaptés :
 - Lancement de travaux de réhabilitation thermique et remplacement de la Gestion Technique Centralisée (GTC) du bâtiment Michel Amand à Poitiers,
 - Installation d'un système d'alertes consommation et température à la Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers, renforçant le pilotage quotidien et la réactivité des services techniques.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des enseignements tirés du bilan de mandat, présenté lors de la dernière réunion de la cellule Sobriété. Celui-ci montre une baisse notable des consommations énergétiques depuis 2020, résultat des actions de sobriété déjà mises en œuvre.

Ajustements saisonniers et fermetures ciblées

Comme chaque année, la cellule Sobriété a intégré dans ses travaux l'adaptation saisonnière des usages, permettant de réduire les consommations d'énergie pendant les périodes d'inoccupation :

- Réduction des températures dans les gymnases, de 15 °C à 14,5 °C selon les sites, afin d'harmoniser les pratiques tout en maintenant les conditions nécessaires à la pratique sportive.
- Fermeture des équipements sportifs (*hors usages professionnels*) et des piscines, durant les dix premiers jours des vacances de Noël, période généralement marquée par une faible fréquentation.
- Réduction ciblée des usages de certains bâtiments communautaires, avec maintien des seules activités essentielles, ou fermeture temporaire pendant les vacances scolaires.
- Déploiement accru de capteurs pour un pilotage plus fin du chauffage selon la fréquentation réelle et les apports de chaleur internes.

Ces mesures, réévaluées annuellement, permettent une action rapide et pragmatique sur les consommations d'énergie lors des pics saisonniers ou des baisses d'activité.

Une année marquée par l'arrivée de nouveaux outils de pilotage

L'intégration de Hyvilo, présentée lors de la dernière réunion de la cellule Sobriété, constitue un levier majeur d'amélioration.

La plateforme permet désormais :

- De recevoir des alertes automatiques en cas de dérive de chauffage,
- De mieux comprendre l'origine des surconsommations,
- D'envisager de nouveaux cas d'usage grâce aux contributions croisées des différentes directions opérationnelles.

Ces évolutions organisent progressivement un système de supervision énergétique cohérent, transversal et réactif.

Chapitre IV : Synthèse du compte administratif

RAPPORT COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

GRAND POITIERS

communauté urbaine

TABLE DES MATIERES

Introduction 107

I. Synthèse du Compte Administratif 2025.....	108
I.1. Présentation synthétique du Compte Administratif 2025	108
II. Section de fonctionnement – présentation détaillée	109
II.1. Recettes de fonctionnement	109
II.2 Dépenses de fonctionnement.....	118
III. Section d'investissement – Présentation détaillée	122
III.1 Dépenses d'investissement	122
III.2 Dépenses d'ordre d'investissement	125
III.3 Recettes réelles d'investissement.....	126
III.4 Recettes d'ordre d'investissement	130
IV. Résultat de clôture et affectation au budget 2026	131
IV.1 Résultat de clôture 2025.....	131
IV.2 Affectation du résultat 2025 au budget 2026	131
V. Epargne brute et épargne nette.....	132
V.1 Epargne brute	132
V.2 Epargne nette	132
VI. Dette de Grand Poitiers.....	133
VII. L'exécution communautaire déclinée en six axes.....	135
VII.1 Vue d'ensemble des axes	135
VII.1.1 Dépenses de fonctionnement	135
VII.1.3 Dépenses et recettes d'investissement (équipement)	136
VII.2 Présentation par axe et actions politiques (hors masse salariale)	137
VII.2.1 Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique	137
VII.2.2 Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire	141
VII.2.3 Axe 3 – De nouvelles solidarités	146
VII.2.4 Axe 4 – Vers une transformation de l'économie	149
VII.2.5 Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire	152
VII.2.6 Axe 6 – Pour une administration exemplaire	155

Introduction

Le Compte Administratif 2025 du budget Principal de Grand Poitiers présente une épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) de 12 433 k€ contre 14 216 k€ soit une dégradation de l'épargne brute de 1 783 k€ sur l'année. Cette dégradation constatée en 2025 par rapport à 2024 s'inscrit dans la continuité de la tendance constatée depuis plusieurs années.

Le taux d'épargne brute – qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement – s'inscrit également en diminution à 7,7 % contre 8,8 % en 2024. Ce taux d'épargne brute s'écarte donc encore du taux d'épargne brute moyen des Communautés Urbaines et des Métropoles qui est légèrement supérieur à 20 %.

Principaux ratios	CA 2024 (en k€)	CA 2025 (en k€)	Variation % CA 2025/2024	Variation % CA 2025/2024 %
Epargne Brute	14 216 K€	12 433 K€	-1 783 K€	-12,5%
Taux Epargne Brute	8,8%	7,7%	-	-
Remboursement en capital	14 015 K€	15 174 K€	1 159 K€	8,3%
Epargne nette	201 K€	-2 741 K€	-2 942 K€	-1463,6%
Capacité de désendettement (en années)	10,8	12,0	-	-

L'épargne nette – qui correspond à l'épargne brute moins le remboursement en capital de la dette – se détériore et devient négative en 2025, avec une épargne nette de - 2 741 k€. La dégradation de l'épargne nette plus forte que l'épargne brute s'explique par la hausse du remboursement en capital de la dette, cette dernière s'inscrivant en hausse depuis plusieurs années.

La capacité de désendettement, qui rapporte l'épargne brute à la dette (149 M€), se dégrade également à 12 ans contre un peu moins de 11 ans en 2024.

I. Synthèse du Compte Administratif 2025

I.1. Présentation synthétique du Compte Administratif 2025

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2024 (en k€)	Crédits ouverts 2025 (en k€)	CA 2025 (en k€)	Taux exécution 2025	Variation CA 2025/2024	Variation % CA 2025/2024 %
Recettes réelles de fonctionnement	161 849 K€	162 667 K€	161 483 K€	99%	-366 K€	-0,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	147 633 K€	152 957 K€	149 050 K€	97%	1 416 K€	1,0%
Epargne Brute	14 216 K€	9 709 K€	12 433 K€	128%	-1 783 K€	-12,5%
Recettes d'ordre (opérations entre sections)	5 152 K€	2 600 K€	1 976 K€	76%	-3 176 K€	-61,6%
Dépenses d'ordre (opérations entre sections)	9 005 K€	17 640 K€	9 150 K€	52%	145 K€	1,6%
Excédent reporté		5 331 K€	0 K€	0%	0 K€	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	156 638 K€	170 598 K€	158 199 K€	93%	1 561 K€	1,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	167 001 K€	170 598 K€	163 459 K€	96%	-3 542 K€	-2,1%

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 158 M€, avec un taux d'exécution de 93 %. Les dépenses réelles de fonctionnement (149 M€) ont progressé de 1 416 k€ soit +1 %. L'évolution des dépenses de fonctionnement apparaît donc maîtrisée sur 2025 à un rythme proche de l'inflation malgré l'intégration de nouvelles dépenses comme les cotisations CNRACL (1,2 M€). Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 97 %.

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 163 M€ en 2025, soit un taux d'exécution de 96 %. Les recettes réelles de fonctionnement, avec un taux d'exécution de 99 % sont en légère diminution par rapport à l'année 2024 (- 366 k€). La situation de la section de fonctionnement au compte administratif s'inscrit donc en cohérence avec le BP 2025 au regard des taux de consommations des crédits proches de 100 %.

Investissement

INVESTISSEMENT	CA 2024 (en k€)	Crédits ouverts 2025 (en k€)	CA 2025 (en k€)	Taux exécution 2025	Variation % CA 2025/2024	Variation % CA 2025/2024 %
Recettes réelles d'investissement	70 354 K€	78 748 K€	53 147 K€	67%	-17 207 K€	-24,5%
Dépenses réelles d'investissement	72 073 K€	87 119 K€	67 145 K€	77%	-4 928 K€	-6,8%
Recettes d'ordre (opérations entre sections)	9 325 K€	35 490 K€	14 693 K€	41%	5 367 K€	57,6%
Dépenses d'ordre (opérations entre sections)	5 472 K€	20 450 K€	7 519 K€	37%	2 047 K€	37,4%
Déficit reporté	0 K€	6 670 K€	0 K€	0%	0 K€	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	77 545 K€	114 238 K€	74 664 K€	65%	-2 881 K€	-3,7%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	79 679 K€	114 238 K€	67 839 K€	59%	-11 840 K€	-14,9%

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 75 M€ en baisse de 3,7 % par rapport à 2024. Les dépenses réelles d'investissement ont été réalisées à hauteur de 67 M€ soit un taux d'exécution de 77 %. Ce taux d'exécution doit être pondéré par l'inscription au BP 2025 de 14 M€ de crédits pour des opportunités de renégociation de dette qui ont été mobilisés à hauteur de 2,2 M€ seulement. Déduction faite de cette spécificité, le taux d'exécution se porterait à 89 %.

Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 68 M€ en 2025, soit une baisse de -15 %. Dans le cadre de l'exercice 2025, 53 M€ de recettes réelles d'investissement ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 67 %. Comme sur les dépenses, ce taux doit être pondéré par l'inscription au BP 2025 de 14 M€ de crédits pour des opportunités de renégociation de dette qui ont été mobilisés à hauteur de 2,2 M€ seulement en 2025. Déduction faite de cette spécificité, le taux d'exécution se porterait à 79 %. Il convient aussi de noter que 9 M€ d'emprunt ont été souscrits fin 2025 mais non mobilisés au 31 décembre 2025. Ces 9 M€ ont été valorisés en reste à réaliser de 2025.

II. Section de fonctionnement – présentation détaillée

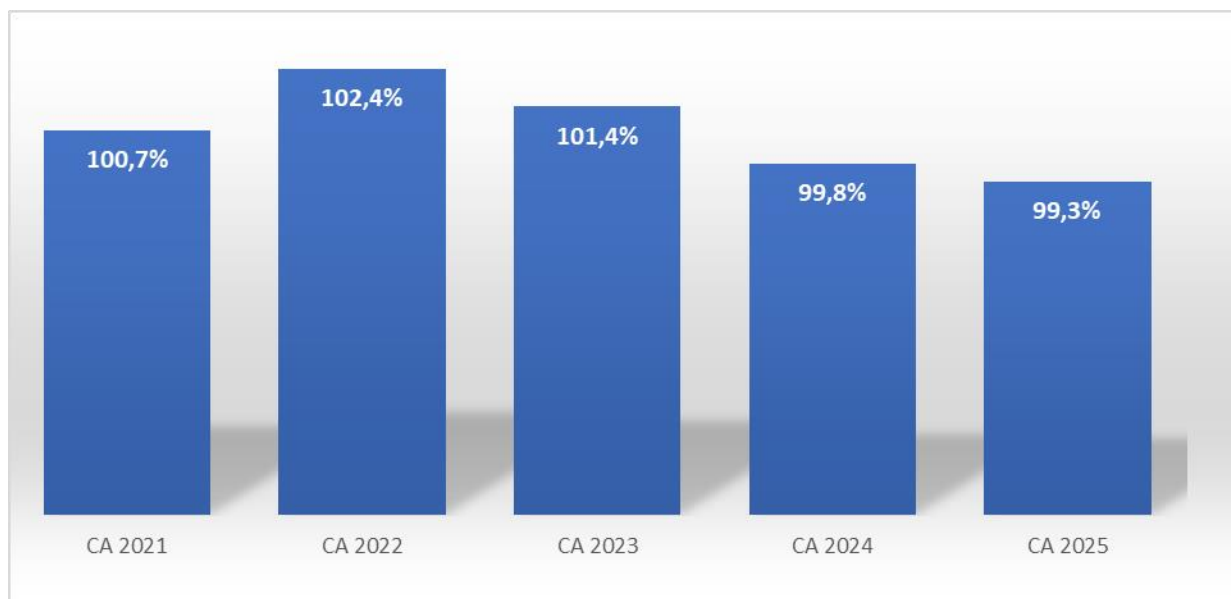
II.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement ont été réalisées pour 163 459 k€ dont 1 976 k€ de recettes d'ordre (sans flux financier et donc sans impact budgétaire sur le budget global). Les recettes réelles de fonctionnement sont de 161 483 k€ au Compte Administratif 2025, soit un recul de 0,2 % par rapport au Compte Administratif 2024. Cette diminution, qui sera détaillée par la suite, est liée à la baisse des dotations et des autres produits de gestion courante.

II.1.1. Présentation générale

Recettes - Chapitre	CA 2024 (en k€)	Crédits ouverts 2025 (en k€)	CA 2025 (en k€)	Taux exécution 2025	Variation % CA 2025/2024
Atténuations de charges	1 053 K€	989 K€	1 044 K€	106%	-1%
Produits des services	14 092 K€	15 531 K€	15 015 K€	97%	7%
Impôts et taxes	76 382 K€	76 248 K€	76 214 K€	100%	0%
Fiscalité locale	41 180 K€	41 370 K€	41 570 K€	100%	1%
Dotations et participations	27 715 K€	27 454 K€	26 604 K€	97%	-4%
Autres produits de gestion courante	1 127 K€	616 K€	597 K€	97%	-47%
Produits financiers	175 K€	53 K€	60 K€	113%	-66%
Produits exceptionnels	83 K€	406 K€	379 K€	93%	357%
Reprises sur provisions	43 K€	0 K€	0 K€	-	-100%
Recettes réelles	161 849 K€	162 667 K€	161 483 K€	99%	-0,2%
Opérations d'ordre entre sections	5 152 K€	2 600 K€	1 976 K€	76%	-61,6%
Recettes d'ordre	5 152 K€	2 600 K€	1 976 K€	76%	-61,6%
Recettes de fonctionnement exécutées	167 001 K€	165 267 K€	163 459 K€	99%	-2,1%
Résultat de fonctionnement reporté	0 K€	5 331 K€	0 K€	0%	-
Total recettes de fonctionnement	167 001 K€	170 598 K€	163 459 K€	96%	-2,1%

Les recettes réelles ont été exécutées à 99 % en 2025, soit une sous exécution par rapport au budget voté en 2025 d'un peu plus de 1 100 k€.



II.1.2 Impôts et taxes (dont impôts directs locaux)

Impôts et taxes	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
Fraction de TVA	44 829 K€	45 064 K€	45 031 K€	100%	202 K€	0%
Impôts directs locaux	32 059 K€	32 280 K€	32 384 K€	100%	325 K€	1%
Attribution de compensation	27 047 K€	26 979 K€	26 979 K€	100%	-68 K€	0%
Taxes sur les surfaces commerciales	5 259 K€	4 660 K€	4 455 K€	96%	-805 K€	-15%
Fonds de péréquation ress. com et intercom.	3 319 K€	3 018 K€	3 018 K€	100%	-302 K€	-9%
Taxes de séjour	1 835 K€	2 040 K€	2 214 K€	109%	379 K€	21%
Impositions forfaitaires entreprises réseau	1 520 K€	1 640 K€	1 640 K€	100%	120 K€	8%
FNGIR	1 187 K€	1 187 K€	1 187 K€	100%	0 K€	0%
Taxe GEMAPI	507 K€	750 K€	747 K€	100%	240 K€	47%
Taxe d'exploitation des infrastructures de transport longue distance	0 K€	0 K€	130 K€		130 K€	
TOTAL	117 562 K€	117 618 K€	117 784 K€	100%	222 K€	0%

- **Fraction de TVA (45 031 k€)**

En quelques années, l'Etat a supprimé les impôts locaux de taxe d'habitation (TH) et de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les remplacer dans les budgets locaux par une fraction de la TVA nationale. Ce produit est désormais le premier poste de recettes de Grand Poitiers. Globalement, les produits effectivement constatés sur 2025 (45 031 k€) sont conformes à la prévision (45 064 k€).

- Fraction de TVA part TH (31 527 k€)

La fraction de TVA revenant à chaque collectivité a été initialement calculée à partir d'un taux à hauteur des recettes supprimées. Il s'applique au produit de TVA nationale encaissé chaque année. Jusqu'en 2024, le montant de TVA versé à la collectivité évolue annuellement dans les mêmes proportions que la TVA nationale. Cette fraction de TVA fait l'objet de plusieurs notifications tout au long de l'année, pour s'ajuster à la réalité de la TVA perçue par l'Etat sur l'année en cours. Toutefois, la loi de finances pour 2025 a reconduit exceptionnellement les montants perçus en 2024. Avec la régularisation positive constatée sur la fraction de TVA 2024 (118 k€),

Grand Poitiers constate une hausse de la fraction de TVA 2025 pour la part TH (31 527 k€).

- Fraction de TVA part CVAE (13 386 k€)

Si les entreprises locales continuent de payer de la CVAE à l'Etat jusqu'en 2030, les budgets intercommunaux sont privés de cette recette locale depuis 2023. Ce produit supprimé est compensé par une recette figée de 12 939 k€, et une part dynamique dont les contours et modalités de répartition définitive sont appelés à évoluer. Pour 2025, Grand Poitiers a perçu une part dynamique de 447 k€ au regard d'un prévisionnel de TVA nationale réparti par collectivité en fonction des bases de CFE et des effectifs employés sur le territoire.

- **Impôts directs locaux (32 284 k€)**

Les impôts directs locaux renvoient à quatre taxes dont les taux sont votés par Grand Poitiers : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Impôts directs locaux	CA 2024 (en k€)	Crédits ouverts 2025 (en k€)	CA 2025 (en k€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en k€)	Variation % CA 2025/2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12 819 K€	12 932 K€	13 092 K€	101%	273 K€	2%
Cotisation foncière des entreprises	17 282 K€	17 358 K€	17 948 K€	103%	666 K€	4%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	1 493 K€	1 517 K€	904 K€	60%	-589 K€	-39%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe additionnelle	466 K€	473 K€	440 K€	93%	-25 K€	-5%
TOTAL	32 059 K€	32 280 K€	32 384 K€	100%	325 K€	3%

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TF) :

Avec un taux de fiscalité stable, le produit de TF a augmenté de près de 2 % par rapport à 2024 en lien avec la revalorisation des bases au niveau national de 1,7 % pour les habitations (75 % du produit de TF de Grand Poitiers est collecté auprès des ménages).

Les bases foncières des entreprises sont elles aussi revalorisées annuellement par le centre des impôts fonciers de l'Etat au regard des constats d'évolutions de loyers pour chaque type d'entreprises (bureaux, ateliers, magasins,) sur les différents zonages composant le département de la Vienne.

Enfin, les nouvelles constructions et les additions de construction sont elles aussi prises en compte deux ans après la date d'achèvement des travaux.

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

Avec un taux stable, la CFE a évolué de 4 % par rapport à 2024. Cette progression est variable selon le type d'entreprise :

- usines (10 % des bases fiscales relatives aux entreprises) : 1,7 % conformément à la revalorisation nationale
- locaux professionnels et commerciaux (67 % des bases fiscales relatives aux entreprises) : très variable selon l'évolution des loyers référencés par le centre des impôts fonciers pour les 39 catégories et 6 secteurs de Grand Poitiers
- entreprises soumises à l'application de cotisation minimum (23 % des bases fiscales relatives aux entreprises) : 1,8 %.

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) :

Au BP 2025, il a été estimé une THRS de 1 517 k€ correspondant au montant 2024, dont les bases ont été revalorisées au niveau national de 1,7 %. Toutefois, Grand Poitiers n'a encaissé que 904 k€ en lien avec le recentrage de la THRS conformément aux nouvelles lois fiscales.

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et taxe additionnelle :

Ce produit de 440 k€ englobe la taxe sur les propriétés non bâties ainsi que la taxe additionnelle perçue par Grand Poitiers.

- **Attribution de compensation (26 979 k€)**

Conformément à la délibération votée sur les attributions de compensation, dix communes versent à Grand Poitiers une attribution de compensation. L'attribution de compensation est un flux financier entre Grand Poitiers et chaque commune membre qui vise à neutraliser, à la date du transfert de compétences, les transferts de recettes et de charges à l'appui des travaux de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC). Aussi, ces dix communes ont transféré plus de charges que de recettes.

En 2025, la recette d'attribution de compensation de Grand Poitiers s'élève à 27 M€. Celle-ci est en baisse de 68 k€ par rapport au montant inscrit au budget du fait de la rétrocession d'une piscine à la commune de Saint-Sauvant en 2025.

- **Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) (3 018 k€)**

Le montant national du FPIC est stable à 1 Md€. L'Etat fixe les prélèvements et les reversements. Grand Poitiers et ses communes font partie des ensembles intercommunaux bénéficiaires au regard des critères de pauvreté utilisés (potentiel financier, revenu moyen et effort fiscal). Sur les 745 bénéficiaires, le territoire est classé à la 262^{ème} place ce qui permet de disposer d'une enveloppe globale de 5 133 k€. Avec un coefficient d'intégration fiscal à 59 %, la Communauté urbaine a perçu 3 018 k€ et les 40 communes ont bénéficié de 2 115 k€.

- **Taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM) (4 455 k€)**

La TASCOM est une taxe qui s'applique aux grandes surfaces (plus de 400 m² de surfaces de vente) et aux établissements faisant partie d'un groupe ayant une surface de vente cumulée supérieure à 4 000 m² au niveau national. La taxation est progressive selon le chiffre d'affaires.

Les reversements de toute fin d'année 2024 ont été significatifs, du fait de forts rattrapages effectués par le service des impôts, et ne se sont pas reproduits en 2025. Sur 2025, on constate donc une baisse de 805 k€, portant le total perçu à 4 455 k€ proche de la prévision budgétaire (96 %).

- **Taxe de séjour (2 214 k€)**

Les recettes de taxe de séjour varient selon le nombre de nuitées constaté sur l'année. Elle est due par le visiteur et est collectée par l'hébergeur.

Il est aussi à noter que ce montant comprend la taxe additionnelle votée par le Département mais collectée par Grand Poitiers. L'intégralité des sommes perçues est reversée à l'Office de Tourisme pour la part communautaire et au Département pour la taxe additionnelle.

- **Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) (1 187 k€)**

Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année, les dynamiques ne sont pas corrigées. Cette compensation fiscale est figée en recettes à 1 187 k€ pour Grand Poitiers.

- **Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) (1 640 k€)**

IFER	CA 2024 (en k€)	Crédits ouverts 2025 (en k€)	CA 2025 (en k€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en k€)	Variation % CA 2025/2024
Eoliennes terrestres	209 K€	213 K€	213 K€	100%	4 K€	2%
Production d'électricité photovoltaïque	68 K€	110 K€	110 K€	100%	42 K€	62%
Transformateurs électriques	539 K€	533 K€	533 K€	100%	-7 K€	-1%
Stations radioélectriques	668 K€	748 K€	748 K€	100%	80 K€	12%
Canalisations de gaz	36 K€	36 K€	36 K€	100%	1 K€	2%
TOTAL	1 520 K€	1 640 K€	1 640 K€	100%	116 K€	17%

L'IFER concerne les stations radioélectriques, les panneaux photovoltaïques ou encore les éoliennes. Si la majorité du produit est liée à l'IFER sur les transformateurs électriques (32 %) et sur les stations radioélectriques (46 %), la plus forte évolution sur 2025 est liée aux recettes des panneaux photovoltaïques grâce à l'installation d'un parc photovoltaïque à Migné-Auxances.

Avec ces installations et la revalorisation annuelle des tarifs de chacune des composantes par l'Etat, Grand Poitiers a perçu 1 640 k€ en 2025 soit une hausse de 17 %.

- **Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (747 k€)**

Lorsque l'Etat a rendu obligatoire la compétence GEMAPI, il n'a pas transféré de moyens financiers mais il a ouvert la possibilité de voter un produit de GEMAPI dans la limite de 40 € par habitant. En 2025, Grand Poitiers a voté un produit de 750 k€. L'Etat a reversé 747 k€ à la Communauté urbaine, les rôles supplémentaires sont venus compléter cet écart.

Globalement, Grand Poitiers a perçu 240 k€ supplémentaires par rapport à 2024 pour faire face aux hausses de cotisations des syndicats de bassin en charge de la GEMA. Au total, la cotisation est d'un peu plus de 3 € par an par habitant.

- **Taxe d'exploitation des infrastructures de transport longue distance (130 k€)**

En toute fin d'année 2025, les EPCI ont été bénéficiaires d'une quote part d'une taxe décidée par l'Etat : taxe d'exploitation des infrastructures de transport longue distance. Cette recette exceptionnelle s'est élevée à 130 k€.

II.1.3 Dotations et participations

Dotations et participations	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
D.G.F	19 258 K€	19 006 K€	19 027 K€	100%	-262 K€	-1%
Participations Etat et collectivités	4 119 K€	4 332 K€	3 722 K€	86%	-713 K€	-16%
Allocations compensatrices	2 764 K€	3 330 K€	3 341 K€	100%	464 K€	16%
DCRTP	790 K€	0 K€	0 K€	-	-843 K€	-100%
FCTVA	615 K€	650 K€	475 K€	73%	22 K€	5%
Dotation Générale de décentralisation	169 K€	137 K€	39 K€	28%	-7 K€	-16%
TOTAL	27 715 K€	27 454 K€	26 604 K€	86%	-1 338 K€	-5%

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (19 027 k€)**

Comme l'année précédente, et malgré le haut niveau d'intégration (mesuré par le coefficient d'intégration fiscale) et une situation plutôt défavorisée au regard des moyennes nationales, la DGF de Grand Poitiers a encore diminué (-262 k€). La DGF de Grand Poitiers est composée de deux parts :

- la dotation d'intercommunalité de 7 622 k€, qui a augmenté de 199 k€ du fait des mécanismes de répartition interne
- la dotation de compensation de 11 405 k€, qui a diminué de 430 k€ car cette enveloppe est une variable d'ajustement de l'Etat pour financer tout ou partie de la croissance nationale de la population et des abondements des dotations de péréquation des communes et EPCI.

-

- **Participations Etat et collectivités (3 722 k€)**

Les participations de l'Etat et des collectivités en soutien aux actions publiques de la collectivité sont en diminution par rapport à 2024 de 713 k€, soit une baisse inattendue par rapport aux prévisions budgétaires.

- **Allocations compensatrices (3 341 k€)**

Les allocations compensatrices sont des compensations fiscales liées à des exonérations décidées par l'Etat sur la CFE et les taxes foncières. Ces allocations progressent en fonction des revalorisations nationales (1,7 % en 2025). Les allocations compensatrices liées à la CFE se sont élevées à 3 156 k€ pour les exonérations accordées par l'Etat aux usines et pour les bases minimums de CFE. Celles relatives à la TF se sont portées à 185 k€.

- **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (0 k€)**

En 2025, la DCRTP a de nouveau été intégrée dans les variables d'ajustement de l'Etat. Cette intégration apparaît comme injuste car cette dotation de compensation visait à compenser les collectivités perdantes de la réforme de la taxe professionnelle.

L'enveloppe dédiée aux EPCI a ainsi diminué de 16,8 % en 2025. Pour Grand Poitiers, la baisse a été drastique, puisqu'elle a conduit à la suppression de la DCRTP pour la collectivité, soit une perte sèche de 790 k€. Là encore, la distribution de la solidarité nationale via la DCRTP pose question car Grand Poitiers est un territoire plutôt défavorisé au regard des moyennes nationales et très intégré.

- **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (475 k€)**

Quelques dépenses de fonctionnement sont éligibles à la perception du FCTVA de 16,404 % (ou 5,6 % pour le cloud). Il s'agit des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de bâtiments publics et de la voirie effectué par un prestataire extérieur ou encore des dépenses informatiques cloud. Le FCTVA encaissé en 2025 en fonctionnement s'est élevé à 475 k€.

- **Dotation générale de décentralisation (DGD) (39 k€)**

Grand Poitiers a perçu 39 k€ de DGD grâce à ses investissements sur la médiathèque et son réseau. La baisse par rapport à 2024, correspond à la recette de DGD pour les projets d'investissements sur le PLUi.

II.1.4. Produits des services

Produits des services	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
Mise à disposition de personnel	5 579 K€	6 769 K€	6 060 K€	90%	482 K€	9%
Redevances et prestations de service	3 342 K€	3 011 K€	3 139 K€	104%	-203 K€	-6%
Flux inter-budgétaires	5 172 K€	5 751 K€	5 815 K€	101%	644 K€	12%
TOTAL	14 092 K€	15 531 K€	15 015 K€	96,7%	923 K€	6,5%

Les produits des services ont été exécutés à hauteur de 96,7 % en 2025, en hausse de 6,5 % par rapport au CA 2024.

- **Mise à disposition de personnel et flux inter-budgets**

L'augmentation des recettes de mises à disposition et de flux en 2025 s'explique par un décalage de perception en 2024 qui a été reporté sur l'année 2025. Il s'agit d'un phénomène ponctuel et des dispositions ont été prises afin d'éviter que cette situation ne se reproduise lors des prochains exercices.

- **Redevances et prestations de services**

Les prestations de services ont diminué de 203 k€ en 2025 comparativement à 2024, mais le taux d'exécution est de 104 %. Les produits liés aux redevances des services sportifs sont de 1 339 k€ soit une hausse de 37 k€ par rapport aux prévisions. Les recettes concernant les piscines (663 k€) sont en augmentation de 28 k€ par rapport à 2024, les recettes du centre équestre s'élèvent à 388 k€ (+39 k€ par rapport à 2024), et celles de la patinoire à 213 k€, en diminution de 53 k€ en 2025 après une année 2024 particulièrement élevée.

Concernant les recettes liées à la culture, elles sont en hausse de 77 k€ par rapport à 2024 et de +46 k€ par rapport au voté 2025 soit un total de 650 k€. Cette évolution est principalement liée à l'école des Beaux-arts qui a eu un taux de remplissage de ses cours élevé et a mis en place des ateliers permettant de faire évoluer les recettes.

II.1.5 Autres produits de gestion courante

NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
Autres produits de gestion courante	1 127 K€	616 K€	597 K€	97%	-530 K€	-47%

Les produits de gestion courante sont relatifs aux revenus des immeubles et les charges qui y incombent (318 k€), ainsi qu'aux redevances pour le funérarium (66 k€).

Les recettes sont en diminution par rapport à 2024 mais conformes aux prévisions 2025. En 2024, des avoirs importants concernant des factures de gaz avaient été enregistrés.

II.1.6. Atténuation de charges

NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
Atténuations de charges	1 053 K€	989 K€	1 044 K€	106%	-9 K€	-1%

Les atténuations de charges correspondent aux variations de stocks (578 k€ en 2025) ainsi qu'aux remboursements de frais de personnels, notamment les arrêts maladies. Concernant ce deuxième point, les recettes sont difficilement prévisibles.

II.1.7 Produits financiers

NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
Produits financiers	175 K€	53 K€	60 K€	113%	-115 K€	-66%

Dans le cadre de la gestion active de la dette et de la trésorerie, Grand Poitiers réalise des placements de fonds sur des comptes à terme de l'Etat, générateurs d'intérêts. Les différentes actions menées au cours de l'année 2025 ont permis de dégager 5 k€. Par ailleurs, Grand Poitiers a souscrit pour 4 M€ de titres participatifs auprès d'Ekidom qui ont généré 48 k€ de produits financiers en 2025. Enfin, Grand Poitiers a encaissé 6 k€ de dividendes liés à l'exercice 2024 de la SEML Patrimoniale de la Vienne.

II.1.8 Produits spécifiques

NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
Produits spécifiques	83 K€	406 K€	379 K€	93%	296 K€	357%

Les produits spécifiques sont composés essentiellement des mandats annulés sur exercices antérieurs (227 k€) et des produits de cessions (144 k€).

L'écart entre 2024 et 2025 sur les mandats annulés s'explique par le passage d'écritures de régularisation afin de pouvoir percevoir des subventions auprès de l'ANAH au titre de l'ingénierie. Ces mandats annulés ont été réémis sur un compte d'études et recherche pour le même montant en 2025. Les produits des cessions s'élèvent en 2025 à 144 k€ et concernent la cession d'un terrain pour 51 k€ et des cessions de différents véhicules et outillages.

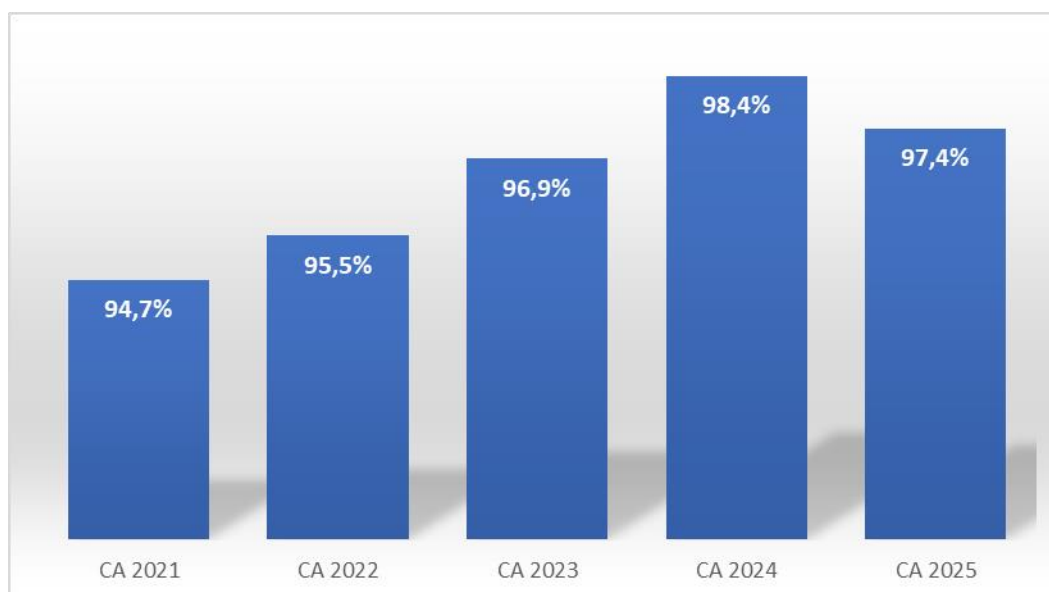
II.2 Dépenses de fonctionnement

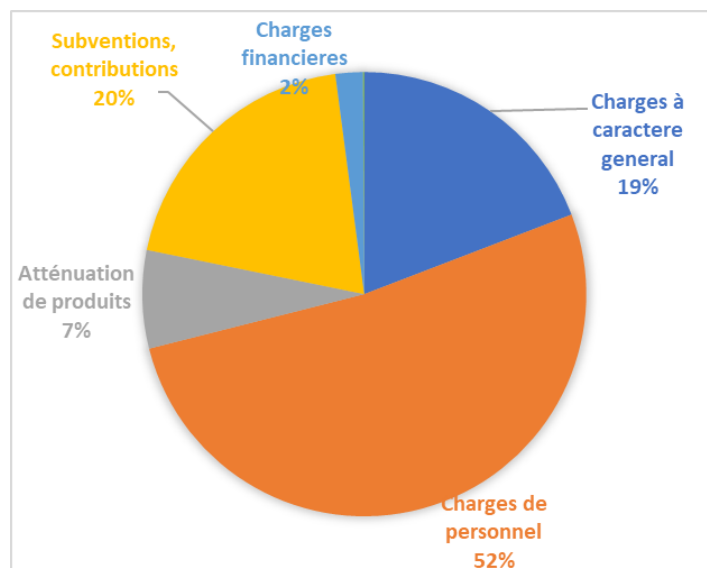
II.2.1 Présentation générale

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 158 M€ en 2025, soit une hausse de 1 % par rapport à 2024. Les dépenses réelles sont de 149 M€ en 2025, soit une hausse de 1 %. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 9 150 k€ en 2025.

Dépenses - Chapitre	CA 2024 (en k€)	Crédits ouverts 2025 (en k€)	CA 2025 (en k€)	Taux exécution 2025	Variation % CA 2025/2024
Charges à caractère général	30 657 K€	31 207 K€	28 570 K€	92%	-7%
Charges de personnel	75 201 K€	77 403 K€	77 335 K€	100%	3%
Atténuations de produits	10 730 K€	10 651 K€	10 644 K€	100%	-1%
Subventions, contributions	28 167 K€	29 928 K€	29 390 K€	98%	4%
Charges financières	2 860 K€	3 609 K€	2 978 K€	83%	4%
Dépenses exceptionnelles	17 K€	160 K€	132 K€	83%	666%
Dépenses réelles	147 633 K€	152 957 K€	149 050 K€	97,4%	1,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 005 K€	10 000 K€	9 150 K€	91%	1,6%
Dépenses d'ordre	9 005 K€	10 000 K€	9 150 K€	91%	1,6%
Dépenses de fonctionnement exécutées	156 638 K€	162 957 K€	158 199 K€	97%	1,0%
Virement à la section d'investissement	0 K€	7 640 K€	0 K€	0%	-
Total dépenses de fonctionnement	156 638 K€	170 598 K€	158 199 K€	93%	1,0%

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 97,4 %. Le taux d'exécution est légèrement inférieur à 2024 mais reste élevé :





En ce qui concerne la répartition des dépenses, plus de 52 % des dépenses de fonctionnement concernent des dépenses de personnel. Les subventions et contributions et les charges à caractère général représentent respectivement 20 % et 19 % des dépenses de l'année 2025.

II.2.2 Charges à caractère général

NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)
Charges à caractère general	30 657 K€	31 207 K€	28 570 K€	91,5%	-2 087 K€

Les dépenses à caractère général sont en diminution de 2 087 k€ par rapport à l'année 2024. Le taux d'exécution est de 91,5 % en 2025 contre un taux d'exécution de 95 % en 2024 soit une sous exécution de 2 637 k€.

En 2025, le principal poste de dépenses concerne l'énergie et les carburants avec respectivement des consommations de 6 419 k€ et 922 k€ soit plus d'un quart des charges à caractère général alors même que les dépenses d'énergie ont diminuées de 1 430 k€ en 2025 en partie liées au transfert de la compétence éclairage public au syndicat Energies Vienne.

Les dépenses d'entretien et de maintenance, stables par rapport à 2024 sont de 6 588 k€ soit 23 % du budget 2025. L'achat de fournitures, consommables et produits d'entretien s'est élevé à 3 548 k€ en 2025, en sous exécution de 172 k€ par rapport au budget et de -419 k€ par rapport à l'année précédente. Les prestations de services représentent un budget de 1 419 k€ en 2025 en forte diminution par rapport à 2024 de -464 k€.

Sur ce chapitre budgétaire, les 750 k€ inscrits pour faire face aux dépenses imprévues n'ont pas été utilisés.

II.2.3 Charges de personnel

NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)
Charges de personnel	75 201 K€	77 403 K€	77 335 K€	99,9%	2 134 K€

L'exécution budgétaire de la masse salariale pour l'exercice 2025, comme en 2024, s'est élevée à près de 100 % des crédits inscrits au budget.

Le montant total des charges de personnel s'établit à 77 335 k€, en progression de 3 % par rapport au Compte Administratif 2024 soit +2 134 k€. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs, tant nationaux que locaux. Plus de la moitié de cette évolution s'explique par des effets externes, à savoir la hausse des taux de cotisations patronales (CNRACL) pour 1,2 M€. Autrement dit, sans la hausse des taux de cotisations, la croissance de la masse salariale aurait été de + 1,2 %. Ce résultat a été obtenu par des efforts de gestion en matière de ressources humaines (interrogation systématique de l'opportunité de remplacement d'un poste vacant, diminution du recours à l'apprentissage, aux saisonniers, diminution des heures supplémentaires...)

II.2.4 Atténuation de produits

NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
Attribution de compensation	8 326 K€	8 311 K€	8 311 K€	100%	-14 K€	0%
Reversement taxe de séjour	1 752 K€	2 054 K€	2 053 K€	100%	301 K€	17%
Dotation de solidarité communautaire	250 K€	250 K€	250 K€	100%	0 K€	0%
Restitution au titre de dégrèvements	403 K€	36 K€	30 K€	85%	-373 K€	-92%
TOTAL	10 730 K€	10 651 K€	10 644 K€	100%	-86 K€	-1%

- **Attributions de compensation (8 311 k€)**

Trente communes perçoivent une attribution de compensation versée par Grand Poitiers pour un total de 8 311 k€. Ces trente communes ont transféré plus de recettes que de dépenses d'où la compensation que leur verse Grand Poitiers pour assurer la neutralité financière des transferts. Le mécanisme est exactement le même pour les dix communes qui ont transféré plus de dépenses que de recettes.

- **Reversement de la taxe de séjour (2 053 k€)**

L'intégralité de la taxe de séjour perçue est reversée à l'Office de Tourisme pour la part principale (91 %) et la partie additionnelle (9 %) est payée au Département. Le décalage entre la dépense et la recette (2 214 k€) est lié au plafond de dépenses 2025 proposé au vote à 2 053 k€. Aussi les sommes collectées en fin d'année 2025 ont été reversées en début d'année 2026.

- **Dotation de solidarité communautaire (250 k€)**

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Grand Poitiers définit une politique de solidarité globale à l'attention des 40 communes. L'un des aspects est le versement d'une dotation de solidarité communautaire de 250 k€.

- **Restitution au titre de dégrèvements (30 k€)**

Sur la fiscalité locale, les services des impôts peuvent procéder à des dégrèvements de cotisations pour certains contribuables. Dans la majorité des cas, ces ristournes ne sont pas visibles par la collectivité. Mais pour certaines recettes (TASCOM ou GEMAPI), Grand Poitiers perçoit la recette brute et doit procéder aux dégrèvements. Pour 2025, Grand Poitiers a reversé 30 k€ pour ces deux taxes.

II.2.5 Subventions et contributions

NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)
Subventions, contributions	28 167 K€	29 928 K€	29 390 K€	98,2%	1 223 K€

Les dépenses concernant le chapitre des charges de gestion courante, relatives principalement aux subventions et aux contributions ont été de 29 390 k€ en 2025, soit un taux d'exécution de 98,2 %, en augmentation de 1 223 k€ par rapport à 2024.

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, le transfert de l'éclairage public, au syndicat Énergies Vienne au 1^{er} janvier 2025, a entraîné une forte baisse des dépenses d'énergie. Cependant, une contribution de 800 k€ est versée au Syndicat pour le transfert de cette compétence.

Par ailleurs, des dépenses conséquentes ont été engagées à la suite de la tentative de cyberattaque qui s'est déroulée fin août. En effet, le renforcement de nos systèmes via la mise en place d'une double authentification a généré un coût de près de 300 k€. Les dépenses inscrites au budget 2025 pour faire face aux imprévus ont été utilisées à ces fins. Enfin, en lien avec la fermeture du Parking Notre Dame, une subvention d'équilibre a été versée au budget Parkings pour un montant de 135 k€.

Dans ce chapitre budgétaire, on retrouve principalement la subvention au SDIS 86 (7 870 k€, en hausse de 165 k€), la participation aux budgets Eau et Assainissement pour la compétence pluviale et incendie (1,2 M€), au Smasp (446 k€), au Scot (192 k€), au Syndicat mixte de l'aéroport Poitiers Biard (760 k€), et aux budgets annexes Locations immobilières (2 M€) et Parkings (135 k€). Les indemnités des élus, les indemnités de fonction et les frais de formation des élus sont de 962 k€, légèrement en deçà du prévisionnel.

Les subventions représentent une part importante des dépenses de ce chapitre budgétaire. Les subventions au secteur culturel sont de 5 394 k€ en 2025 conformément aux prévisions budgétaires. Celles liées au domaine sportif sont de 858 k€, soit une augmentation de 15 k€ par rapport au CA 2024.

En 2025, les subventions en lien avec le PLIE sont de 573 k€, celles concernant les interventions économiques sont de 2 799 k€ (-145 k€ par rapport à 2024) et dans le même temps l'enseignement supérieur s'est vu attribuer 614 k€ de subventions, en stabilité par rapport à 2024. Les subventions liées à la solidarité sont de 361 k€ pour le logement et de 453 k€ pour les personnes en difficultés.

II.2.6 Charges financières

NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)
Charges financières	2 860 K€	3 609 K€	2 978 K€	82,5%	118 K€

Les frais financiers recouvrent les intérêts des prêts, les intérêts de la ligne de trésorerie ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE). Au budget 2025, 3 609 k€ ont été inscrits pour les charges financières. Au total, 2 978 k€ ont été réalisés avec 3 124 k€ d'intérêts réglés à échéance, 36 k€ de ligne de trésorerie et -182 k€ d'ICNE. L'écart BP/CA correspond majoritairement à l'inscription de dépenses imprévues (450 k€) qui n'ont pas été consommées. L'utilisation de la ligne de trésorerie au quotidien en lieu et place a permis de réduire les frais financiers en décalant légèrement les mobilisations d'emprunt.

L'augmentation de +118 k€ est liée à l'extinction des prêts historiques basés sur des taux fixes très faibles et au renouvellement et la croissance du stock de dette à des conditions de marchés beaucoup moins favorables. Des éléments plus détaillés sur la dette sont présentés au VII. Dette de Grand Poitiers.

II.2.7 Charges exceptionnelles

NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)
Charges exceptionnelles	17 K€	160 K€	132 K€	82,8%	115 K€

Les charges exceptionnelles concernent les titres annulés sur exercices antérieurs. En 2024, le montant de titres annulés était particulièrement faible.

III. Section d'investissement – Présentation détaillée

III.1 Dépenses d'investissement

CR	NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
2...	Total des investissements sur opération	49 057 K€	53 576 K€	46 204 K€	86%	-2 853 K€	-6%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 161 K€	1 000 K€	926 K€	93%	-235 K€	-20%
13	Subventions d'investissement	0 K€	77 K€	77 K€	100%	77 K€	28366567%
16	Emprunts et dettes assimilées	14 120 K€	29 430 K€	17 396 K€	59%	3 276 K€	23%
26	Participations et créances rattachées	2 018 K€	650 K€	245 K€	38%	-1 772 K€	-88%
27	Autres immobilisations financières	5 716 K€	2 131 K€	2 042 K€	96%	-3 674 K€	-64%
45	Total des opérations pour compte de tiers - Dépenses	0 K€	255 K€	255 K€	100%	255 K€	
TOTAL		72 073 K€	87 119 K€	67 145 K€	77%	-4 928 K€	-7%

Dans le cadre de l'exercice 2025, 67 145 k€ de dépenses réelles d'investissement ont été réalisées sur les 87 119 k€ de crédits ouverts soit un taux d'exécution de 77 %. Ce taux d'exécution doit être pondéré par l'inscription au BP 2025 de 14 M€ de crédits pour des opportunités de renégociation de dette qui ont été mobilisés à hauteur de 2,2 M€ seulement. Déduction faite de cette spécificité, le taux d'exécution se porte à 89 %. Concernant la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), le taux de consommation est de 86 %.

- **Opérations d'équipement (46 204 k€)**

CR	NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
2...	Total des investissements sur opération	49 057 K€	53 576 K€	46 204 K€	86%	-2 853 K€	-6%

Ces dépenses correspondent aux crédits de paiement votés sur chacun des programmes opérations (exemple : opération 5242 – Voirie et éclairage public). Ces crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année afin de couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

En 2025, Grand Poitiers présente un taux d'exécution satisfaisant à 86 % avec 46 204 k€ de réalisations. L'ensemble de ces dépenses est affecté à l'un des six axes constituant la PPI de Grand Poitiers. Les différents programmes opérations seront détaillés ci-après.

- **Emprunts et dettes assimilées (17 396 k€)**

CR	NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
16	Emprunts et dettes assimilées	14 120 K€	29 430 K€	17 396 K€	59%	3 276 K€	23%

Ce chapitre budgétaire comprend les emprunts à rembourser (15 408 k€ en crédits votés) et les cautions (22 k€ en crédits votés) mais aussi les inscriptions pour les opportunités de renégociation de dette (14 000 k€ inscrits en dépenses / recettes). C'est ce dernier poste de dépenses qui explique le taux d'exécution de 59 %.

Sur l'exercice comptable 2025, Grand Poitiers a dépensé 15 174 k€ en remboursement de capital de dette. Des éléments plus détaillés sur la dette sont présentés au VII. Dette de Grand Poitiers.

Les cautions ont été mandatées à hauteur de 9 k€, et Grand Poitiers a saisi une opportunité de gestion active de la dette via un remboursement anticipé temporaire de 2 213 k€.

- **Autres immobilisations financières (2 042 k€)**

CR	NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
27	Autres immobilisations financières	5 716 K€	2 131 K€	2 042 K€	96%	-3 674 K€	-64%

La principale dépense renvoie à l'avance remboursable de 2 000 k€ versée à la SEP pour la gestion de la ZAC des Montgorges. Les dépenses complémentaires correspondent à des avances remboursables au Conservatoire d'Espaces Naturels.

La forte baisse entre 2024 et 2025 est liée à la baisse de l'avance remboursable à la SEP (5,3 M€ en 2024 contre 2,0 M€) et la non-reconduction de l'avance au budget Réseaux de chauffage (0,4 M€ en 2024).

- **Participations et créances rattachées (245 k€)**

CR	NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
26	Participations et créances rattachées	2 018 K€	650 K€	245 K€	38%	-1 772 K€	-88%

En 2025, Grand Poitiers a abondé le fonds AquitiGestion dans le cadre du développement économique (245 k€). Les prises de participations budgétées pour des sociétés en lien avec la transition énergétique n'ont pas été réalisées.

La forte baisse entre 2024 et 2025 est liée au paiement en deux ans (2023 : 1 984 k€ et 2024 : 2 016 k€) des titres participatifs à Ekidom pour un montant cumulé de 4 M€. Aucun versement n'a été réalisé à Ekidom en 2025.

- **Dotations, fonds divers et réserves (926 k€)**

CR	NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 161 K€	1 000 K€	926 K€	93%	-235 K€	-20%

Cette dépense de 926 k€ correspond au reversement d'une partie de la taxe d'aménagement communautaire perçue par Grand Poitiers à ses 40 communes.

- **Subventions d'investissement (77 k€)**

CR	NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
13	Subventions d'investissement	0 K€	77 K€	77 K€	100%	77 K€	28366567%

Cette dépense de 77 k€ correspond à une annulation de titre sur exercice antérieur qui se matérialise comptablement par un mandat.

- **Opération pour compte de tiers - Dépenses (255 k€)**

CR	NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
45	Total des opérations pour compte de tiers - Dépenses	0 K€	255 K€	255 K€	100%	255 K€	

Ces comptes permettent d'identifier toutes les dépenses réalisées par Grand Poitiers pour le compte d'un tiers (généralement la ville de Poitiers pour des opérations globales pour partie liées à des compétences communales). Comptablement, ces recettes sont inscrites sur des comptes de classe 45. Chaque opération se clôture en équilibre.

L'opération Quartier des Couronneries présente une maîtrise d'œuvre unique qui bénéficie à Grand Poitiers mais aussi à la ville de Poitiers. Les 255 k€ mandatés par la Communauté urbaine correspondent aux dépenses réalisées pour le compte de la ville de Poitiers que cette dernière devra rembourser.

III.2 Dépenses d'ordre d'investissement

CR	NATURE DEPENSES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
040	Opérations ordre transfert entre sections - Dépenses	5 152 K€	2 600 K€	1 976 K€	76%	-3 176 K€	-62%
041	Opérations patrimoniales - Dépenses	320 K€	17 850 K€	5 543 K€	31%	5 223 K€	1631%
001	Déficit d'excédution d'investissement reporté - Dépenses	0 K€	6 670 K€	0 K€	0%	0 K€	
Total des dépenses d'ordre et résultat		5 472 K€	27 120 K€	7 519 K€	28%	2 047 K€	37%

Les écritures d'ordre d'investissement se sont exécutées en dépenses à hauteur de 7 519 k€ avec :

- 5 543 k€ d'opérations patrimoniales (chapitre 041) pour des régularisations comptables d'avance forfaitaire et des comptes d'immobilisation en cours (1 118 k€) ainsi que pour assurer tous les mouvements comptables nécessaires aux remboursements anticipés temporaires de certains prêts (4 425 k€)

- 1 976 k€ d'opérations d'ordre (chapitre 040) pour la quote-part de subvention amortie en miroir en recette de fonctionnement (1 952 k€) ainsi que pour des régularisations d'écritures de cessions (24 k€).

Par ailleurs, selon les règles comptables le déficit d'exécution reporté ne s'exécute pas.

III.3 Recettes réelles d'investissement

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
13	Subventions d'investissement reçues (hors opération)	8 141 K€	8 388 K€	8 388 K€	100%	247 K€	3%
13	Subventions d'investissement reçues (sur opération)	8 595 K€	13 219 K€	11 820 K€	89%	3 226 K€	38%
23	Immobilisations en cours (sur opération)	1 K€	0 K€	0 K€		-1 K€	-100%
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 290 K€	8 500 K€	7 282 K€	86%	-1 007 K€	-12%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 584 K€	6 666 K€	6 666 K€	100%	-4 919 K€	-42%
16	Emprunts et dettes assimilées	28 239 K€	35 209 K€	13 236 K€	38%	-15 003 K€	-53%
26	Participations et créances rattachées	49 K€	0 K€	0 K€		-49 K€	-100%
27	Autres immobilisations financières	5 422 K€	5 843 K€	5 754 K€	98%	332 K€	6%
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 K€	667 K€	0 K€	0%	0 K€	
45	Total des opérations pour compte de tiers - Recettes	33 K€	255 K€	0 K€	0%	-33 K€	-100%
TOTAL		70 354 K€	78 748 K€	53 147 K€	67%	-17 207 K€	-24,5%

Dans le cadre de l'exercice 2025, 53 147 k€ de recettes réelles d'investissement ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 67 %. Comme sur les dépenses, ce taux doit être pondéré par l'inscription au BP 2025 de 14 M€ de crédits pour des opportunités de renégociation de dette qui ont été mobilisés à hauteur de 2,2 M€ en 2025. Déduction faite de cette spécificité, le taux d'exécution se porte à 79 %. Il convient aussi de noter que 9 M€ d'emprunt ont été souscrits fin 2025 mais non mobilisés au 31 décembre. Ces 9 M€ ont été valorisés en reste à réaliser de 2025.

- **Les subventions d'investissement hors opération (8 388 k€)**

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
13	Subventions d'investissement reçues (hors opération)	8 141 K€	8 388 K€	8 388 K€	100%	247 K€	3%

Les subventions d'investissement titrées hors programme opération correspondent à l'attribution de compensation d'investissement et aux amendes de police. L'attribution de compensation d'investissement s'élève à 6 780 k€. Déterminée dans le cadre des Commissions locales d'évaluation des transferts de charges (CLETC) et votée par le Conseil communautaire, elle finance le gros entretien et le renouvellement des équipements transférés à Grand Poitiers. Elle constitue une recette pérenne et figée à partir des évaluations réalisées en CLETC. Lors des transferts de compétences, 27 communes ont fait le choix de verser une attribution de compensation en investissement. Le produit des amendes de police se porte à 1

608 k€, il est en hausse de 204 k€ par rapport à 2024. L'Etat rétrocède aux communautés urbaines une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière en proportion des amendes dressées sur le territoire.

- **Les subventions d'investissement sur opération (11 820 k€)**

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
13	Subventions d'investissement reçues (sur opération)	8 595 K€	13 219 K€	11 820 K€	89%	3 226 K€	38%

Les recettes comptablement réalisées en tant que subventions s'élèvent à 11 820 k€ soit un montant supérieur à celui de 2024 (+38 %). Le taux de réalisation est de 89 %. Il est possible de distinguer différents types de produit :

NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
Fonds de concours voirie ou assimilés	1 335 K€	5 739 K€	5 122 K€	89%	3 787 K€	284%
Subventions boîtes aux lettres	1 097 K€	3 310 K€	2 692 K€	81%	1 596 K€	146%
Subventions classiques	6 163 K€	4 170 K€	4 007 K€	96%	-2 156 K€	-35%
Total des subventions d'investissement reçues	8 595 K€	13 219 K€	11 820 K€	89%	3 226 K€	38%

On peut noter une maximisation des fonds de concours versés par les communes pour la voirie ainsi qu'une diminution des subventions « classiques ». Cette diminution est liée au projet intracting sur l'éclairage public fortement subventionné en 2024 (3 183 k€ contre 0 k€ en 2025 car le projet est finalisé). Ces recettes font l'objet d'une affectation par pôle détaillée ci-après.

- **Emprunts et dettes assimilées (13 236 k€)**

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
16	Emprunts et dettes assimilées	28 239 K€	35 209 K€	13 236 K€	38%	-15 003 K€	-53%

Les crédits ouverts au budget 2025 sur ce chapitre s'élevaient à 35 209 k€ pouvant être répartis en trois familles : un emprunt d'équilibre de 21 188 k€, des crédits d'opportunité de gestion active de la dette pour 14 000 k€ et des cautions pour 22 k€.

En 2025, 11,0 M€ d'emprunts ont été mobilisés auprès de la Nef (1,5 M€) et de la Banque Postale (9,5 M€) correspondant aux besoins de trésorerie. Par ailleurs, 9 M€ d'emprunt complémentaire (Crédit Mutuel) ont été contractualisés en 2025 mais non mobilisés avant la fin de l'année. Cette somme est inscrite en reste à réaliser. Des éléments plus détaillés sur la dette sont présentés au VII. Dette de Grand Poitiers

Concernant les opportunités de gestion de dette, elles ont été saisies à hauteur de 2 213 k€ en miroir des écritures en dépenses. Par ailleurs, 12 k€ de caution ont été encaissés.

- **Immobilisations en cours (0 k€)**

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
23	Immobilisations en cours (sur opération)	1 K€	0 K€	0 K€		-1 K€	-100%

Les recettes d'immobilisation en cours correspondent à des annulations partielles de mandats sur exercices antérieurs. Il n'y en pas eu en 2025.

- **L'excédent de fonctionnement capitalisé (6 666 k€)**

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 584 K€	6 666 K€	6 666 K€	100%	-4 919 K€	-42%

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 6 666 k€ correspond à un excédent obligatoire pour couvrir le déficit de l'année précédente. Contrairement à l'année précédente, il n'y a pas eu d'inscription complémentaire.

- **Dotations, fonds divers et réserves hors excédent capitalisé (7 282 k€)**

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 290 K€	8 500 K€	7 282 K€	86%	-1 007 K€	-12%

Deux recettes sont valorisées dans ce chapitre :

- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui permet d'obtenir un reversement des montants de TVA acquittés dans le cadre d'opérations d'investissement réalisées dans l'année même. Cette compensation correspond à un taux de 16,404 % appliqué sur les dépenses TTC éligibles. Pour 2025, 5 537 k€ ont été encaissés pour un prévisionnel de 6 500 k€
- la taxe d'aménagement est un impôt affecté en investissement qui est dû à la suite de la déclaration d'achèvement de travaux de construction, d'agrandissements ou d'aménagements extérieurs. Cette recette s'est élevée à 1 745 k€ en 2025 pour 2 000 k€ de crédits votés.

- **Autres immobilisations financières (5 754 k€)**

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
27	Autres immobilisations financières	5 422 K€	5 843 K€	5 754 K€	98%	332 K€	6%

Ces autres immobilisations financières correspondent à des avances remboursables avec :

- 5 300 k€ de remboursement de la SEP pour les avances versées en 2024 sur la ZAC des Montgorges
- 412 k€ de remboursement du budget Réseaux de chauffage pour l'avance versée en 2024
- 41 k€ de remboursement dans le cadre de l'avance versée pour le Conservatoire des Espaces Naturels

Le solde correspond à des remboursements de prêts accordés par la commission de secours pour 1 k€.

- **Cessions (0 k€)**

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 K€	667 K€	0 K€	0%	0 K€	

Budgétairement les cessions doivent être comptablement prévues en section d'investissement mais elles se réalisent en section de fonctionnement.

- **Opérations pour compte de tiers - Recettes (0 k€)**

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
45	Total des opérations pour compte de tiers - Recettes	33 K€	255 K€	0 K€	0%	-33 K€	-100%

Ces comptes permettent d'identifier tous les remboursements perçus par Grand Poitiers pour des opérations réalisées avec un tiers (généralement la ville de Poitiers pour des opérations globales pour partie liées à des compétences communales). Comptablement, ces recettes sont inscrites sur des comptes de classe 45. Chaque opération se clôture en équilibre.

L'opération Quartier des Couronneries présente une maîtrise d'œuvre unique qui bénéficie à Grand Poitiers mais aussi à la ville de Poitiers. Les 255 k€ budgétés par la Communauté urbaine correspondent au remboursement de Poitiers pour sa quote-part de maîtrise d'œuvre 2025. Ce remboursement sera réalisé courant 2026.

III.4 Recettes d'ordre d'investissement

CR	NATURE RECETTES	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
021	Virement de la section de fonctionnement - Recettes	0 K€	7 640 K€	0 K€	0%	0 K€	
040	Opérations ordre transfert entre sections - Recettes	9 005 K€	10 000 K€	9 150 K€	91%	145 K€	2%
041	Opérations patrimoniales - Recettes	320 K€	17 850 K€	5 543 K€	31%	5 223 K€	1631%
Total des recettes d'ordre et résultat		9 325 K€	35 490 K€	14 693 K€	41%	5 367 K€	57,6%

Les écritures d'ordre d'investissement se sont exécutées en recettes à hauteur de 14 693 k€ avec :

- 5 543 k€ d'opérations patrimoniales (chapitre 041) pour des régularisations comptables d'avance forfaitaire et des comptes d'immobilisation en cours (1 118 k€) ainsi que pour assurer tous les mouvements comptables nécessaires aux remboursements anticipés temporaires de certains prêts (4 425 k€)
- 9 150 k€ d'opérations d'ordre (chapitre 040) en miroir des dépenses d'ordre de fonctionnement pour les immobilisations amortissables (8 703 k€), pour les indemnités de remboursement de dette lissées dans le temps (362 k€) ainsi que pour des régularisations d'écritures de cessions (82 k€).

Par ailleurs, le virement de la section de fonctionnement ne s'exécute pas comme chaque année.

IV. Résultat de clôture et affectation au budget 2026

IV.1 Résultat de clôture 2025

L'exercice 2025 a été clôturé avec un excédent cumulé de fonctionnement de **10 591 k€**, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2025, soit 5 260 k€ et de la reprise du résultat de fonctionnement 2024 soit 5 331 k€.

Le résultat brut d'investissement de l'exercice 2025 est de -6 825 k€. Avec un résultat reporté déficitaire de -6 669 k€, et des restes à réaliser en recettes de 9 000 k€, le résultat cumulé d'investissement s'établit à **-4 495 k€**.

Le montant de l'excédent global des deux sections s'élève donc à **6 096 k€** en 2025.

CA 2025	Résultat brut 2025	Résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat cumulé net
<i>Investissement</i>	-6 824 864,31	-6 669 644,66	9 000 000,00	-4 494 508,97
<i>Fonctionnement</i>	5 259 776,62	5 331 139,64		10 590 916,26

IV.2 Affectation du résultat 2025 au budget 2026

Conformément au résultat 2025 présenté ci-dessus, les résultats cumulés ont été repris par anticipation lors du vote du Budget Primitif 2026 de la manière suivante :

Section	Résultat cumulé net 2025	Reprise anticipée du résultat			
		Investissement			Fonctionnement
		Résultat reporté 001	Restes à réaliser	Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	Résultat reporté 002
<i>Investissement</i>	-13 494 508,97	-13 494 508,97	9 000 000,00	6 590 916,26	
<i>Fonctionnement</i>	10 590 916,26				4 000 000,00

Les restes à réaliser en recettes (9 000 k€) ont été directement repris en section d'investissement au budget 2026. Le résultat d'investissement (-13 494 k€) a été repris au Budget Primitif 2026 dans sa section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

Le résultat de fonctionnement (10 591 k€) doit être affecté obligatoirement au déficit constaté de la section d'investissement, si besoin, en prenant en compte préalablement les restes à réaliser. En 2025 le besoin d'affectation obligatoire est de 4 495 k€, le résultat cumulé d'investissement étant de -13 845 k€ et les restes à réaliser en recettes de 9 000 k€.

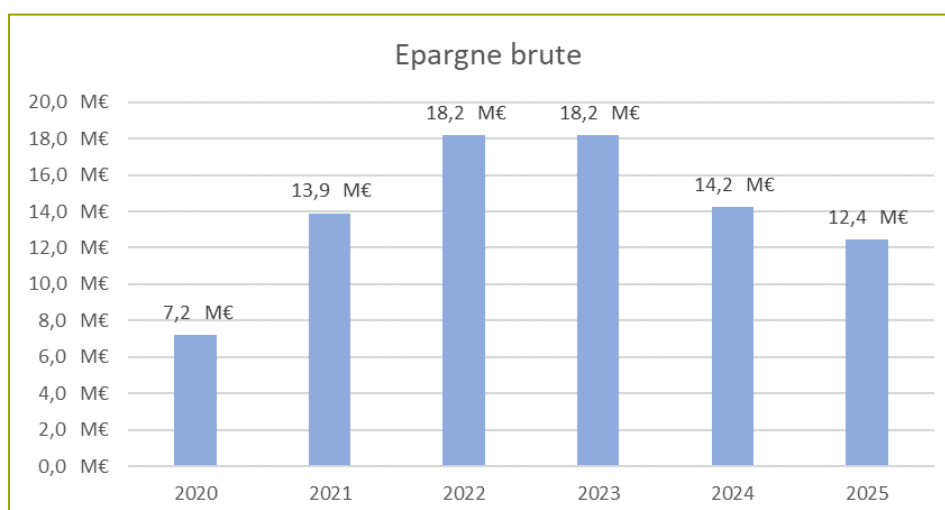
Le résultat de fonctionnement fera donc l'objet d'une affectation obligatoire de 4 495 k€ et également d'une affectation complémentaire, à titre facultatif de 2 096 k€. Le solde, soit 4 000 k€, a été reporté en section de fonctionnement au budget 2026

V. Epargne brute et épargne nette

V.1 Epargne brute

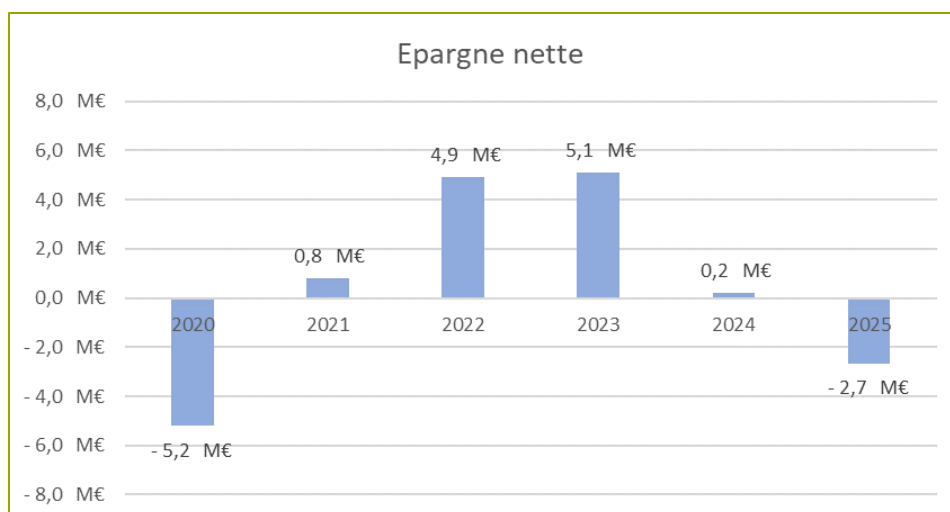
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses. Cette épargne mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute de l'année 2025 est de 12,4 M€ soit un taux d'épargne brute de 7,7 %.

Dans la continuité de 2024, elle est en diminution de 1,8 M€ entre 2024 et 2025 du fait d'une croissance des dépenses de fonctionnement, malgré des efforts de gestion, et pour la première année, d'une diminution des recettes de fonctionnement par rapport à l'année précédente.



V.2 Epargne nette

L'épargne nette, ou capacité d'autofinancement, mesure la capacité de la collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles. Après une année 2024 avec une épargne nette proche de 0, la dégradation du niveau d'épargne brute 2025 couplé à la hausse du stock de dette, engendre une épargne nette négative à -2,7 M€ en 2025.

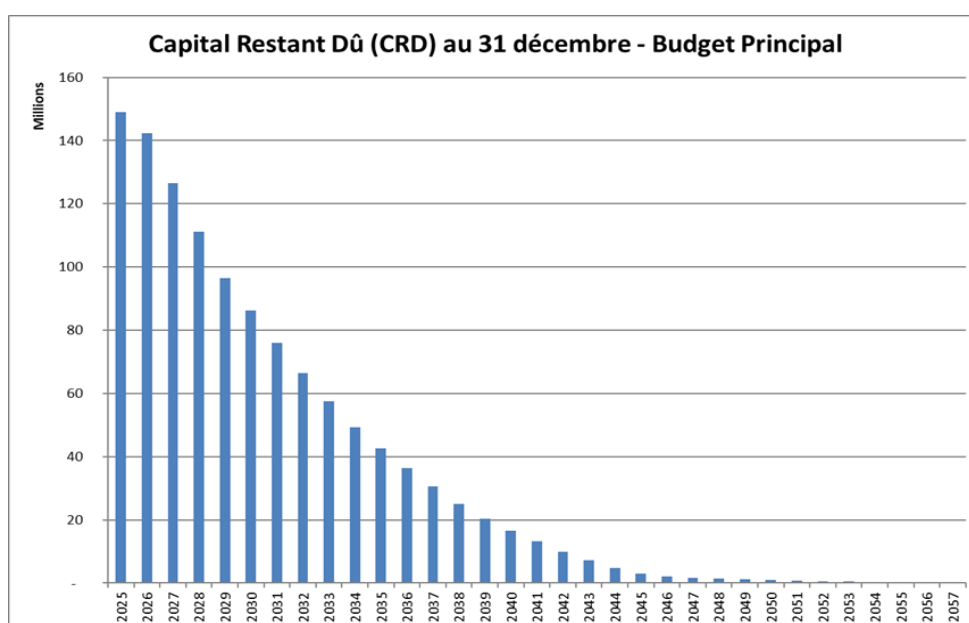


VI. Dette de Grand Poitiers

Au 31 décembre 2025, le stock de dette s'établit à 149,0 M€ sur le budget Principal. Ce stock de dette au 31 décembre 2025 permet de présenter une capacité de désendettement de 12 ans et une dette de 740 € par habitant.

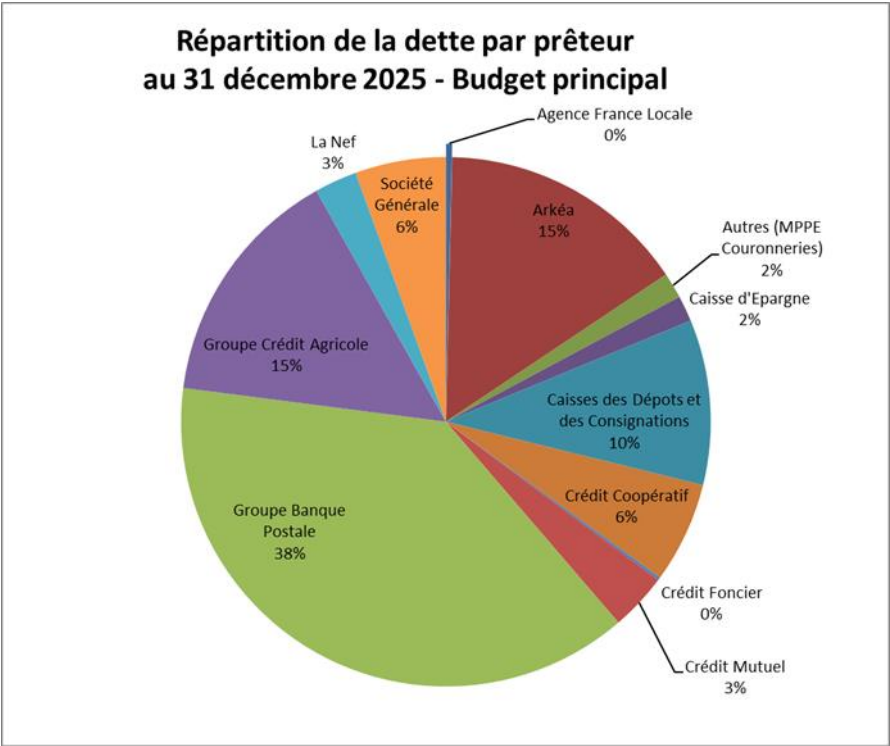
Il est en baisse de -3 % par rapport à 2024. Cette diminution au 31 décembre doit toutefois être relativisée car elle est la traduction d'une situation de trésorerie plus globale des différents services publics administratifs (budget Mobilités principalement). En pratique, 9 M€ complémentaires nécessaires à l'équilibre du budget Principal ont bien été contractualisés et inscrits en reste à réaliser sur 2026. En retraitant ces restes à réaliser, le stock de dette théorique aurait été de 158 M€.

Le profil d'extinction de la dette, correspondant aux remboursements des emprunts au fil des ans sans souscription de nouvel emprunt, est régulier :



La gestion de la dette sur le budget Principal se caractérise par la prédominance de taux fixe. Près de 62 % de l’encours est attaché à du taux fixe dont le taux moyen est de 1,29 %. Ce taux très faible est lié au fait que la majorité des emprunts à taux fixe sont antérieurs au bouleversement du marché bancaire de 2022. Au 31 décembre 2025, le taux moyen de la dette de Grand Poitiers est de 1,89 % contre 2,51 % pour la moyenne de la strate. La durée de vie résiduelle des emprunts s’établie à 13,3 ans contre 14,7 ans pour la moyenne de la strate.

Au 31 décembre 2025, les 149 M€ de dette sont détenus par 12 partenaires bancaires. Le groupe Banque Postale est le premier prêteur de Grand Poitiers avec 38 % de l’encours :



Sur les dernières années, la prépondérance du stock de dette détenu par le Crédit Agricole a fortement diminué au profit d’autres partenaires bancaires (Banque Postale, Arkéa, la Banque des Territoires, Crédit Coopératif ou encore la Nef). Ainsi, aucune banque n’est en situation monopolistique sur les dettes de Grand Poitiers.

Au total, 20 M€ de nouveaux emprunts ont été souscrits au cours de 2 consultations bancaires (juin 2025 et septembre 2025) :

Montant	Prêteur	Durée	Type d'emprunt	Taux	Taux applicable au 31/12/2025
1 500 000 €	NEF	15 ans	Fixe	3,15%	3,15%
9 500 000 €	Banque Postale	20 ans	Variable	Euribor 3 mois +0,95 %	2,98%
9 000 000 €	Crédit Mutuel	20 ans	Fixe	3,50%	3,50%
20 000 000 €		19,6 ans			3,22%

Ces consultations bancaires ont été marquées par des conditions de taux moins favorables entre la consultation de juin et de septembre (+0,15 point) malgré des indices stables. Grand Poitiers a aussi fait le choix de lisser l'effort de remboursement en sélectionnant des prêts avec une durée moyenne de 19,6 ans car la durée de vie résiduelle de sa dette est encore inférieure à la moyenne de sa strate.

VII. L'exécution communautaire déclinée en six axes

VII.1 Vue d'ensemble des axes

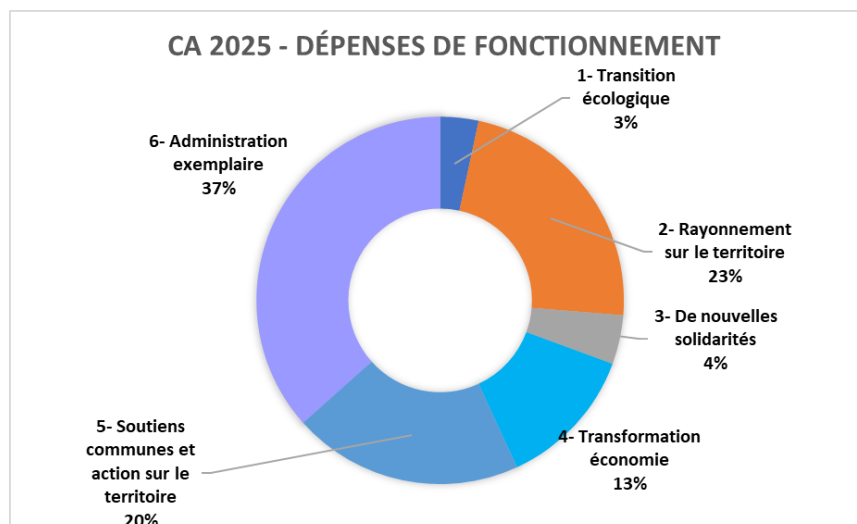
Après une présentation comptable du compte administratif 2025, les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement vont être présentées par axe politique selon la répartition suivante :

- Tous acteurs de la transition écologique
- Le rayonnement sur tout le territoire
- De nouvelles solidarités
- Vers une nouvelle transformation de l'économie
- Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire
- Pour une administration exemplaire.

VII.1.1 Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement par axe (hors charges de personnel) :

Dépenses de fonctionnement hors masse salariale	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
1- Transition écologique	2 605 K€	2 650 K€	2 416 K€	91%	-189 K€	-7,3%
2- Rayonnement sur le territoire	17 096 K€	16 904 K€	16 437 K€	97%	-659 K€	-3,9%
3- De nouvelles solidarités	2 866 K€	3 413 K€	3 100 K€	91%	234 K€	8,2%
4- Transformation économie	9 059 K€	8 825 K€	8 974 K€	102%	-85 K€	-0,9%
5- Soutiens communes et action sur le territoire	14 154 K€	14 916 K€	14 545 K€	98%	392 K€	2,8%
6- Administration exemplaire	26 653 K€	28 846 K€	26 242 K€	91%	-410 K€	-1,5%
TOTAL	72 432 K€	75 555 K€	71 714 K€	95%	-718 K€	-1,0%



La part des dépenses concernant l'administration est stable à 37 % au CA 2025. Les dépenses relatives au rayonnement sur le territoire sont de 23 % et celles concernant le soutien aux communes et l'action sur le territoire représentent une part de 20 %.

Répartition des recettes de fonctionnement par axe :

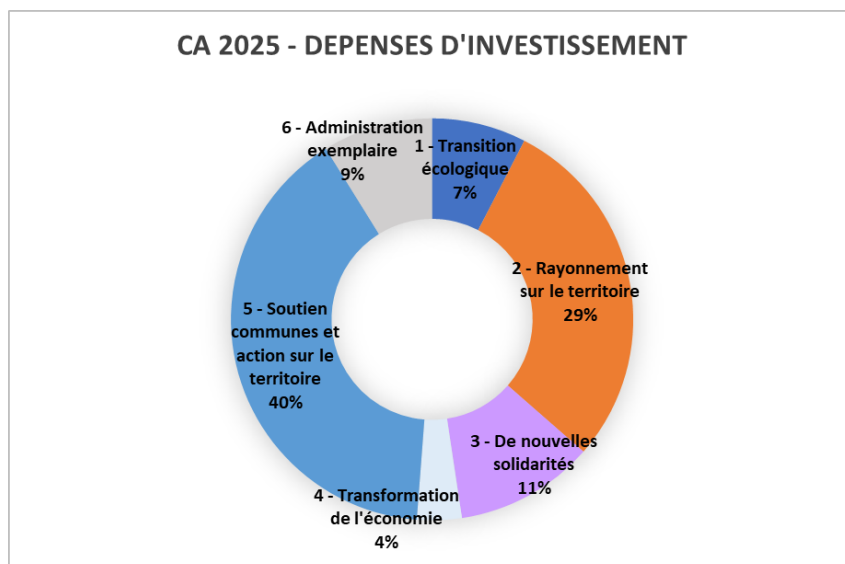
Recettes	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024)
1- Transition écologique	1 092 K€	1 547 K€	1 291 K€	83,5%	200 K€	18,3%
2- Rayonnement sur le territoire	5 331 K€	5 226 K€	5 381 K€	103,0%	50 K€	0,9%
3- De nouvelles solidarités	1 811 K€	2 148 K€	1 605 K€	74,7%	-206 K€	-11,4%
4- Transformation économie	994 K€	1 454 K€	1 440 K€	99,0%	446 K€	44,9%
5- Soutiens communes et action sur le territoire	1 287 K€	994 K€	1 052 K€	105,9%	-235 K€	-18,2%
6- Administration exemplaire	151 295 K€	151 297 K€	150 714 K€	99,6%	-582 K€	-0,4%
TOTAL	161 809 K€	162 667 K€	161 483 K€	99,3%	-326 K€	-0,2%

La majorité des recettes sont affectée à l'axe 6 qui regroupe les recettes fiscales et les principales dotations. Ces recettes ont été détaillées dans la première partie du rapport.

VII.1.3 Dépenses et recettes d'investissement (équipement)

Les dépenses d'équipements fléchées sur les 6 axes s'élèvent à 46 204 k€, dont 40 % sur l'axe soutien aux communes et actions sur le territoire :

Dépenses d'investissement	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
1 - Transition écologique	8 528 K€	5 236 K€	3 506 K€	67%	-5 021 K€	-59%
2 - Rayonnement sur le territoire	11 813 K€	16 027 K€	13 329 K€	83%	1 516 K€	13%
3 - De nouvelles solidarités	3 622 K€	5 374 K€	5 170 K€	96%	1 548 K€	43%
4 - Transformation de l'économie	2 532 K€	2 871 K€	1 659 K€	58%	-874 K€	-35%
5 - Soutien communes et action sur le territoire	18 660 K€	19 622 K€	18 449 K€	94%	-211 K€	-1%
6 - Administration exemplaire	3 902 K€	4 447 K€	4 091 K€	92%	189 K€	5%
TOTAL	49 057 K€	53 576 K€	46 204 K€	86%	-2 853 K€	-6%



Les recettes d'équipements fléchées sur les 6 axes s'élèvent à 11 820 k€ :

Recettes d'investissement	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2024/2025) (en K€)	Evolution CA (2024/2025) (en %)
1 - Transition écologique	3 259 K€	695 K€	422 K€	61%	-2 837 K€	-87%
2 - Rayonnement sur le territoire	332 K€	1 035 K€	1 200 K€	116%	868 K€	261%
3 - De nouvelles solidarités	1 126 K€	3 300 K€	3 023 K€	92%	1 897 K€	169%
4 - Transformation de l'économie	8 K€	351 K€	13 K€	4%	5 K€	67%
5 - Soutien communes et action sur le territoire	2 144 K€	6 239 K€	5 566 K€	89%	3 423 K€	160%
6 - Administration exemplaire	1 727 K€	1 600 K€	1 595 K€	100%	-132 K€	-8%
TOTAL	8 596 K€	13 219 K€	11 820 K€	89%	3 224 K€	38%

VII.2 Présentation par axe et actions politiques (hors masse salariale)

VII.2.1 Axe 1 – Tous acteurs de la transition écologique

En 2025, 5 922 k€ ont été réalisés au sein de l'axe tous acteurs de la transition écologique en dépenses et les recettes sont de 1 714 k€ :

Transition écologique	Dépenses		Recettes	
	Voté 2025	CA 2025	Voté 2025	CA 2025
Total Fonctionnement	2 650 K€	2 416 K€	1 547 K€	1 291 K€
Total Investissement	5 236 K€	3 506 K€	695 K€	422 K€
TOTAL	7 886 K€	5 922 K€	2 242 K€	1 714 K€

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 416 k€ en 2025 soit un taux d'exécution de 91 %. Elles sont en diminution de 189 k€ par rapport au CA 2024.

Actions politiques	Dépenses		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Environnement	1 405 K€	1 650 K€	1 416 K€	86%	11 K€	0,8%
Eau & Assainissement	1 200 K€	1 000 K€	1 000 K€	100%	-200 K€	-16,7%
Total général	2 605 K€	2 650 K€	2 416 K€	91%	-189 K€	-7,3%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 291 k€, pour un budget voté de 1 547 k€ soit un taux de réalisation de 83 %. Les recettes sont en diminution de 200 k€ par rapport à 2024.

Actions politiques	Recettes		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Environnement	1 092 K€	1 547 K€	1 291 K€	83%	200 K€	18,3%
Total général	1 092 K€	1 547 K€	1 291 K€	83%	200 K€	18,3%

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 506 k€ répartis sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Dépenses					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
1001 - Bornes incendie et eaux pluviales	600 K€	600 K€	600 K€	100%	0 K€	0%
1002 - PLU et études	67 K€	316 K€	167 K€	53%	55 K€	49%
1003 - Chemins de randonnées / Clain Nature / Espaces forestiers	135 K€	240 K€	229 K€	96%	35 K€	18%
1005 - Plan Canopée	180 K€	282 K€	228 K€	81%	161 K€	239%
1007 - Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	0 K€	215 K€	0 K€	0%	0 K€	
1101 - Fonds Transition énergétique	894 K€	1 400 K€	584 K€	42%	-710 K€	-55%
1102 - Fonds Chaleur - Subventions ADEME	108 K€	400 K€	4 K€	1%	-70 K€	-94%
1103 - Smart City	38 K€	244 K€	157 K€	64%	-83 K€	-35%
1104 - Intracting : Eclairage public	6 505 K€	1 540 K€	1 536 K€	100%	-4 364 K€	-74%
Total général	8 528 K€	5 236 K€	3 506 K€	67%	-4 975 K€	-58,7%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 422 k€ répartis sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Recettes					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
1002 - PLU et études	5 K€	100 K€	0 K€	0%	-5 K€	-100%
1005 - Plan Canopée	0 K€	51 K€	48 K€	93%	48 K€	
1007 - Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	0 K€	113 K€	0 K€	0%	0 K€	
1101 - Fonds Transition énergétique	0 K€	0 K€	266 K€		266 K€	
1102 - Fonds Chaleur - Subventions ADEME	72 K€	110 K€	108 K€	98%	37 K€	51%
1104 - Intracting : Eclairage public	3 183 K€	320 K€	0 K€	0%	-3 183 K€	-100%
Total général	3 259 K€	695 K€	422 K€	61%	-2 837 K€	-87,0%

Détail par action politique :

Environnement :

GEMAPI et Biodiversité

Grand Poitiers est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations (GEMAPI) : la gestion des milieux aquatiques est déléguée aux syndicats de bassin, tandis que la prévention des inondations reste sous sa responsabilité, avec une convention triennale avec l'EPTB Vienne. La collectivité a augmenté la taxe GEMAPI pour financer ces actions, dont une partie est allouée au Programme de Prévention des Inondations (PAPI), tout en faisant face à des dépenses croissantes et à des incertitudes sur les financements nationaux.

Par ailleurs, la feuille de route biodiversité s'articule autour de quatre chantiers : intégration des enjeux écologiques dans les projets, élaboration d'un atlas de la biodiversité (ABC), préservation des cœurs de biodiversité et amplification de la re-végétalisation. Ces actions, souvent cofinancées, visent à renforcer la connaissance, la coordination et l'action opérationnelle en faveur de la biodiversité, en s'appuyant sur des partenariats avec les communes et les associations. Les dépenses 2025 ont visé à continuer à mettre en œuvre cette feuille de route, avec pour action phare la fête de la biodiversité 2025 qui s'est déroulée à Coulombiers.

Plan Canopée

Le Plan Canopée a pour objectif de préserver et d'accroître la couverture végétale du territoire. Au total, 52 chantiers de plantation ont été menés au cours de l'hiver 2025/2026, dont la mise en place d'une haie triple de 1 300 mètres et 50 arbres en accompagnement de la piste cyclable sur la commune de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux. Cet investissement regroupe également les projets menés avec les communes dans le cadre de l'appel à projet Nature et Transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine (27 communes impliquées pour 170 k€ en 2024-2026).

Chemins de randonnée

Grand Poitiers structure son offre de randonnée autour des Vallées du Clain, de la Vienne et de la Vonne, avec un réseau de circuits communautaires désormais complet, complété par des planimètres et des liaisons entre itinéraires pour un coût total d'environ 72 k€ en 2025. Le projet Clain Nature, étendu à tous les espaces naturels publics (EBP), vise leur valorisation et leur mise en réseau, avec des dépenses de 163 k€ en 2025 pour la restauration, le développement et la valorisation.

Adoption du Plan Climat

Suite aux travaux de l'Assemblée Climat, le projet de Plan Climat, dont l'objectif est de définir et mettre en œuvre une stratégie ambitieuse et réaliste pour la transition écologique du territoire, a été partagé en 2025. La consultation publique a abouti à l'adoption d'une version définitive adoptée en juin 2025, qui intègre 116

contributions d'acteurs locaux (communes, associations, entreprises, établissements publics).

Démarche Territoire Engagé Transition écologique

Le label "Territoire Engagé Transition Écologique", attribué par l'ADEME (Agence de la Transition Écologique), est une reconnaissance pour les collectivités territoriales qui s'engagent activement dans la transition écologique. Cette démarche vise à évaluer et à valoriser les efforts des territoires en matière d'énergie, de gestion des ressources, de biodiversité, de mobilité durable, ou encore d'économie circulaire.

En 2025, la Communauté urbaine obtient le label 5 étoiles sur le volet Climat-Air-Energie, soit la plus haute distinction nationale (sur les 600 collectivités engagées en France, une vingtaine a atteint ce niveau de performance), ainsi que le label équivalent au niveau européen : European Energy Award Gold.

Acteurs engagés pour la transition écologique

En 2025, après une évaluation du dispositif acteurs engagés lancé en 2023, celui-ci évolue et s'ouvre aux établissements publics avec l'ouverture d'une seconde promotion de 20 acteurs supplémentaires.

Le dispositif se décline également en direction des clubs sportifs, avec l'établissement d'une feuille de route de la collectivité sur la transition écologique du sport sur le territoire, la mise en place d'ateliers collectifs de sensibilisation des clubs sportifs et l'accompagnement de 10 clubs sportifs professionnels et amateurs dans l'établissement d'un plan d'action.

Territoire Intelligent

Afin d'atteindre les objectifs de réduction de consommation que la collectivité s'impose, la mission territoire intelligent organise un système autour des réglages des installations techniques.

Pour cela, un réseau de capteurs au travers la technologie LoRa est mis en œuvre. Cela permet d'acquérir des données précieuses, quasi en temps réel pour pouvoir piloter ou prioriser des actions d'optimisations. Un hyperviseur, permettant une exploitation fine et le croisement de ces données, est en cours de mise en place. Il permet aux services de Grand Poitiers d'obtenir des tableaux de bord ainsi que des alertes paramétrés spécifiquement suivant le besoin exprimé.

Aujourd'hui les usages qui sont alimentés par ces outils sont, entre autres, la température des locaux et la qualité de l'air intérieure, la fréquentation de certains lieux / bâtiments, le suivi des réfrigérateurs de la restauration collective, la télérelève de compteurs d'énergie et d'eau, etc...

Des travaux sur le réseau LoRa sont sur le point de se terminer pour porter la couverture de celui-ci à 100 % du territoire de GPCu.

Eau et Assainissement :

Le budget inscrit concerne principalement la contribution du budget Principal au budget Assainissement pour la gestion des eaux pluviales soit 1 000 k€ en fonctionnement et 600 k€ en investissement.

VII.2.2 Axe 2 – Le rayonnement sur tout le territoire

En 2025, les dépenses sur l'axe rayonnement sur tout le territoire ont été de 29 766 k€ et les recettes de 6 581 k€.

Rayonnement sur le territoire	Dépenses		Recettes	
	Voté 2025	CA 2025	Voté 2025	CA 2025
Total Fonctionnement	16 904 K€	16 437 K€	5 226 K€	5 381 K€
Total Investissement	16 027 K€	13 329 K€	1 035 K€	1 200 K€
TOTAL	32 931 K€	29 766 K€	6 261 K€	6 581 K€

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16 437 k€ en 2025 avec un taux d'exécution de 97 % des dépenses, en diminution de 660 k€ par rapport à 2024. Cela s'explique par la baisse des dépenses des services supports et plus particulièrement sur l'énergie et la maintenance.

Actions politiques	Dépenses		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Le patrimoine culturel	9 279 K€	9 734 K€	9 547 K€	98%	269 K€	3%
Le sport au service de la citoyenneté	7 818 K€	7 170 K€	6 889 K€	96%	-928 K€	-12%
Total général	17 096 K€	16 904 K€	16 437 K€	97%	-660 K€	-3,9%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 381 k€, en hausse de 50 k€ par rapport à l'année précédente :

Actions politiques	Recettes		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Le patrimoine culturel	3 451 K€	3 728 K€	3 852 K€	103%	402 K€	11,6%
Le sport au service de la citoyenneté	1 880 K€	1 498 K€	1 529 K€	102%	-351 K€	-18,7%
Total général	5 331 K€	5 226 K€	5 381 K€	103%	50 K€	0,9%

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 13 329 k€ répartis sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Dépenses					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
2000 - Equipements et matériels culturels - Investissement courant	450 K€	380 K€	246 K€	65%	-204 K€	-45%
2001 - Ecole Européenne Supérieure de l'Image	2 687 K€	7 720 K€	7 109 K€	92%	4 422 K€	165%
2002 - CRR Couronneries dont Eveil	100 K€	208 K€	0 K€	0%	-100 K€	-100%
2003 - Antenne CRR Migné Auxances	0 K€	80 K€	55 K€	69%	55 K€	
2006 - La Fontaine Ludothèque Poitiers	0 K€	10 K€	3 K€	25%	3 K€	
2007 - Soutien aux associations culturelles	30 K€	30 K€	30 K€	100%	0 K€	0%
2010 - Médiathèques - Investissement courant	153 K€	193 K€	179 K€	93%	26 K€	17%
2020 - Conservatoire et écoles de musique - Investissement courant	79 K€	98 K€	98 K€	100%	19 K€	24%
2101 - Quartier de la Gare - Etudes et équipements	404 K€	1 322 K€	1 042 K€	79%	638 K€	158%
2201 - Quartier du Palais	970 K€	970 K€	970 K€	100%	0 K€	0%
2300 - Equipements et matériels sportifs - Investissement courant	1 324 K€	1 707 K€	1 682 K€	99%	358 K€	27%
2301 - Centre aquatique et piscines	2 613 K€	2 435 K€	1 253 K€	51%	-1 360 K€	-52%
2302 - Salle Lawson Body Poitiers	44 K€	100 K€	17 K€	17%	-26 K€	-61%
2304 - Vestiaires stade Ecluzelles Chasseneuil	798 K€	540 K€	451 K€	84%	-346 K€	-43%
2308 - Terrains synthétiques	771 K€	71 K€	67 K€	94%	-704 K€	-91%
2309 - Vestiaires Mignaloux	1 110 K€	68 K€	65 K€	96%	-1 045 K€	-94%
2400 - Tourisme - Investissements courants (HT)	2 K€	25 K€	0 K€	0%	-2 K€	-100%
2401 - Vélorail - Travaux sur les ouvrages d'art et subventions au délégataire (HT)	31 K€	9 K€	3 K€	33%	-28 K€	-90%
2402 - Géant du Ciel - Travaux sur toiture et scène (HT)	189 K€	60 K€	58 K€	97%	-131 K€	-69%
2410 - Base de la Puye - Investissements courants (HT)	58 K€	0 K€	0 K€		-58 K€	-100%
Total général	11 813 K€	16 027 K€	13 329 K€	83%	1 516 K€	12,8%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 200 k€ répartis sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Recettes					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
2000 - Equipements et matériels culturels - Investissement courant	1 K€	0 K€	0 K€		-1 K€	-100%
2001 - Ecole Européenne Supérieure de l'Image	0 K€	630 K€	569 K€	90%	569 K€	
2010 - Médiathèques - Investissement courant	4 K€	0 K€	8 K€		4 K€	88%
2101 - Quartier de la Gare - Etudes et équipements	11 K€	0 K€	91 K€		81 K€	762%
2300 - Equipements et matériels sportifs - Investissement courant	32 K€	0 K€	72 K€		40 K€	124%
2301 - Centre aquatique et piscines	201 K€	152 K€	400 K€	263%	199 K€	99%
2304 - Vestiaires stade Ecluzelles Chasseneuil	83 K€	194 K€	0 K€	0%	-83 K€	-100%
2309 - Vestiaires Mignaloux	0 K€	59 K€	59 K€	100%	59 K€	
Total général	332 K€	1 035 K€	1 200 K€	116%	868 K€	261,4%

Détail par action politique :

Le Patrimoine Culturel :

Grand Poitiers poursuit la mise en œuvre d'une politique culturelle et patrimoniale qui s'adresse à toutes et tous, accessible avec des actions gratuites ou avec des tarifs adaptés à chacun.

Le soutien aux associations culturelles et patrimoniales s'est élevé à 5 038 k€. Trois équipements d'intérêt communautaire (l'Espace Mendès France (1 560 k€), Le TAP (2 163 k€) et l'École Européenne Supérieure de l'Image (850 k€)) et quatre écoles de musique intercommunales ont été soutenus en fonctionnement et en investissement.

De plus, Grand Poitiers apporte son soutien à de nombreux événements culturels de dimension communautaire, à destination de la population de son territoire mais aussi d'un public plus large (258 k€ de subventions pour 36 événements sur le territoire).

Pour l'édition 2025, le budget de programmation d'Itinérance était de 87 k€ avec une baisse de -16,5 % prenant en compte les contraintes budgétaires. Des partenariats ont été réalisés avec différents acteurs du territoire : Festival Saxophone en mouvement, La Maison d'Autrefois à Chasseneuil du Poitou, Le Musée du vitrail, à

l'association Courants d'art à Curzay-sur-Vonne, le festival Les dévérouillé à Rouillé, le Conseil municipal des Jeunes de Saint-Julien-l'Ars.

Huit communes ont bénéficié d'une programmation Itinérance avec 19 compagnies programmées, 2 130 spectateurs ont été accueillis sur les spectacles et 194 personnes ont participé aux visites guidées (six visites organisées pour cette édition). Un mécénat a été apporté par le Syndicat Energies Vienne à hauteur de 30 k€.

Les actions au titre du label « Ville et Pays d'art et d'histoire »

Éducation au patrimoine pour les jeunes, le programme « Autour de mon école » a permis aux élèves de découvrir leur environnement immédiat à travers des visites et livrets pédagogiques, dans toutes les communes de Grand Poitiers.

En milieu scolaire : 191 activités ont touché près de 4 511 élèves dans 48 établissements (écoles, collèges, lycées).

Médiation patrimoniale et sensibilisation à l'urbanisme et au cadre de vie tout au long de l'année :

Plus de 150 activités ont été proposées, touchant près de 2 500 personnes, incluant des visites guidées, balades à vélo, randonnées et canoë, rencontres et conférences et la participation à des grands événements nationaux.

Les Journées européennes du patrimoine :

En 2025, les Journées européennes du patrimoine ont eu lieu les 20 et 21 septembre avec pour thématique « Le patrimoine architectural ». Comme chaque année, un programme a été édité afin de présenter toutes les initiatives proposées sur les 40 communes de Grand Poitiers. Et ce sont plus de 14 500 personnes qui ont découvert les richesses patrimoniales du territoire.

La Communauté urbaine contribue aussi au rayonnement du patrimoine de son territoire avec la participation au projet du Palais (970 k€), comme en 2024.

Les différents équipements culturels ont aussi fait l'objet de 650 k€ de divers entretiens et réparations afin de préserver la qualité du patrimoine détenu (200 k€ de plus qu'en 2024).

2025 a été marquée par le chantier de construction de l'EESI avec 8,203 M€ investis en 2025 pour une livraison prévue à la rentrée de septembre 2026. L'artiste qui réalisera le 1 % artistique a été retenu avec un projet de mobilier en lien avec le projet architectural du nouveau bâtiment.

La Médiathèque et son réseau :

L'enveloppe allouée dans le cadre de la PPI annuelle 2025 a permis de financer la refonte des sites internet Patrimoine et Artothèque (39 k€) ainsi qu'une partie du projet de réaménagement des espaces de la Médiathèque François-Mitterrand et de certaines médiathèques de quartier (89 k€).

Des investissements récurrents (acquisitions de l'artothèque, acquisitions et restaurations patrimoniales et matériel informatique) ont été réalisés à hauteur de 55 k€. Une enveloppe de près de 8 k€ a spécifiquement été consacrée à la

restauration d'une partie des incunables (premiers livres imprimés au XVème siècle) conservés à la MFM.

Au titre de l'année 2025, la Direction des médiathèques a perçu environ 164 k€ de recettes de fonctionnement (abonnements, subventions de la CAF, de la BnF et Dotation Générale de Décentralisation).

Le Conservatoire à rayonnement régional et ses antennes :

Le Conservatoire, avec un budget global de fonctionnement de 172 k€, a proposé une année riche en projets : une saison culturelle avec des concerts professionnels, trois festivals (Vox Musica, Ecoutez-Voir sur les quartiers des 3 Cités en décembre et Poitiers Sud en juin), des restitutions du travail pédagogique sous forme de concerts et spectacles des élèves musiciens, danseurs et comédiens, des partenariats pédagogiques et culturels avec le Pôle Aliénor, le TAP, la Médiathèque, le musée, les CRR et les Pôles d'enseignement supérieur de Nouvelle Aquitaine.

Le CRR organise près de 400 événements par an de nature pédagogique ou professionnelle avec près de 1 700 élèves en 2025. Les recettes se sont élevées à 695 k€. La subvention de fonctionnement du Ministère de la Culture a diminué de 15 % (49 k€).

En investissement, les crédits accordés permettent de renouveler et d'enrichir le parc instrumental en instruments pour débutants mais aussi en instruments d'orchestre (79 k€). Une enveloppe spécifique de 19 k€ a été attribuée en 2025 pour des travaux d'amélioration de l'orgue d'étude.

Concernant les investissements bâtementaires, l'antenne du CRR à Migné-Auxances a mobilisé un montant de 54 k€ en mars 2025 pour l'organisation du jury de la Maîtrise d'Œuvre.

L'école des Beaux-arts :

L'école des Beaux-arts continue de déployer sa feuille de route d'une école de territoire déployée dans l'intégralité du territoire de Grand Poitiers, par le biais de ses interventions pédagogiques et la mise en place soutenue des dispositifs de l'Education Artistique et Culturelle (EAC), mais aussi pour l'enseignement des arts plastiques auprès d'un public amateur lors des cours hebdomadaires dispensés dans l'atelier des Beaux-arts. A noter qu'en 2025, la formation hebdomadaire d'histoire de l'art a repris pour les adultes.

Le Musée du Vitrail :

Grand Poitiers gère également le Musée du Vitrail à Curzay-sur-Vonne (32,5 k€), avec notamment, en 2025, une nouvelle exposition temporaire consacrée au vitrail Tiffany.

Aide au tourisme :

Le budget consacré à l'aide au Tourisme a été de 2 330 k€ en 2025, composé principalement des subventions au Syndicat mixte du Seuil du Poitou et les reversements de taxe de séjour à l'Office du tourisme et au département.

Dans le cadre d'une délégation de service public (2020-2028), en mars 2025, Grand Poitiers a remis aux normes et réhabilité une toiture de l'attraction Les Géants du Ciel à Chauvigny pour 60 k€.

Le sport au service de la citoyenneté :

Les dépenses du budget 2025 ont été marquées par un engagement fort de Grand Poitiers dans le cadre de l'accueil du Tour de France Femme à Poitiers et Chasseneuil du Poitou. La collectivité s'est investie sur cet événement avec un budget de 156 k€.

Grand Poitiers poursuit son soutien et son accompagnement aux clubs de haut niveau et aux manifestations contribuant au rayonnement du territoire, à l'attractivité, à la promotion et à la valorisation de son image. L'année 2025 se caractérise par l'intégration de trois nouvelles Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) avec le Stade Poitevin Football Club, Alterna Stade Poitevin Volley-Ball et le Stade Poitevin Triathlon. Une enveloppe de 639 k€ a été affectée à ces partenariats.

Grand Poitiers poursuit l'exploitation de ces équipements sportifs afin de permettre la pratique sportive dans les meilleures conditions d'accueil possibles, qu'elle soit en club amateur ou professionnel, dans le cadre scolaire, universitaire, en accès libre sur des créneaux dédiés, mais également avec les institutions et les Instituts Médicaux Educatifs. Les équipements sont également accessibles pour la pratique du sport adapté et de l'handisport. Cela représente près de 300 équipements sportifs répartis sur une centaine d'installations, avec un budget de fonctionnement de 920 k€.

Grand Poitiers poursuit les activités sportives sur le temps scolaire, avec les actions complémentaires du Savoir rouler et du Savoir nager ainsi que le dispositif Grand Poitiers Sports Vacances Sportives (GPSVS). En 2025, GPSVS a bénéficié à 2 397 jeunes (2 176 en 2024) pour les activités sportives estivales, répartis sur 227 sessions organisées dans sept communes avec la mobilisation de 16 associations sportives partenaires. La participation atteint un niveau proche de la parité avec 43 % de filles et 57 % de garçons.

Le dispositif a également permis la délivrance de 730 titres de transport gratuits sur le réseau Vitalis, 2 130 entrées en piscine durant l'été, et 3 164 entrées à la patinoire sur les petites vacances de l'année 2025.

Sur l'année 2025, Grand Poitiers a investi 3,5 M€ dans ses nombreux équipements sportifs notamment pour leur entretien et leur rénovation.

Dans le cadre de son programme de réhabilitation des piscines, Grand Poitiers a investi 1,3 M€ dans les travaux de réhabilitation du centre aquatique de la Pépinière en 2025.

Par ailleurs, du matériel a été acheté pour améliorer les conditions de travail des agents à hauteur de 58,3 k€.

VII.2.3 Axe 3 – De nouvelles solidarités

En 2025, les dépenses sur l'axe de nouvelles solidarités ont été de 8 270 k€ et les recettes de 4 628 k€.

De nouvelles solidarités	Dépenses		Recettes	
	Voté 2025	CA 2025	Voté 2025	CA 2025
Total Fonctionnement	3 413 K€	3 100 K€	2 148 K€	1 605 K€
Total Investissement	5 374 K€	5 170 K€	3 300 K€	3 023 K€
TOTAL	8 787 K€	8 270 K€	5 448 K€	4 628 K€

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 100 k€ en 2025, avec un taux d'exécution de 91 %. Les dépenses ont augmenté de 234 k€ par rapport à l'année précédente.

Actions politiques	Recettes		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Interventions sociales	281 K€	421 K€	82 K€	19%	-200 K€	-71%
Jeunesse	403 K€	589 K€	718 K€	122%	314 K€	78%
Logement	120 K€	190 K€	196 K€	103%	76 K€	63%
Crèches et garderie	998 K€	948 K€	610 K€	64%	-388 K€	-39%
Total général	1 803 K€	2 148 K€	1 605 K€	75%	-198 K€	31%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 029 k€, avec un taux d'exécution de 61% :

Actions politiques	Recettes		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Interventions sociales	281 K€	329 K€	68 K€	21%	-213 K€	-76%
Jeunesse	403 K€	224 K€	155 K€	69%	-248 K€	-61%
Logement	120 K€	190 K€	196 K€	103%	76 K€	63%
Crèches et garderie	998 K€	948 K€	610 K€	64%	-388 K€	-39%
Total général	1 803 K€	1 691 K€	1 029 K€	61%	-773 K€	-113%

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 170 k€ répartis sur plusieurs opérations :

Opérations	Dépenses					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
3000 - Aire accueil - Investissement courant (HT)	12 K€	78 K€	74 K€	95%	71 K€	1935%
3001 - Création terrains familiaux de 12 places	2 K€	9 K€	8 K€	94%	8 K€	
3002 - Aire accueil Grimaudières	35 K€	113 K€	27 K€	24%	-57 K€	-68%
3101 - Rénovation - Aides aux privés - Subventions ANAH	911 K€	2 300 K€	2 298 K€	100%	1 696 K€	282%
3102 - Production de logements sociaux neufs - Subventions GP	1 301 K€	1 385 K€	1 385 K€	100%	104 K€	8%
3103 - NPNRU Plan directeur et logements	574 K€	293 K€	257 K€	88%	32 K€	14%
3104 - Production de logements sociaux neufs - Subventions Etat	429 K€	900 K€	899 K€	100%	446 K€	99%
3105 - OPAH RU - Aides aux privés	64 K€	100 K€	85 K€	85%	50 K€	144%
3106 - Réhabilitation patrimoine bailleurs sociaux	120 K€	56 K€	56 K€	100%	56 K€	
3107 - Mini-projets urbains – Normandie Niemen	40 K€	0 K€	0 K€		0 K€	
3200 - Centre de loisirs - Investissement courant	28 K€	21 K€	14 K€	69%	5 K€	51%
3201 - Crèche Karabouille Dissay	28 K€	0 K€	0 K€		-61 K€	-100%
3210 - Crèches - Investissement courant	49 K€	61 K€	38 K€	63%	4 K€	12%
3301 - Soutien aux associations sociales	30 K€	58 K€	28 K€	48%	-36 K€	-56%
Total général	3 622 K€	5 374 K€	5 170 K€	96%	2 319 K€	81,3%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 023 k€ répartis sur plusieurs opérations :

Opérations	Recettes					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
3101 - Rénovation - Aides aux privés - Subventions ANAH	588 K€	2 300 K€	1 722 K€	75%	1 134 K€	193%
3102 - Production de logements sociaux neufs - Subventions GP	99 K€	100 K€	181 K€	181%	81 K€	82%
3103 - NPNRU Plan directeur et logements	0 K€	0 K€	255 K€		255 K€	
3104 - Production de logements sociaux neufs - Subventions Etat	437 K€	900 K€	862 K€	96%	425 K€	97%
3210 - Crèches - Investissement courant	2 K€	0 K€	3 K€		2 K€	122%
Total général	1 126 K€	3 300 K€	3 023 K€	92%	1 897 K€	168,5%

Détail par action politique :

Interventions sociales :

Les principales dépenses en faveur des personnes fragiles correspondent à la compétence de Grand Poitiers concernant l'accueil et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec un budget consommé de 658 k€ en 2025.

Ces dépenses concernent principalement la subvention versée à l'Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage (ADAPGV 86) pour 130 k€, le marché de gestion et des aires d'accueil et du Terrain de Grands Passages.

Afin de développer les coopérations avec le tissu associatif local et de s'appuyer sur leur capacité d'intervention au plus près des personnes vulnérables, des subventions ont été versées en 2025 à la Maison pour tous du Pays Mélusin (47,2 k€), au Toit du monde (53 k€), à la Mission locale d'insertion (33 k€), au Centre d'informations des droits de la femme (28 k€), à la Banque alimentaire (20 k€), et le soutien à la Coopérative jeunesse portée par le centre social des 3 Cités (9 k€), notamment au titre des actions de la convention territoriale globale avec la CAF, ou bien dans le cadre du contrat de ville, copiloté par Grand Poitiers et la Préfecture.

En matière d'investissement, les premières études relatives à la réhabilitation et extension de l'aire d'accueil des Grimaudières ont été réalisées pour 27 k€, et des acquisitions foncières nécessaires pour l'extension d'aires d'accueil (Beaulieu à Poitiers et Grimaudières à Saint Benoit).

Par ailleurs, Grand Poitiers a accompagné les actions dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance pour un total de 371 k€. Ainsi plus de 221 k€ ont permis

de financer des actions portées par l'ADSEA : médiation sociales (une demi-année), chantiers éducatifs, médiation familiale (PRISM), actions en faveur des victimes d'infractions pénales, actions collectives. Grand Poitiers, dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, soutient aussi d'autres associations et dispositifs proposant des actions autour des questions éducatives ou autour du monde carcéral.

Enfin, la politique publique intervention sociale concerne le dispositif de Grand Poitiers d'accès au logement pour toutes et tous. Elle s'articule autour du rôle de chef de file de la gestion du logement social, du déploiement d'actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement, notamment par un soutien auprès d'associations et par la mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat - DIHAL (Direction Interministérielle à l'Hébergement et pour l'Accès au Logement). Les dépenses se répartissent entre l'action politique "interventions sociales" et "logement" et sont globalement en baisse de 135 k€ du fait d'un recalage des financements sur l'année civile convenue avec l'Etat.

Jeunesse :

Grand Poitiers a en gestion les centres de loisirs et les activités pour les jeunes du Pays chavinois, du Pays mélusin et de Vienne et Moulière. Le budget 2025 a été réalisé à hauteur de 96,4 %. La principale mesure prévue en 2025 a été la hausse de la subvention de fonctionnement permettant à la Maison Pour Tous de gérer des accueils de loisirs conformément aux engagements pris à hauteur de 398 k€ ce qui explique la hausse de l'enveloppe jeunesse en 2025.

Par ailleurs, la Communauté urbaine impulse une politique d'animation de la Vie Etudiante. L'essentiel du budget est consacré à l'organisation du mois d'accueil des étudiants, le subventionnement du salon de l'étudiant et le versement de subventions aux associations proposant des actions sur le territoire de Grand Poitiers à destination, notamment, des étudiants.

Logement :

Les aides à la pierre accordées par Grand Poitiers et l'Etat, dont Grand Poitiers assure la délégation, sont un levier majeur pour favoriser et soutenir la réhabilitation de l'habitat tant dans le parc public que privé. Ces aides visent également à soutenir la production neuve de logements locatifs sociaux, en cohérence avec les ambitions de mixité sociale inscrites au Programme Local de l'Habitat de Grand Poitiers. Pour le parc privé, ces subventions visent à lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique. Elles doivent également permettre d'adapter les logements pour l'autonomie de la personne et remettre sur le marché de la location des logements à loyers maîtrisés. Ces aides, dans un contexte de crise économique et énergétique, sont essentielles pour permettre aux ménages les plus modestes de réhabiliter leur logement mais également indispensables aux bailleurs sociaux pour produire du logement social.

Pour les aides à la rénovation de l'habitat, Grand Poitiers a versé 4 876 k€ en 2025 dont 2 297 k€ d'aides ANAH pour le compte de l'Etat à destination des propriétaires privés et 899 k€ d'aide aux bailleurs sociaux également dans le cadre de la délégation état, et 1 679 k€ dans le cadre des aides spécifiques de GPCu inscrites à la PPI.

En recettes, Grand Poitiers a perçu, en 2025, 2 764 k€ de recettes de l'état pour la délégation des aides à la pierre.

L'engagement de Grand Poitiers vis-à-vis du logement social s'illustre aussi par des emprunts garantis à 100 % par Grand Poitiers pour les projets de développement du bailleur social du territoire communautaire. Par ailleurs, le programme de rénovation du quartier des Couronneries s'est poursuivi avec 100 k€ d'études de maîtrise d'œuvre.

Crèches et garderies :

En 2025, les dépenses relatives à la petite enfance étaient en baisse du fait de la fermeture de la Halte-Garderie Trot'Calin en septembre 2025.

En investissement, 77 k€ ont été réalisés dont 28 k€ pour la crèche associative Karabouille et 49 k€ pour les crèches communautaires avec l'installation d'une pergola à la maison de la petite enfance de Sèvres-Anxaumont et la mise en accessibilité de la Villa Marguerite avec la création d'une rampe d'accès.

VII.2.4 Axe 4 – Vers une transformation de l'économie

En 2025, 10 632 k€ de dépenses ont été réalisées au sein de l'axe vers une transformation de l'économie. Les recettes ont été de 1 454 k€ en 2025.

Transformation de l'économie	Dépenses		Recettes	
	Voté 2025	CA 2025	Voté 2025	CA 2025
Total Fonctionnement	8 825 K€	8 974 K€	1 454 K€	1 440 K€
Total Investissement	2 871 K€	1 659 K€	351 K€	13 K€
TOTAL	11 696 K€	10 632 K€	1 805 K€	1 453 K€

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 974 k€ en 2025, avec un taux d'exécution de 102 %. Cette sur-exécution a été possible de part des sous-consommations sur d'autres actions politiques :

Actions politiques	Dépenses		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Interventions économiques	7 421 K€	7 157 K€	7 349 K€	103%	-72 K€	-1,0%
Soutien à l'enseignement supérieur	1 557 K€	1 515 K€	1 504 K€	99%	-53 K€	-3,4%
La coopération décentralisée	80 K€	153 K€	120 K€	78%	40 K€	50,0%
Total général	9 059 K€	8 825 K€	8 974 K€	102%	-85 K€	-0,9%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 440 k€, en hausse de 446 k€ par rapport à l'année précédente :

Actions politiques	Recettes					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
Interventions économiques	882 K€	1 203 K€	1 400 K€	116%	519 K€	59%
Soutien à l'enseignement supérieur	113 K€	95 K€	2 K€	2%	-112 K€	-99%
La coopération décentralisée	-1 K€	156 K€	38 K€	24%	39 K€	-2762%
Total général	994 K€	1 454 K€	1 440 K€	99%	446 K€	45%

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 659 k€ réparties sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Dépenses					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
4001 - Amélioration des ZAE	976 K€	1 100 K€	830 K€	75%	-146 K€	-15%
4002 - Participation ZAC République IV	400 K€	200 K€	200 K€	100%	-200 K€	-50%
4004 - Acquisitions foncières	78 K€	12 K€	8 K€	66%	-69 K€	-90%
4101 - Subventions ESRI	332 K€	555 K€	355 K€	64%	23 K€	7%
4102 - Aides acteurs économiques	129 K€	65 K€	60 K€	91%	-69 K€	-54%
4103 - Maison du Jeu, de l'Esport et du Numérique	70 K€	0 K€	0 K€		-70 K€	-100%
4201 - Soutien à l'association TZCLD/EBE	146 K€	18 K€	18 K€	100%	-128 K€	-88%
4301 - Projet Alimentaire Territorial	402 K€	911 K€	178 K€	20%	-224 K€	-56%
Total général	2 532 K€	2 871 K€	1 659 K€	58%	-874 K€	-34,5%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 13 k€ réparties sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Recettes					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
4301 - Projet Alimentaire Territorial	8 K€	351 K€	13 K€	4%	5 K€	67%
Total général	8 K€	351 K€	13 K€	4%	5 K€	66,7%

Détails par action politique :

Interventions économiques :

L'action économique a été une priorité majeure de Grand Poitiers pour un développement économique en cohérence avec les enjeux de transitions. La refonte des aides économiques de Grand Poitiers en lien avec le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) voté par la Région en 2023, la feuille de route régionale Néoterra et le dispositif Acteurs Engagés de Grand Poitiers, ont permis de maintenir un soutien aux entreprises et de

créer les conditions favorables pour leur installation ou développement notamment sur les ZAE, en maintenant l'entretien de ces zones.

L'année 2025 a été marquée par le développement de nouveaux projets, impulsés en 2024 tels que

- la mise en place de l'antenne à Poitiers de l'école de la deuxième chance permettant l'accompagnement de jeunes vers l'emploi et la formation
- l'étude de densification foncière sur la zone d'activités de Chasseneuil du Poitou, qui a permis de réaliser un diagnostic pour optimiser l'usage du foncier de la zone d'activités
- l'étude sur le biopôle pour développer l'offre sur la filière stratégique Biologie-Santé.

Grand Poitiers a maintenu son engagement dans l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi au travers du soutien aux structures de l'ESS, de l'organisation d'événementiels (semaine de l'emploi) et le suivi de parcours d'insertion via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Ces actions d'accompagnement permettent de répondre aux besoins des communes et de leurs habitants.

Dans le cadre de ses missions d'animation économique territoriale, Grand Poitiers a continué à accompagner et soutenir les acteurs, clusters, filières, pôles de compétences notamment autour des filières santé, transition écologique par le biais de nouvelles technologies dédiées au développement durable, numérique et ludoéducatif/jeu.

Soutien à l'enseignement supérieur :

La Communauté urbaine de Grand Poitiers s'appuie sur la richesse et les talents du territoire dans une logique de co-construction avec les acteurs permettant d'innover ensemble.

La révision du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en novembre 2024 a réaffirmé l'importance de la formation supérieure, la recherche et l'innovation comme levier de développement territorial. Ce schéma s'articule autour de quatre ambitions, permettant de guider les actions menées sur le territoire, qu'elles soient opérées par les acteurs séparément, ou travaillées collectivement :

- Un territoire d'expérimentation au service des transitions :

Faire vivre un écosystème « enseignement-recherche-entreprises-innovation » vertueux pour le territoire ; renforcer l'apport de l'innovation et des nouvelles technologies, au service des usagers et dans les politiques publiques (îlots de chaleur, cyanobactérie...).

- Un territoire d'engagement, d'hospitalité et de bien-vivre pour les étudiants :

Offrir un environnement propice à l'implication des étudiants dans la vie locale ; accompagner leur insertion dans le tissu économique.

- Un territoire accessible et enrichi de ses connexions :

Articuler les dynamiques locales, régionales, européennes, voire internationales pour une synergie de projet ; rapprocher les écosystèmes et les personnes en favorisant les axes de développement économiques prioritaires définis dans le SLESRI (santé, environnement, ludopédagogie).

- Un territoire apprenant au service de l'épanouissement dans sa formation et son métier :

Favoriser la formation professionnelle et la formation professionnalisante, valoriser et développer l'apprentissage ; porter une attention particulière aux filières de formation qui forment aux métiers de la transition écologique et énergétique.

En 2025, le soutien à l'enseignement supérieur s'est matérialisé via une enveloppe d'investissement de 355 k€ dont 200 k€ pour UP, 100 k€ pour l'Ensma et 50 k€ pour Néoloji. De plus, Grand Poitiers a investi 245 k€ pour le fonds AQUITI en lien avec Neoloji et le développement économique des startups du territoire.

Concernant les dispositifs avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Grand Poitiers poursuit son soutien avec plus de 600 k€ pour l'accompagnement de projets, colloques, animations scientifiques, cofinancement de thèse, formations, projet de recherche en lien avec les politiques publiques...) notamment avec l'université de Poitiers, l'Isae-Ensma, le Campus de Science po-Poitiers, l'école de l'ADN, le CHU.... et en investissement afin de subventionner les projets des établissements.

La coopération décentralisée :

Trois projets majeurs ont été menés en 2025 : Harmonie au Vietnam, les projets en lien avec European Campus of City-Universities - EC2U notamment la 2nde participation de Grand Poitiers au Défi Europe et le projet Santa Fe en Argentine.

VII.2.5 Axe 5 – Le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire

En 2025, 32 994 k€ de dépenses ont été réalisées au sein de l'axe le soutien aux communes et l'action sur tout le territoire et les recettes ont été de 6 619 k€.

Soutien communes et action sur le territoire	Dépenses		Recettes	
	Voté 2025	CA 2025	Voté 2025	CA 2025
Total Fonctionnement	14 916 K€	14 545 K€	994 K€	1 052 K€
Total Investissement	19 622 K€	18 449 K€	6 239 K€	5 566 K€
TOTAL	34 538 K€	32 994 K€	7 233 K€	6 619 K€

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 14 545 k€, avec un taux d'exécution de 98 %.

Actions politiques	Dépenses		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Prévention et sécurité	8 059 K€	8 223 K€	8 208 K€	100%	149 K€	2%
Aménagement urbain	3 654 K€	4 383 K€	3 950 K€	90%	295 K€	8%
Eclairage public	2 440 K€	2 311 K€	2 387 K€	103%	-53 K€	-2%
Total général	14 154 K€	14 916 K€	14 545 K€	98%	392 K€	3%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 052 k€, soit un taux d'exécution de 106%.

Actions politiques	Recettes		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Aménagement urbain	1 059 K€	818 K€	887 K€	108%	-172 K€	-16%
Services urbains	228 K€	176 K€	165 K€	94%	-63 K€	-27%
Total général	1 287 K€	994 K€	1 052 K€	106%	-235 K€	-18%

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18 449 k€ répartis sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Dépenses		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
5001 - Information géographique et stratégie de la donnée	94 K€	60 K€	60 K€	100%	-35 K€	-37%
5002 - Fonds d'aide aux communes	538 K€	500 K€	489 K€	98%	-49 K€	-9%
5003 - Schéma Départemental d'Aménagement Numérique	294 K€	0 K€	0 K€		-294 K€	-100%
5101 - Participation grands projets infrastructures	68 K€	150 K€	0 K€	0%	-68 K€	-100%
5102 - Feux tricolores	239 K€	240 K€	80 K€	33%	-158 K€	-66%
5103 - Voirie GER	773 K€	2 400 K€	1 874 K€	78%	1 100 K€	142%
52** - Voirie Eclairage public	16 653 K€	16 272 K€	15 946 K€	98%	-707 K€	-4%
Total général	18 660 K€	19 622 K€	18 449 K€	94%	-211 K€	-1,1%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 566 k€ répartis sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Recettes		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
52** - Voirie Eclairage public	2 144 K€	6 239 K€	5 566 K€	89%	3 423 K€	160%
Total général	2 144 K€	6 239 K€	5 566 K€	89%	3 423 K€	159,6%

Détail par action politique :

Prévention et sécurité :

La participation au Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne (SDIS 86) de 7 870 k€ est la principale dépense de cette action politique, en hausse de 165 k€ par rapport à 2024.

Aménagement urbain :

En lien avec les 40 communes du territoire, Grand Poitiers entretient un réseau de voirie de 2 050 km grâce à l'expertise de ses 180 agents dédiés. La Communauté urbaine agit aussi sur les circulations douces (réseau cyclable, chemins de randonnée...), l'objectif étant d'assurer l'avenir de la voirie sur un mode durable.

Aussi, la compétence voirie est un service essentiel aux territoires et une politique publique structurante de Grand Poitiers avec des dépenses de fonctionnement importantes concernant principalement le fauchage, l'élagage et le curage pour plus de 1 510 k€, les fournitures de voiries (343 k€), ou encore la peinture routière (326 k€), la maintenance des feux tricolores (180 k€) et l'entretien des ZI-ZAE pour 517 k€.

Au niveau des recettes de fonctionnement, Grand Poitiers perçoit les redevances d'occupation du domaine public versées par les différents concessionnaires.

En investissement, 17 900 k€ ont été réalisés sur les programmes opérations 5242 – Voirie Eclairage public, 5103 – Voirie GER et 5102 - Feux tricolores.

L'opération 5242 Voirie – Eclairage public se décompose en 40 sous enveloppes étanches pour chacune des 40 communes composant la Communauté urbaine. Au global, la voirie a bénéficié de 15 946 k€ d'investissement. Cette année encore, ces investissements ont été majoritairement consacrés à la réalisation d'aménagements de voirie malgré une prise de conscience de la nécessité d'investir en matière de conservation du patrimoine. L'un des projets les plus représentatif est l'aménagement de la route de Poitiers à Jaunay-Marigny.

Par ailleurs, Grand Poitiers fait preuve d'une grande souplesse sur la mise en œuvre de la compétence voirie. En effet, la Communauté urbaine permet à chaque commune qui souhaite maximiser ses investissements de voirie de verser un fonds de concours afin que Grand Poitiers aille au-delà de l'enveloppe attribuée sur le mandat. Dans ce cadre, 2 282 k€ de fonds de concours communaux et subventions d'investissement transférées ont été encaissés sur l'exercice 2025.

Eclairage public :

Le territoire électrique de Grand Poitiers a la particularité d'être distribué par deux entités différentes qui sont Enédis et le Syndicat Energie Vienne, ce qui entraîne pour la gestion de l'éclairage public deux types de marchés différents.

Au 1er janvier 2025, la gestion de l'éclairage public a été transférée au syndicat Energie Vienne qui le pilote via une délégation de service auprès de Sorégies. Cette transformation a eu une incidence comptable puisque depuis cette date on parle de participation auprès du syndicat contrebalancée par une diminution des dépenses d'énergie.

L'année 2025 a été l'année de clôture du déploiement des points lumineux sur les 40 communes permettant d'avoir un parc de 32 000 points lumineux 100 % en technologie leds.

Solidarités aux communes :

En 2025, Grand Poitiers a poursuivi ses actions de solidarité envers les communes dans le cadre de trois fonds de concours : le fonds de concours « aide au projets »,

le fonds de concours « solidarité » et le fonds d’initiative communal. Ces mécanismes permettent d’assurer une redistribution de financements pour la réalisation de projets communaux ou, pour le fonds de concours « solidarité », de consolider la situation financière des communes les plus fragiles.

Les projets et actions soutenues contribuent à répondre aux besoins quotidiens des habitants du territoire. Parmi les exemples, on retrouve l’acquisition de matériel destiné à l’entretien et au fonctionnement des équipements communaux, la mise en valeur, l’entretien ou la mise en accessibilité du patrimoine communal (tels que les écoles, les mairies ou les bâtiments patrimoniaux), ainsi que l’aménagement d’espaces publics. Ils incluent également la création de services de proximité, comme des commerces, des logements, des cafés associatifs ou des espaces culturels. Enfin, ces actions couvrent des dépenses de fonctionnement dans le cadre du Fonds de solidarité, notamment pour les fournitures, les assurances, l’entretien ou les prestations de service.

VII.2.6 Axe 6 – Pour une administration exemplaire

En 2025, 30 333 k€ de dépenses ont été réalisés au sein de l’axe pour une administration exemplaire et 152 309 k€ de recettes.

Administration exemplaire	Dépenses		Recettes	
	Voté 2025	CA 2025	Voté 2025	CA 2025
Total Fonctionnement	28 846 K€	26 242 K€	151 297 K€	150 714 K€
Total Investissement	4 447 K€	4 091 K€	1 600 K€	1 595 K€
TOTAL	33 293 K€	30 333 K€	152 897 K€	152 309 K€

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 26 242 k€ :

Actions politiques	Dépenses		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Charges à caractère général	12 337 K€	13 856 K€	12 082 K€	87%	-254 K€	-2%
Atténuations de produits	8 969 K€	8 574 K€	8 569 K€	100%	-400 K€	-4%
Subventions, contributions	2 575 K€	2 819 K€	2 641 K€	94%	67 K€	3%
Charges financières	2 772 K€	3 520 K€	2 899 K€	82%	127 K€	5%
Charges exceptionnelles	0 K€	78 K€	51 K€	65%	51 K€	-
Total général	26 653 K€	28 846 K€	26 242 K€	91%	-410 K€	-2%

Les recettes de fonctionnement s’élèvent à 150 714 k€ :

Actions politiques	Recettes		CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)				
Pour une administration exemplaire	151 305 K€	151 297 K€	150 714 K€	100%	-591 K€	-0,4%
Total général	151 305 K€	151 297 K€	150 714 K€	100%	-591 K€	-0,4%

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 091 k€ réparties sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Dépenses					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
6001 - Système d'information numérique	1 580 K€	1 060 K€	916 K€	86%	-663 K€	-42%
6002 - Matériel de l'administration	401 K€	573 K€	558 K€	97%	158 K€	39%
6100 - Locaux autres - Investissement courant	169 K€	300 K€	297 K€	99%	128 K€	75%
6101 - Schéma directeur immobilier	63 K€	17 K€	17 K€	100%	-46 K€	-73%
6201 - Hôtel de la Communauté urbaine	352 K€	922 K€	778 K€	84%	426 K€	121%
6202 - Centre technique communautaire	0 K€	30 K€	4 K€	14%	4 K€	
6203 - Développement de la fibre	44 K€	40 K€	27 K€	68%	-17 K€	-38%
6301 - Véhicules et matériels	1 294 K€	1 505 K€	1 494 K€	99%	200 K€	15%
Total général	3 902 K€	4 447 K€	4 091 K€	92%	189 K€	4,8%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 595 k€ répartis sur plusieurs programmes opérations :

Opérations	Recettes					
	CA 2024 (en K€)	Crédits ouverts 2025 (en K€)	CA 2025 (en K€)	Taux exécution 2025	Evolution CA (2025/2024) (en K€)	Evolution CA (2025/2024) (en %)
6001 - Système d'information numérique	37 K€	0 K€	23 K€		-14 K€	-37%
6002 - Matériel de l'administration	1 609 K€	1 600 K€	1 572 K€	98%	-37 K€	-2%
6201 - Hôtel de la Communauté urbaine	81 K€	0 K€	0 K€		-81 K€	-100%
Total général	1 727 K€	1 600 K€	1 595 K€	100%	-132 K€	-7,6%

Les charges de fonctionnement de l'axe 6, "pour une administration exemplaire", se composent essentiellement des achats et des prestations de services extérieurs relatifs au fonctionnement de l'administration. Ces dépenses, qui ont été exécutées à hauteur de 91 %, concourent à la mise en œuvre des différentes politiques publiques décrites précédemment.

L'ensemble de ces charges concernent le fonctionnement des services supports (charges de fonctionnement et de structure des locaux, frais de carburants...) ainsi que les indemnités des élus, les intérêts des emprunts et l'attribution de compensation.

Les dépenses de fonctionnement de cet axe sont en baisse de 2 % soit - 410 k€. Cette diminution s'explique principalement par la diminution des dégrèvements de fiscalité pour près de 400 k€. Par ailleurs, les charges à caractère général sont en diminution de 2% soit - 254 k€. En revanche les charges financières sont en hausse de +5 %. Pour plus de détails, se conférer aux points II et III du document.

En complément des investissements réalisés pour le maintien et l'amélioration des conditions de travail des agents sur chacune des enveloppes d'investissement courant affectées aux politiques publiques, Grand Poitiers entretient son patrimoine qui ne peut être spécifiquement fléché sur une politique publique. C'est le cas des investissements au sein de l'hôtel de la communauté urbaine (778 k€), du centre technique communautaire, du matériel et mobilier de l'administration (558 k€) mais aussi de divers autres locaux (297 k€).

Enfin, la communauté urbaine entretient et renouvelle son parc mutualisé de véhicules et matériels avec 1 494 k€ d'investissement en 2025 et investit dans son système d'information numérique (916 k€).

